



**Nations Unies**

# **Rapport du Comité du programme et de la coordination**

**Cinquantième session (7 juin-2 juillet 2010)**

**Assemblée générale  
Documents officiels  
Soixante-cinquième session  
Supplément n° 16**

**Assemblée générale**  
Documents officiels  
Soixante-cinquième session  
Supplément n° 16

# **Rapport du Comité du programme et de la coordination**

**Cinquantième session (7 juin-2 juillet 2010)**



**Nations Unies • New York, 2010**

---

\* Nouveau tirage pour raisons techniques (23 juillet 2010).



*Note*

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

## Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Organisation de la session . . . . .	1
A. Ordre du jour . . . . .	1
B. Élection du Bureau . . . . .	1
C. Participation . . . . .	2
D. Documentation . . . . .	3
E. Adoption du rapport du Comité . . . . .	3
II. Questions relatives au programme . . . . .	5
A. Projet de cadre stratégique pour la période 2012-2013 . . . . .	5
Premier volet : plan-cadre . . . . .	5
Programme 1. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences . . . . .	7
Programme 2. Affaires politiques . . . . .	16
Programme 3. Désarmement . . . . .	22
Programme 4. Opérations de maintien de la paix . . . . .	23
Programme 5. Utilisations pacifiques de l'espace . . . . .	26
Programme 6. Affaires juridiques . . . . .	27
Programme 7. Affaires économiques et sociales . . . . .	29
Programme 8. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement . . . . .	34
Programme 9. Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique . . . . .	36
Programme 10. Commerce et développement . . . . .	38
Programme 11. Environnement . . . . .	41
Programme 12. Établissements humains . . . . .	49
Programme 13. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale . . . . .	50
Programme 14. Développement économique et social en Afrique . . . . .	55
Programme 15. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique . . . . .	58

---

Programme 16. Développement économique en Europe .....	74
Programme 17. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes .....	75
Programme 18. Développement économique et social en Asie occidentale .....	79
Programme 19. Droits de l'homme .....	80
Programme 20. Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance ...	88
Programme 21. Réfugiés de Palestine .....	90
Programme 22. Aide humanitaire .....	91
Programme 23. Information .....	96
Programme 24. Services de gestion et d'appui .....	97
Programme 25. Contrôle interne .....	104
Programme 26. Activités financées en commun .....	105
Programme 27. Sûreté et sécurité .....	108
B. Rapport du Secrétaire général sur l'exécution des programmes pour l'exercice biennal 2008-2009 .....	109
C. Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'examen triennal de l'application des recommandations formulées par le Comité à sa quarante-septième session sur l'évaluation approfondie des affaires politiques .....	110
III. Questions de coordination .....	112
A. Rapport annuel d'ensemble du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination pour 2009/10 .....	112
B. Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique .....	116
IV. Projet d'ordre du jour provisoire de la cinquante et unième session du Comité .....	119
<b>Annexes</b>	
I. Ordre du jour de la cinquantième session du Comité .....	121
II. Liste des documents dont a été saisi le Comité à sa cinquantième session .....	122

## Chapitre I

### Organisation de la session

1. Le Comité du programme et de la coordination a tenu sa session d'organisation (1<sup>re</sup> séance) le 29 avril 2010 et sa session de fond du 7 juin au 2 juillet 2010 au Siège de l'Organisation des Nations Unies. Il a tenu au total 19 séances et plusieurs consultations officieuses.

#### A. Ordre du jour

2. On trouvera à l'annexe I du présent rapport l'ordre du jour de la cinquantième session, adopté par le Comité à sa session d'organisation (1<sup>re</sup> séance).

##### Sélection des rapports du Corps commun d'inspection

3. À la 1<sup>re</sup> séance, le 29 avril, l'attention du Comité a été appelée sur la note du Secrétariat (E/AC.51/2010/L.2), soumise conformément à la résolution 2008 (LX) du Conseil économique et social et à la résolution 59/267 de l'Assemblée générale, l'informant qu'il n'y avait pas de rapport du Corps commun d'inspection à lui présenter à sa cinquantième session.

##### Programme de travail

4. À la 1<sup>re</sup> séance, le 29 avril, l'attention du Comité a été appelée sur la note du Secrétariat relative à l'état de la documentation (E/AC.51/2010/L.1) dans laquelle figurait la liste des documents dont était saisi le Comité pour examen.

5. À sa 2<sup>e</sup> séance, le 7 juin, le Comité a approuvé le programme de travail provisoire pour la session, étant entendu que le Bureau y apporterait si nécessaire des ajustements au cours de la session.

6. À l'issue de la 2<sup>e</sup> séance, le Secrétaire du Comité a tenu une réunion d'information sur les questions d'organisation relatives à la session et le Directeur de la Division de la planification des programmes et du budget a fait un exposé sur le projet de cadre stratégique pour la période 2012-2013.

#### B. Élection du Bureau

7. À sa 1<sup>re</sup> séance, le 29 avril, Vladimir Pavlovich (Biélorus) a été élu, par acclamation, Président du Comité pour la cinquantième session.

8. À la même séance, le Comité a élu par acclamation les membres ci-après du Bureau de la cinquantième session : Vice-Présidents : Loipa Sánchez Lorenzo (Cuba), Ron Adam (Israël) et Muhammad Irfan Soomro (Pakistan).

9. À la 12<sup>e</sup> séance, le 15 juin, le Comité a élu par acclamation Felix Ayibanuah Datuwei (Nigéria) Rapporteur pour la cinquantième session.

10. Les membres du Bureau du Comité pour la cinquantième session sont :

*Président :*

Vladimir Pavlovich (Bélarus)

*Vice-Présidents :*

Loipa Sánchez Lorenzo (Cuba)

Ron Adam (Israël)

Muhammad Irfan Soomro (Pakistan)

*Rapporteur :*

Felix Ayibanuah Datuwei (Nigéria)

### C. Participation

11. Les États Membres de l'ONU ci-après étaient représentés au Comité :

Afrique du Sud	Israël
Argentine	Italie
Arménie	Jamahiriya arabe libyenne
Bangladesh	Jamaïque
Bélarus	Kazakhstan
Brésil	Kenya
Chine	Namibie
Comores	Niger
Cuba	Nigéria
Espagne	Pakistan
Fédération de Russie	République centrafricaine
Guinée	République de Corée
Haïti	Ukraine
Inde	Uruguay
Iran (République islamique d')	Venezuela (République bolivarienne du)

12. Les États Membres de l'ONU ci-après étaient représentés par un observateur :

Algérie	Ghana
Australie	Japon
Autriche	Pologne
Cameroun	République arabe syrienne
Colombie	République-Unie de Tanzanie
Costa Rica	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Côte d'Ivoire	Sénégal
Égypte	Suisse
États-Unis d'Amérique	
Éthiopie	

13. Les fonds et programmes suivants étaient représentés :

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture  
 Organisation des Nations Unies pour le développement industriel  
 Programme des Nations Unies pour les établissements humains



14. Le Directeur de Cabinet adjoint du Secrétaire général, le Secrétaire général adjoint chargé du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, la Secrétaire générale adjointe aux services de contrôle interne, le Secrétaire général adjoint et Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement et Conseiller spécial pour l'Afrique, la Secrétaire générale adjointe aux affaires juridiques et Conseillère juridique, le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, la Haut-Commissaire adjointe des Nations Unies aux droits de l'homme, le Secrétaire général adjoint à l'information, le Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité, le Sous-Secrétaire général et Contrôleur, le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, le Sous-Secrétaire général aux services centraux d'appui, le Sous-Secrétaire général et Directeur général de l'informatique, la Directrice exécutive adjointe du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), la Directrice exécutive adjointe du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique, la Secrétaire exécutive de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, la Secrétaire exécutive de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, le Secrétaire exécutif de la Commission de la fonction publique internationale, le Secrétaire exécutif du Corps commun d'inspection, le Vice-Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, la Directrice exécutive du Centre du commerce international, le Directeur du Secrétariat du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS), et des hauts fonctionnaires du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies étaient également présents.

15. Les programmes et éléments de programmes du projet de cadre stratégique pour la période 2012-2013 ont fait l'objet d'un débat par vidéoconférence : programme 1 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et services de conférence), programme 5 (Utilisations pacifiques de l'espace), programme 10 (Commerce et développement), programme 13 (Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale), programme 14 (Développement économique et social en Afrique), programme 15 (Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique), programme 16 (Développement économique en Europe), programme 18 (Développement économique et social en Asie occidentale), programme 19 (Droits de l'homme), programme 20 (Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance), et programme 24 (Services de gestion et d'appui).

## **D. Documentation**

16. La liste des documents dont a été saisi le Comité à sa cinquantième session figure à l'annexe II du présent rapport.

## **E. Adoption du rapport du Comité**

17. À la 19<sup>e</sup> séance, le 2 juillet, le Rapporteur a présenté le projet de rapport au Comité (E/AC.51/2010/L.4 et Add.1 à 32).

18. À la même séance, le Comité a adopté le projet de rapport sur les travaux de sa cinquantième session (E/AC.51/2010/L.4 et Add.1 à 32).

19. Avant la clôture de la session, les représentants des pays suivants ont fait des déclarations : Cuba, Chine, Afrique du Sud, Pakistan, Haïti, Italie, Israël, Fédération de Russie, Brésil, Inde, Espagne, Iran (République islamique d'), Jamaïque, Uruguay et Argentine

## Chapitre II

### Questions relatives au programme

#### A. Projet de cadre stratégique pour la période 2012-2013

##### Premier volet

##### Plan-cadre

20. À sa 5<sup>e</sup> séance, le 9 juin 2010, le Comité du programme et de la coordination a examiné le premier volet : plan-cadre, du projet de cadre stratégique pour la période 2012-2013 [A/65/6 (Part one)].

21. Le Représentant du Secrétaire général a présenté le programme et répondu aux questions posées au cours du débat que le Comité lui a consacré.

##### Examen de la question

22. Dans l'ensemble, le Comité a apprécié et appuyé la présentation du document, qui fait la synthèse entre deux démarches : l'une tournée vers l'intérieur et l'autre vers l'extérieur. On a dit à cet égard que le plan-cadre était tourné vers l'intérieur, s'agissant de définir des priorités et des stratégies claires et de préciser comment et pourquoi l'ONU devait s'acquitter de ses responsabilités, ainsi que les mesures à prendre pour remédier aux problèmes d'efficacité, de responsabilisation et de performance. Le rapport est tourné vers l'extérieur pour ce qui est des réalisations escomptées sur le terrain et des réalisations effectives, s'agissant des réponses à apporter aux besoins des États Membres, compte étant tenu du rôle de la responsabilité collective dans la réussite du plan. On a également dit que le plan-cadre était tourné vers l'avenir dans la mesure où il s'efforce d'anticiper les nouvelles tendances internationales et d'adopter une démarche dynamique à cet égard.

23. On s'est félicité, par ailleurs, du maintien des huit priorités recensées depuis 1998 pour la période 2012-2013. On a relevé que ces huit priorités méritaient la même attention. On a souligné que le cadre stratégique était la principale directive de politique générale de l'Organisation et jetait les fondements de l'élaboration du budget-programme.

24. Le rapport, a-t-on indiqué, constituait une amélioration par rapport aux précédents, puisqu'il rendait mieux compte des mesures prises pour appliquer les dispositions figurant dans la résolution 59/275 de l'Assemblée générale et visant à rendre les objectifs à long terme conformes aux mandats assignés par les organes délibérants.

25. On a mis en lumière la nécessité de définir des objectifs tournés vers l'action et axés sur les résultats et d'en améliorer la présentation.

26. On a souligné que la réforme de la gestion actuellement menée au sein de l'Organisation n'avait pas bénéficié d'une réflexion suffisante, concernant notamment les achats, les ressources humaines et le cadre de responsabilisation.

27. Il a été dit que, si le développement de l'Afrique avait été mentionné comme étant l'une des priorités de l'Organisation, il convenait d'apporter des précisions

supplémentaires dans le rapport et de ne pas se contenter de le citer au titre des objectifs du Millénaire pour le développement.

28. L'élimination de la pauvreté, a-t-on relevé, n'a pas été abordée comme s'agissant d'un des principaux objectifs de l'Organisation, ce qui en limite la portée à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

29. On a fait observer que les responsabilités et les rôles au sein du Secrétariat, notamment la responsabilité personnelle, à tous les niveaux, à l'égard des États Membres, n'étaient pas clairement définis.

30. On a également souligné la nécessité d'établir une meilleure distinction entre le rôle de la société civile et celui du secteur privé vis-à-vis des États Membres, compte étant tenu de la vocation intergouvernementale de l'Organisation.

### **Conclusions et recommandations**

31. **Le Comité a réaffirmé l'importance des objectifs à long terme adoptés par l'Organisation pour atteindre les grands buts qu'elle s'est fixés. Il a souligné, à cet égard, que le Secrétariat devait procéder de manière coordonnée de façon à formuler, au moment de l'établissement du budget, des réalisations escomptées qui reflètent vraiment toutes les activités et tous les produits prescrits par les États Membres.**

32. **Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale approuve les huit priorités énumérées au paragraphe 47 du plan-cadre pour la période 2012-2013 [A/65/6 (Part one)].**

33. **Tout en reconnaissant l'amélioration du cadre logique, le Comité a recommandé que l'Assemblée générale continue d'encourager les directeurs de programmes à améliorer encore les indicateurs de succès pour permettre une meilleure appréciation des résultats, sachant que ces indicateurs doivent être définis de façon à être stratégiques, mesurables, réalisables, réalistes et assortis d'échéances.**

34. **Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale demande au Secrétaire général de présenter à l'avenir les plans-cadres des projets de cadre stratégique en suivant exactement les directives qu'elle avait énoncées dans ses résolutions 59/275, 61/235, 62/224 et 63/247 ainsi que dans ses résolutions ultérieures, de façon à rendre correctement compte des objectifs à long terme de l'Organisation, compte tenu de tous les mandats approuvés par les États Membres.**

35. **Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale demande au Secrétaire générale de mettre pleinement en œuvre la résolution 64/259 de l'Assemblée générale intitulée « Élaboration d'un système d'application du principe de responsabilité pour le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies » afin d'atteindre les objectifs et d'obtenir des résultats de haute qualité, dans les délais impartis et de manière économique, dans le cadre de la mise en œuvre intégrale de toutes les activités prescrites au Secrétariat par les organes intergouvernementaux de l'ONU ou par des organes subsidiaires.**

36. **Le Comité a également recommandé que l'Assemblée générale demande au Secrétaire général de faire part des mesures concrètes qui ont été prises**

pour promouvoir la culture de responsabilité au sein du Secrétariat dans les futurs plans-cadres et plans-programmes biennaux du cadre stratégique.

37. Le Comité a recensé les domaines critiques suivants concernant le plan-cadre du projet de cadre stratégique pour la période 2012-2013 [A/65/6 (Part one)] :

- a) Les objectifs orientés vers l'action et les résultats sont insuffisants;
- b) La réflexion sur la réforme de la gestion en cours dans l'Organisation, notamment en ce qui concerne les achats, les ressources humaines et le cadre de responsabilisation est insuffisante;
- c) L'élimination de la pauvreté n'est pas considérée comme un des principaux objectifs, mais seulement comme faisant partie des objectifs du Millénaire pour le développement;
- d) Le Comité de la sécurité alimentaire mondiale de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) n'a pas été reconnu comme étant le principal organe chargé de la question de la sécurité alimentaire;
- e) Il est fait mention de l'intention de donner effet au principe de la « responsabilité de protéger » bien que celui-ci soit toujours examiné par l'Assemblée générale;
- f) Les crises alimentaire et énergétique n'ont pas fait l'objet d'une réflexion suffisante;
- g) Les responsabilités et les rôles au sein du Secrétariat, notamment la responsabilité personnelle à tous les niveaux vis-à-vis des États Membres, ne sont pas clairement définis;
- h) L'intégration envisagée de nouveaux principes, tels que le « principe de la responsabilité collective », n'est pas prévue par l'accord intergouvernemental.

## **Programme 1 Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences**

38. À sa 5<sup>e</sup> séance, le 9 juin 2010, le Comité du programme et de la coordination a examiné le programme 1 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) du projet de cadre stratégique pour la période 2012-2013 [A/65/6 (Prog. 1)].

39. Le Représentant du Secrétaire général a présenté le programme et répondu aux questions posées au cours du débat que le Comité lui a consacré.

### **Examen de la question**

40. Les membres du Comité ont indiqué qu'ils approuvaient les objectifs généraux du programme et qu'ils en mesuraient l'importance. Ils se sont félicités des réunions d'information tenues avec le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, qu'ils ont considérées comme des occasions utiles pour donner au

Département un retour d'information et lui permettre de remédier aux réclamations et aux problèmes liés aux services de conférence. Ils ont salué les progrès réalisés au niveau de la gestion intégrée des services de conférence à l'échelle mondiale.

41. L'accent a été mis sur la nécessité d'assurer la fourniture de services de conférence de qualité, prestation que le Département ne devait pas mettre en péril en cherchant à réaliser des économies.

42. Les participants sont généralement convenus des modifications proposées par le Comité des conférences dans le document E/AC.51/2010/CRP.1; ces recommandations posent les principes des révisions à apporter au projet de cadre stratégique pour la période 2012-2013, dans la mesure où elles rendent compte de la manière dont le Comité des conférences envisage les travaux du Département.

43. Les membres du Comité ont exprimé leur soutien au programme de collaboration des services linguistiques avec les universités des pays ayant en partage les langues officielles de l'Organisation, ce qui élargirait le réservoir de linguistes qualifiés et relèverait le prestige attaché au fait de travailler pour l'ONU.

44. Mention a été faite de la résolution 61/266 de l'Assemblée générale sur le multilinguisme, dans laquelle l'Assemblée a prié le Secrétaire général de veiller à traiter tous les services linguistiques sur un pied d'égalité et à leur fournir également les moyens et conditions de travail. L'accent a été mis sur la nécessité de ne pas compromettre la qualité des services fournis.

45. Des inquiétudes ont été exprimées au sujet de l'application de l'initiative écologique aux services de conférence, et le Comité souhaiterait recevoir un complément d'information sur la stratégie à moyen terme prévue pour cette activité, sans perdre de vue que cette initiative était encore soumise à l'examen des États Membres. On a dit qu'il fallait prendre garde à ce qu'elle n'aille pas à l'encontre des dispositions régissant les achats et qu'elle ne conduise pas à une augmentation des dépenses.

46. Des observations ont été formulées à propos des progrès récemment enregistrés au niveau des délais de traitement et de publication des rapports de la Cinquième Commission et des précisions ont été fournies sur les mesures proactives prises pour mieux responsabiliser les départements auteurs et améliorer la documentation ayant trait aux activités du Conseil des droits de l'homme. On a souligné que le Département devait poursuivre ses efforts pour faire en sorte que la documentation soit distribuée en temps voulu aux États Membres et aux participants des réunions, conformément à la règle des six semaines relative à la disponibilité des documents.

47. On s'est demandé s'il était effectivement possible d'atteindre certains indicateurs de succès comme ceux qui tablent sur aucune plainte de la part des représentants des États Membres concernant les divers services de conférence.

48. Il a été suggéré de maintenir comme cinquième objectif général du programme la fourniture ininterrompue de services durant l'exécution du plan-cadre d'équipement au Siège.

49. Des précisions ont été demandées concernant le recours à du personnel temporaire local et non local pour assurer le service de réunions, le recours accru à la traduction contractuelle, et les services de conférence fournis aux groupes régionaux et autres groupes d'États Membres.

## Conclusions et recommandations

50. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale d'approuver le texte explicatif du programme 1 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) du projet de cadre stratégique, sous réserve des modifications ci-après :

### Orientation générale

#### *Paragraphe 1.1*

Ajouter un objectif général supplémentaire libellé comme suit : « e) assurer la fourniture ininterrompue de services durant l'exécution du plan-cadre d'équipement au Siège ».

#### *Paragraphe 1.3*

Ajouter après « s'employer » les termes « en faisant preuve d'initiative ».

### A. Gestion des conférences (New York)

#### Sous-programme 1

#### Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social

##### *Réalisations escomptées du Secrétariat*

Dans le texte de la réalisation escomptée b), remplacer « documents régissant le fonctionnement » par « documents finals ».

##### *Indicateurs de succès*

Dans le texte de l'indicateur b), remplacer « documents de procédure » par « rapports finals ».

#### Sous-programme 2

#### Planification et coordination des services de conférence

##### *Réalisations escomptées du Secrétariat*

Remplacer la réalisation escomptée d) par le texte suivant :

« d) Renforcement du système d'application du principe de responsabilité au sein du Secrétariat afin d'assurer la distribution de la documentation en temps voulu aux États Membres et aux participants des réunions, conformément à la règle des six semaines relative à la disponibilité des documents, sauf décision contraire des organes de décision concernés ».

##### *Indicateurs de succès*

Remplacer l'indicateur d) par le texte suivant :

« d) Pourcentage accru de documents soumis à temps, dont la longueur ne dépasse pas la limite fixée par les États Membres et qui sont distribués conformément à la règle des six semaines, sauf décision contraire des organes de décision concernés ».

À l'alinéa ii) de l'indicateur e), insérer le mot « adéquats » après « Services et installations de conférence ».

**Sous-programme 3  
Services de documentation**

*Objectif de l'Organisation*

Après le mot « Assurer », insérer les mots « la présentation de la documentation en temps voulu et ».

*Réalisations escomptées du Secrétariat*

À la fin de la réalisation escomptée b), ajouter les mots suivants : « sans nuire à la qualité des services ».

Ajouter une réalisation escomptée c) ainsi libellée :

« c) Soumission en temps voulu de la documentation destinée aux réunions ».

Ajouter une réalisation escomptée d) ainsi libellée :

« d) Travail de traduction de qualité réalisé en temps voulu pour tous les documents nécessaires aux travaux des organes intergouvernementaux ».

*Indicateurs de succès*

Remplacer l'alinéa i) de l'indicateur b) par le libellé suivant :

« i) Augmentation du nombre de travaux contractuels de traduction lorsque cette pratique donne un produit final de qualité comparable aux traductions faites par les services du Secrétariat ».

Remplacer l'alinéa ii) de l'indicateur b) par le libellé suivant :

« ii) Réalisation intégrale des principaux produits attendus des éditeurs et des traducteurs ».

Ajouter un indicateur c) ainsi libellé :

« c) Augmentation du nombre de réunions dont la documentation est présentée dans les délais voulus, conformément à la règle des six semaines ».

Ajouter un indicateur d) ainsi libellé :

« d) Aucune plainte de la part de représentants des États Membres siégeant dans les organes intergouvernementaux quant à la qualité des documents traduits ou à la ponctualité de leur présentation ».



**Sous-programme 4**  
**Service des séances et services de publication**

*Indicateurs de succès*

Ajouter un indicateur b) v) ainsi libellé :

« v) **Accroissement du taux d'utilisation de la capacité d'impression interne** ».

**Stratégie**

*Paragraphe 1.8*

Supprimer l'alinéa f).

**B. Gestion des conférences (Genève)**

**Sous-programme 2**  
**Planification et coordination des services de conférence**

*Réalisations escomptées du Secrétariat*

Remplacer la réalisation escomptée d) par le texte suivant :

« d) **Renforcement du système d'application du principe de responsabilité au sein du Secrétariat afin d'assurer la distribution de la documentation en temps voulu aux États Membres et aux participants des réunions, conformément à la règle des six semaines relative à la disponibilité des documents, sauf décision contraire des organes de décision concernés** ».

*Indicateurs de succès*

Remplacer l'indicateur d) par le texte suivant :

« d) **Pourcentage accru de documents soumis à temps, dont la longueur ne dépasse pas la limite fixée par les États Membres et qui sont distribués conformément à la règle des six semaines, sauf décision contraire des organes de décision concernés** ».

À l'alinéa ii) de l'indicateur e), insérer le mot « adéquats » après « Services et installations de conférence ».

**Sous-programme 3**  
**Services de documentation**

*Objectif de l'Organisation*

Après le mot « Assurer », insérer les mots « la présentation de la documentation en temps voulu et ».

*Réalisations escomptées du Secrétariat*

À la fin de la réalisation escomptée b), ajouter les mots suivants : « sans nuire à la qualité des services ».

**Ajouter une réalisation escomptée c) ainsi libellée :**

**« c) Soumission en temps voulu de la documentation destinée aux réunions ».**

**Ajouter une réalisation escomptée d) ainsi libellée :**

**« d) Travail de traduction de qualité réalisé en temps voulu pour tous les documents nécessaires aux travaux des organes intergouvernementaux ».**

*Indicateurs de succès*

**Remplacer l'alinéa i) de l'indicateur b) par le libellé suivant :**

**« i) Augmentation du nombre de travaux contractuels de traduction lorsque cette pratique donne un produit final de qualité comparable aux traductions faites par les services du Secrétariat ».**

**Remplacer l'alinéa ii) de l'indicateur b) par le libellé suivant :**

**« ii) Réalisation intégrale des principaux produits attendus des éditeurs et des traducteurs ».**

**Ajouter un indicateur c) ainsi libellé :**

**« c) Augmentation du nombre de réunions dont la documentation est présentée dans les délais voulus, conformément à la règle des six semaines ».**

**Ajouter un indicateur d) ainsi libellé :**

**« d) Aucune plainte de la part de représentants des États Membres siégeant dans les organes intergouvernementaux quant à la qualité des documents traduits ou à la ponctualité de leur présentation ».**

#### **Sous-programme 4**

##### **Service des séances et services de publication**

*Indicateurs de succès*

**Ajouter un indicateur b) v) ainsi libellé :**

**« v) Accroissement du taux d'utilisation de la capacité d'impression interne ».**

#### **Stratégie**

##### *Paragraphe 1.11*

**Supprimer l'alinéa f).**

## C. Gestion des conférences (Vienne)

### Sous-programme 2

#### Planification et coordination des services de conférence

##### *Réalisations escomptées du Secrétariat*

Remplacer la réalisation escomptée d) par le texte suivant :

« d) Renforcement du système d'application du principe de responsabilité au sein du Secrétariat afin d'assurer la distribution de la documentation en temps voulu aux États Membres et aux participants des réunions, conformément à la règle des six semaines relative à la disponibilité des documents, sauf décision contraire des organes de décision concernés ».

##### *Indicateurs de succès*

Remplacer l'indicateur d) par le texte suivant :

« d) Pourcentage accru de documents soumis à temps, dont la longueur ne dépasse pas la limite fixée par les États Membres et qui sont distribués conformément à la règle des six semaines, sauf décision contraire des organes de décision concernés ».

À l'indicateur e), insérer le mot « adéquats » après « Services et installations de conférence ».

### Sous-programme 3

#### Services de documentation

##### *Objectif de l'Organisation*

Après le mot « Assurer », insérer les mots « la présentation de la documentation en temps voulu et ».

##### *Réalisations escomptées du Secrétariat*

À la fin de la réalisation escomptée b), ajouter les mots suivants : « sans nuire à la qualité des services ».

Ajouter une réalisation escomptée c) ainsi libellée :

« c) Soumission en temps voulu de la documentation destinée aux réunions ».

Ajouter une réalisation escomptée d) ainsi libellée :

« d) Travail de traduction de qualité réalisé en temps voulu pour tous les documents nécessaires aux travaux des organes intergouvernementaux ».

*Indicateurs de succès*

Remplacer l'alinéa i) de l'indicateur b) par le libellé suivant :

« i) Augmentation du nombre de travaux contractuels de traduction lorsque cette pratique donne un produit final de qualité comparable aux traductions faites par les services du Secrétariat ».

Remplacer l'alinéa ii) de l'indicateur b) par le libellé suivant :

« ii) Réalisation intégrale des principaux produits attendus des éditeurs et des traducteurs ».

Ajouter un indicateur c) ainsi libellé :

« c) Augmentation du nombre de réunions dont la documentation est présentée dans les délais voulus, conformément à la règle des six semaines ».

Ajouter un indicateur d) ainsi libellé :

« d) Aucune plainte de la part de représentants des États Membres siégeant dans les organes intergouvernementaux quant à la qualité des documents traduits ou à la ponctualité de leur présentation ».

**Sous-programme 4**

**Service des séances et services de publication**

*Indicateurs de succès*

Ajouter un indicateur b) v) ainsi libellé :

« v) Accroissement du taux d'utilisation de la capacité d'impression interne ».

**Stratégie**

*Paragraphe 1.14*

Supprimer l'alinéa f).

**D. Gestion des conférences (Nairobi)**

**Sous-programme 2**

**Planification et coordination des services de conférence**

*Réalisations escomptées du Secrétariat*

Remplacer la réalisation escomptée d) par le texte suivant :

« d) Renforcement du système d'application du principe de responsabilité au sein du Secrétariat afin d'assurer la distribution de la documentation en temps voulu aux États Membres et aux participants des réunions, conformément à la règle des six semaines relative à la disponibilité des documents, sauf décision contraire des organes de décision concernés ».

*Indicateurs de succès*

Remplacer l'indicateur d) par le texte suivant :

« d) Pourcentage accru de documents soumis à temps, dont la longueur ne dépasse pas la limite fixée par les États Membres et qui sont distribués conformément à la règle des six semaines, sauf décision contraire des organes de décision concernés ».

À l'alinéa ii) de l'indicateur e), insérer le mot « adéquats » après « Services et installations de conférence ».

**Sous-programme 3****Services de documentation***Objectif de l'Organisation*

Après le mot « Assurer », insérer les mots « la présentation de la documentation en temps voulu et ».

*Réalisations escomptées du Secrétariat*

À la fin de la réalisation escomptée b), ajouter les mots suivants : « sans nuire à la qualité des services ».

Ajouter une réalisation escomptée c) ainsi libellée :

« c) Soumission en temps voulu de la documentation destinée aux réunions ».

Ajouter une réalisation escomptée d) ainsi libellée :

« d) Travail de traduction de qualité réalisé en temps voulu pour tous les documents nécessaires aux travaux des organes intergouvernementaux ».

*Indicateurs de succès*

Remplacer l'alinéa i) de l'indicateur b) par le libellé suivant :

« i) Augmentation du nombre de travaux contractuels de traduction lorsque cette pratique donne un produit final de qualité comparable aux traductions faites par les services du Secrétariat ».

Remplacer l'alinéa ii) de l'indicateur b) par le libellé suivant :

« ii) Réalisation intégrale des principaux produits attendus des éditeurs et des traducteurs ».

Ajouter un indicateur c) ainsi libellé :

« c) Augmentation du nombre de réunions dont la documentation est présentée dans les délais voulus, conformément à la règle des six semaines ».

**Ajouter un indicateur d) ainsi libellé :**

**« d) Aucune plainte de la part de représentants des États Membres siégeant dans les organes intergouvernementaux quant à la qualité des documents traduits ou à la ponctualité de leur présentation ».**

**Sous-programme 4**

**Service des séances et services de publication**

*Indicateurs de succès*

**Ajouter un indicateur b) v) ainsi libellé :**

**« v) Accroissement du taux d'utilisation de la capacité d'impression interne ».**

**Stratégie**

*Paragraphe 1.17*

**Supprimer l'alinéa f).**

**Programme 2**

**Affaires politiques**

51. À sa 9<sup>e</sup> séance, le 11 juin 2010, le Comité a examiné le programme 2 (Affaires politiques) du projet de cadre stratégique pour la période 2012-2013 [A/65/6 (Prog. 2)].

52. Le Représentant du Secrétaire général a présenté le programme et répondu aux questions posées au cours du débat que le Comité lui a consacré.

**Examen de la question**

53. Le Comité apprécie à sa juste valeur le programme et l'appuie.

54. Il a été dit que certains objectifs, réalisations escomptées et indicateurs de succès étaient vagues et qu'il convenait donc d'en parfaire la formulation. On a demandé des précisions sur l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme mentionnée au paragraphe 2.2, en particulier sur la date d'examen de la stratégie par l'ONU et sur celle à laquelle il a été décidé de l'intégrer dans le sous-programme 6. On a aussi demandé des éclaircissements en ce qui concerne le renforcement des capacités mentionné au paragraphe 2.4 comme suit : « [le Département des affaires politiques continuera de] s'employer à renforcer la capacité des États Membres, de la communauté internationale et d'autres organisations régionales ».

55. On a également voulu savoir si les recommandations particulières figurant dans le rapport du Secrétaire général sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit, mentionné au paragraphe 2.7, étaient déjà disponibles. On a en outre demandé des précisions sur le rôle des missions politiques spéciales dans le cadre stratégique et pourquoi les réalisations escomptées et les indicateurs de succès en rapport avec ces missions avaient été inclus dans le cadre. On a par ailleurs souhaité obtenir davantage de précisions sur les incidences du renforcement du Département des affaires politiques.

56. En ce qui concerne le sous-programme 1, on a demandé de préciser la signification de l'expression « situations de conflit en gestation » dans la réalisation escomptée a). On a également souhaité savoir pourquoi l'indicateur a) i) mentionnait un pourcentage alors que l'indicateur a) ii) mentionnait un nombre. À cet égard, il aurait été plus facile d'apprécier la situation s'il s'était agi du nombre d'organisations régionales au lieu du pourcentage. On a aussi demandé pourquoi les organisations régionales figuraient dans l'indicateur de succès a) i) et quelles organisations régionales le Département comptait appuyer. Cette formulation a été jugée insatisfaisante. Il a également été dit que la réalisation escomptée a) devrait inclure les organisations régionales et sous-régionales. En outre, il fallait mettre en lumière les bons offices des organisations régionales et sous-régionales en matière de diplomatie préventive.

57. S'agissant du sous-programme 2, on a demandé de remplacer, au paragraphe 2.10 l'expression « opérations de paix » par : « opérations de maintien de la paix ».

58. Eu égard au sous-programme 5, on a souhaité savoir quelles étaient les informations figurant sur le site Web mentionné dans l'indicateur de succès iii) et si la documentation pertinente avait été mise à jour.

59. En ce qui concerne le sous-programme 6, il a été dit que l'on appuyait l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme et au sous-programme dans son ensemble. À propos de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme, on a notamment demandé pourquoi la résolution 1267 (XIII) de l'Assemblée générale n'était pas mentionnée dans le projet de cadre stratégique. On a aussi demandé des précisions sur la distinction existant entre la société civile et les entités de la société civile. On a également souhaité savoir s'il y avait une résolution pertinente de l'Assemblée générale demandant au Secrétaire général d'entretenir des contacts avec ces entités de la société civile.

60. Pour ce qui est du sous-programme 7, des précisions ont été demandées sur la signification du mot « séculaires » mentionné au paragraphe 2.17, ainsi que sur la signification de la phrase « [Le Bureau] renforcera les fonctions du Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire » figurant au paragraphe 2.18 et sur la manière dont le Département a l'intention de procéder à cet égard. On a demandé pourquoi les réalisations escomptées ne portaient que sur les Palestiniens et pourquoi les résolutions relatives aux hauteurs du Golan syrien n'étaient pas mentionnées. On a également demandé pourquoi les processus de paix syrien et libanais n'étaient pas mentionnés dans le rapport.

61. S'agissant du sous-programme 8, les vues suivantes ont été exprimées : l'objectif formulé dans l'indicateur de succès a) i) n'est pas du ressort du Secrétariat; si l'objectif formulé dans la réalisation escomptée d) est d'améliorer l'efficacité, l'indicateur de succès d) iv) porte spécifiquement sur le programme du Secrétariat plutôt que sur un programme international; la réalisation escomptée c) ne répond pas aux attentes car elle vise uniquement la prévention de la reprise d'un conflit, alors que le Secrétariat devrait être prêt à prévenir les conflits en ayant recours à diverses méthodes. Il a été dit qu'il ne fallait pas seulement s'intéresser aux pays en proie à des conflits mais également aux pays faibles et sous-développés susceptibles de sombrer dans un conflit; et que le Secrétariat devrait renforcer l'appui aux pays sortant d'un conflit. On a aussi cherché à savoir si les tâches clés de la Commission mentionnées au paragraphe 2.20 pouvaient être menées parallèlement à celles qui concernent le maintien de la paix.

62. En ce qui concerne le sous-programme 9, on a demandé si les mots « reçues » mentionné dans l'indicateur de succès a) i) et « enregistrées » mentionné dans l'indicateur de succès a) iii) avaient la même signification et si le regroupement des indicateurs de succès i) ii) et iii) sous a) était porteur de valeur ajoutée. Il a été avancé que les indicateurs de succès a) i), ii) et iii) faisaient référence à des éléments distincts et ne pouvaient donc être regroupés. On a aussi demandé des précisions sur le nombre de demandes enregistrées à ce jour par le Bureau et sur les obstacles auxquels il faisait face.

### **Conclusions et recommandations**

63. **Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale approuve le descriptif du programme 2 (Affaires politiques) du projet de cadre stratégique, sous réserve des modifications suivantes :**

#### **Orientation générale**

##### *Paragraphe 2.7*

**Remplacer la deuxième phrase par « Afin d'aider la Commission dans ses travaux, le Bureau a) établira des documents d'information analytiques facilitant l'élaboration de stratégies de consolidation de la paix intégrées; b) contribuera à l'élaboration des rapports sur les examens semestriels des cadres stratégiques pour la consolidation de la paix dans les pays dont la Commission s'occupe; et c) planifiera les missions sur le terrain des membres de la Commission et établira les rapports correspondants. »**

#### **Sous-programme 1**

##### **Prévention, maîtrise et règlement des conflits**

##### *Objectif de l'Organisation*

**Remplacer le mot « maintenir » par « promouvoir ».**

##### *Réalisations escomptées du Secrétariat*

**Remplacer la réalisation escomptée a) par « Capacité améliorée des États Membres de recenser, prévenir et traiter les situations de conflit ».**

**Remplacer la réalisation escomptée b) par « Maintien des processus de paix en bonne voie ».**

##### *Indicateurs de succès*

**Remplacer les indicateurs de succès a) comme suit :**

**« a) i) Taux de réponse à toutes demandes d'assistance en matière d'action préventive émanant d'États Membres ou d'organisations régionales : 100 %;**

**a) ii) Nombre de missions de bons offices menées pour régler des conflits lorsque l'aide de l'ONU a été sollicitée ».**



Remplacer les indicateurs de succès b) par :

« b) i) Nombre d'initiatives en faveur des processus de paix;

b) ii) Nombre de projets tendant à appuyer les efforts de consolidation de la paix ».

#### Stratégie

##### *Paragraphe 2.9*

Remplacer le paragraphe par le texte ci-après :

« La responsabilité opérationnelle de la mise en œuvre du sous-programme incombe aux divisions régionales et à la Division des politiques et de la médiation. Afin d'atteindre l'objectif de ce sous-programme, le Département facilitera une intervention plus efficace et plus cohérente pour aider à prévenir, atténuer, gérer et régler les conflits et pour résoudre les problèmes liés à la consolidation de la paix après les conflits, auxquels doivent faire face les pays sortant d'une crise ou d'un conflit. À ces fins : a) il réagira en temps voulu aux situations de conflit; b) il fournira des informations actualisées et exactes, procédera à des analyses et proposera des options politiques; c) il formulera des recommandations quant aux mesures qui pourraient être prises par le système des Nations Unies; d) il offrira un appui technique et fonctionnel aux bons offices du Secrétaire général en vue de faciliter la recherche d'un règlement pacifique à des situations complexes dans diverses régions, au moyen notamment de médiations officielles, s'il y a lieu; e) il renforcera la capacité de coopérer avec les organisations régionales et sous-régionales; f) il dispensera un appui technique et des conseils aux missions politiques spéciales; g) il améliorera sa capacité et ses compétences afin de mieux lutter contre les menaces à la paix et la sécurité; h) il mènera des études sur les questions en rapport avec la consolidation de la paix et les pratiques optimales du système des Nations Unies dans ce domaine; i) il élaborera des stratégies cohérentes de prévention des crises et de consolidation de la paix après un conflit, en établissant des passerelles entre l'action du système des Nations Unies et celle d'autres acteurs internationaux et régionaux dans les domaines diplomatique, militaire et humanitaire ainsi que de la sécurité et du développement. À cette fin, le Département travaillera en étroite collaboration avec d'autres organismes compétents des Nations Unies. »

#### Sous-programme 2

##### Assistance électorale

#### Stratégie

##### *Paragraphe 2.10*

Remplacer « et des missions de maintien de la paix » par « , des opérations de maintien de la paix et des autres missions hors Siège ».

*Paragraphe 2.10*

Dans la septième phrase, insérer les mots « de maintien de la paix et des autres missions hors Siège » après les mots « composantes électorales dans les opérations ».

**Sous-programme 3  
Affaires du Conseil de sécurité**

**Stratégie**

*Paragraphe 2.11*

Insérer les mots « et à tous les organes subsidiaires compétents du Conseil de sécurité » après les mots « un appui fonctionnel et administratif aux groupes d'experts chargés d'activités de suivi ».

**Sous-programme 4  
Décolonisation**

*Indicateurs de succès*

Inscrire le premier indicateur de succès sous a) i).

Ajouter l'indicateur de succès suivant :

« ii) Appui durable aux travaux du Comité spécial pour faciliter la communication avec les puissances administrantes ».

**Stratégie**

*Paragraphe 2.13*

Ajouter le membre de phrase « ou qui n'ont pas été décolonisés pour des raisons qui leur sont propres » après le mot « auto-détermination ».

**Sous-programme 7  
Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies  
pour le processus de paix au Moyen-Orient**

**Stratégie**

*Paragraphe 2.17*

Supprimer le mot « séculaires ».

*Paragraphe 2.18*

Remplacer le mot « renforcera » par « améliorera ».

**Sous-programme 8  
Bureau d'appui à la consolidation de la paix**

*Réalisations escomptées du Secrétariat*

Modifier la réalisation escomptée a) comme suit : « Appui efficace aux travaux de la Commission de consolidation de la paix pour renforcer l'appui aux pays sortant d'un conflit ».

*Indicateurs de succès*

Remplacer l'indicateur de succès a) i) par : « Soumission de nombre de documents de référence, recensement d'initiatives et identification des priorités concernant les formations par pays par le Bureau d'appui à la consolidation de la paix en respectant les délais impartis et les normes de qualité les plus élevées ».

Ajouter l'indicateur de succès a) ii) suivant :

« Nombre de rapports soumis pour les réunions hebdomadaires du Président et des Vice-Présidents de la Commission ».

Renommer l'indicateur de succès a) ii) qui devient a) iii) et le modifier comme suit : « Appui accru aux visites de pays effectuées par le Président de la Commission de consolidation de la paix, les présidents des différentes formations de pays et les délégations de la Commission en vue d'intensifier les échanges avec les acteurs nationaux, comme le montrent le nombre de rapports analytiques pour ce qui est de la coordination et de l'appui organisationnel de ces visites ».

Modifier l'indicateur de succès b) comme suit : « Pourcentage de rapports comportant une analyse approfondie soumis dans les délais impartis ».

Ajouter l'indicateur de succès c) iv) suivant : « Activités du Fonds pour la consolidation de la paix conformes aux priorités recensées par la Commission de consolidation de la paix ».

Modifier l'indicateur de succès d) i) comme suit : « Nombre de pays dans lesquels les organismes des Nations Unies ont formulé des stratégies intégrées de consolidation de la paix ».

Dans l'indicateur de succès d) iv), ajouter le membre de phrase « acceptées par les organes intergouvernementaux » après le mot « recommandations ».

**Stratégie***Paragraphe 2.22*

Insérer les mots « acceptées par les organes intergouvernementaux » après le mot « recommandations ».

*Paragraphe 2.23*

Insérer les mots « et l'état de droit » à la fin de la première phrase.

**Textes portant autorisation des sous-programmes**

Dans le sous-programme 7, ajouter les résolutions de l'Assemblée générale suivantes :

« 64/21    Le Golan syrien  
64/95    Le Golan syrien occupé ».

### **Programme 3 Désarmement**

64. À sa 6<sup>e</sup> séance, le 9 juin 2010, le Comité a examiné le programme 3 (Désarmement) du projet de cadre stratégique pour la période 2012-2013 [A/65/6 (Prog. 3)].

65. Le Représentant du Secrétaire général a présenté le programme et répondu aux questions posées au cours du débat que le Comité lui a consacré.

#### **Examen de la question**

66. Les membres du Comité ont approuvé le programme et salué le travail réalisé par le Bureau des affaires de désarmement. Des précisions ont été demandées sur l'incidence que la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010 était susceptible d'avoir sur le programme.

67. On a estimé que le projet de plan-programme biennal accordait l'attention voulue au désarmement général dans le contexte du maintien de la paix et de la sécurité internationales, et souligné l'importance des activités menées par les centres régionaux pour la paix et le désarmement pour poursuivre la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects.

68. Des précisions ont été demandées sur les stratégies du Bureau des affaires de désarmement concernant la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction et la lutte contre le terrorisme.

69. S'agissant des sous-programmes 2, 3 et 4, il a été estimé que certains indicateurs de succès n'étaient pas assez précis pour mesurer les réalisations et devaient être redéfinis pour permettre au Secrétariat d'exercer un meilleur contrôle.

70. S'agissant du sous-programme 1, il a été avancé que le processus d'octroi de bourses d'études prévu par le Programme de bourses d'études, de formation et de services consultatifs des Nations Unies en matière de désarmement devait être mieux pris en compte dans la stratégie.

71. S'agissant du sous-programme 2, des précisions ont été demandées sur les nouveaux problèmes relatifs au désarmement et les solutions possibles.

72. S'agissant du sous-programme 4, des précisions ont été demandées quant aux règles et procédures applicables s'agissant de la participation de la société civile et des organisations non gouvernementales aux activités de désarmement.

#### **Conclusions et recommandations**

**73. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale d'approuver le texte explicatif du programme 3 (Désarmement) du projet de cadre stratégique, sous réserve des modifications ci-après :**

## Orientation générale

### *Paragraphe 3.2*

Après les mots « une préoccupation dominante de l'Organisation », insérer le membre de phrase « , compte tenu de leur pouvoir de destruction et de la menace qu'elles font peser sur l'humanité ».

### *Paragraphe 3.3*

Avant les mots « paix et sécurité internationales », remplacer le verbe « maintenir » par le verbe « promouvoir ».

Remplacer l'expression « le trafic illicite et la fabrication d'armes légères » par « la fabrication illicite et le trafic d'armes légères ».

## Sous-programme 1

### Négociations multilatérales sur la limitation des armements et le désarmement

#### *Indicateurs de succès*

Au paragraphe consacré à l'indicateur de succès b) i), ajouter, à la fin de la phrase, les mots « , selon les besoins ».

## Sous-programme 3

### Armes classiques (y compris les mesures concrètes de désarmement)

#### Stratégie

### *Paragraphe 3.9*

À l'alinéa c), remplacer le mot « délibération » par le mot « négociation ».

À l'alinéa e), remplacer l'expression « munitions classiques » par l'expression « munitions pour les armes classiques ».

À l'alinéa i), après le mot « impact », insérer le mot « potentiel ».

## Programme 4

### Opérations de maintien de la paix

74. À sa 6<sup>e</sup> séance, le 9 juin 2010, le Comité a examiné le programme 4 (Opérations de maintien de la paix) du projet de cadre stratégique pour la période 2012-2013 [A/65/6 (Prog. 4)].

75. Le Représentant du Secrétaire général a présenté le programme et répondu aux questions posées au cours du débat que le Comité lui a consacré.

#### Examen de la question

76. Les membres du Comité ont été généralement favorables au programme de travail du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions. Ils ont également été satisfaits de l'amélioration de la sécurité des personnels de maintien de la paix.

77. Des précisions ont été demandées concernant le rôle des institutions financières internationales dans les opérations de maintien de la paix, dont il est question au paragraphe 4.5 [A/65/6 (Prog. 4)].

78. Il a été demandé au Département des opérations de maintien de la paix de prévoir l'évolution des missions de maintien de la paix en ce qui concerne les changements à y apporter pour l'exécution de leur mandat.

79. Certains membres ont manifesté leur préoccupation quant à l'incohérence du langage et la nécessité de l'harmoniser, dans la partie concernant l'objectif de l'Organisation, au niveau de l'ensemble des sous-programmes pour ce qui est des références à la fois aux mandats du Conseil de sécurité et à ceux de l'Assemblée générale.

80. Il a été indiqué que certaines réalisations escomptées et certains indicateurs de succès devaient être mieux précisés et que les indicateurs de succès devraient essentiellement porter sur les activités du Secrétariat plutôt que sur les États Membres.

81. Concernant le sous-programme 1, un éclaircissement a été demandé à propos de la différence entre les pays fournisseurs d'effectifs militaires et de police, et « les autres pays contributeurs ».

82. Concernant le paragraphe 4.12 du sous-programme 2, une précision a été demandée concernant la phrase « aider à répondre aux besoins militaires régionaux dans le domaine du maintien de la paix en Afrique ».

83. Concernant le sous-programme 3, certains membres ont regretté que le Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité ait élaboré des activités en faveur du maintien de la paix et de la consolidation de la paix, alors qu'il existe une zone floue entre maintien de la paix et consolidation de la paix et que ces deux domaines ne sont pas consécutifs. En outre, certains ont noté avec préoccupation que le Bureau est principalement chargé « des activités de renforcement de la sécurité et de consolidation de l'état de droit menées par les missions de maintien et de consolidation de la paix ». On a estimé que l'Assemblée générale avait déjà établi des critères bien définis en la matière.

84. Concernant le paragraphe 4.16 du sous-programme 4, une précision a été demandée sur la signification des termes « autres entités » : qui sont-elles et quel est leur rôle?

85. Une précision a été demandée pour savoir si une décision avait été prise, par l'Assemblée générale ou par le Conseil de sécurité, pour la mise en œuvre du programme « Horizons nouveaux ».

86. Les membres du Comité ont manifesté leur soutien aux efforts déployés par le Département en faveur de la formation du personnel dans le cadre de sa politique de tolérance zéro à l'égard des manquements.

### **Conclusions et recommandations**

**87. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale d'approuver le descriptif du programme 4 (Opérations de maintien de la paix) du cadre stratégique pour la période 2012-2013, sous réserve des modifications ci-après :**

## Section A

### Opérations de maintien de la paix

#### Sous-programme 1

##### Opérations

###### *Objectif de l'Organisation*

Après le mot « planification », supprimer la virgule et ajouter le mot « et ». Supprimer les mots « et de gestion » après « mise en place » et ajouter les mots « ainsi que la mise en œuvre effective des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale » après le mot « opérations ».

###### *Réalisations escomptées du Secrétariat*

Remplacer la réalisation escomptée a) par « Fourniture en temps voulu de conseils et de recommandations de conseils et de recommandations avisés sur les questions relatives au maintien de la paix au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale, à d'autres organes intergouvernementaux, aux pays qui fournissent des contingents et aux autres pays qui fournissent des contributions ».

#### Stratégie

###### *Paragraphe 4.9*

Après « qui fournissent des effectifs militaires », supprimer les mots « et de police ».

###### *Paragraphe 4.10*

Supprimer les mots « activités de soutien de la paix » et les remplacer par « activités d'appui au maintien de la paix, au rétablissement de la paix et à la consolidation de la paix ».

#### Sous-programme 2

##### Questions militaires

###### *Objectif de l'Organisation*

Ajouter à la fin de la phrase « et appliquer effectivement les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale ».

#### Sous-programme 3

##### État de droit et institutions chargées de la sécurité

###### *Objectif de l'Organisation*

Après les mots « services viables », remplacer les mots « répondant aux normes acceptées sur le plan international » par « en pleine conformité avec la Charte des Nations Unies ».

**Sous-programme 4**  
**Politiques, évaluation et formation**

**Stratégie**

*Paragraphe 4.16*

Après les mots « d'autres entités », ajouter « conformément aux procédures établies ».

**Sous-programme 5**  
**Appui administratif aux missions**

*Objectif de l'Organisation*

Remplacer les mots « aux missions de maintien de la paix et aux missions connexes » par « aux opérations de maintien de la paix et aux autres missions hors Siège des Nations Unies ».

**Section B**  
**Missions de maintien de la paix**

**Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan**

*Indicateurs de succès*

Remplacer l'indicateur de succès a) par le libellé suivant : « Communication au Siège de l'ONU, en temps utile, des rapports d'incidents ou de violations ».

Remplacer l'indicateur de succès b) ii) par le libellé suivant : « Nombre d'enquêtes ouvertes pour faire la lumière sur des plaintes ».

**Programme 5**  
**Utilisations pacifiques de l'espace**

88. À sa 7<sup>e</sup> séance, le 10 juin 2010, le Comité a examiné le programme 5 (Utilisations pacifiques de l'espace) du projet de cadre stratégique pour la période 2012-2013 [A/65/6 (Prog. 5)].

89. Le Représentant du Secrétaire général a présenté le programme et répondu aux questions posées au cours du débat que le Comité lui a consacré.

**Examen de la question**

90. Le travail accompli par le Bureau des affaires spatiales a été apprécié et salué. Les membres du Comité ont exprimé leur appui au programme et ont souligné l'importance qu'il y avait à renforcer la capacité des pays en développement en ce qui concerne l'utilisation des sciences et techniques spatiales et de leurs applications aux fins du développement durable, et à sensibiliser les décideurs au rôle que les sciences et les techniques spatiales et leurs applications pouvaient jouer pour répondre aux besoins sociétaux en matière de développement durable. Ils se sont également félicités de la multiplication des partenariats et des effets de synergie



entre les organismes des Nations Unies et les entités spatiales internationales dans l'utilisation des sciences et techniques spatiales.

91. Des précisions ont été demandées concernant l'utilisation des technologies spatiales à des fins militaires et de militarisation et les recherches en cours y relatives, qui risquent de compromettre le programme; les vues de l'Organisation ont été sollicitées sur ce point.

92. Selon certains, une plus grande transparence s'imposait pour veiller à ce que les activités tournées vers l'espace extra-atmosphérique ne servent qu'à des fins pacifiques et non à des fins militaires ou de militarisation. On a également fait valoir qu'il faudrait prendre des mesures pour établir des relations de travail entre le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et la Conférence du désarmement.

93. Des éclaircissements ont été demandés concernant les efforts de coordination et de synergie déployés de concert avec d'autres programmes et organismes des Nations Unies pour assurer l'exécution des programmes dans la complémentarité.

94. On a demandé comment le Bureau entendait réduire la fracture technologique entre les pays, élargir l'accès des pays en développement aux technologies spatiales et les sensibiliser à leur utilisation et aux bienfaits qui en découlent.

95. Certains ont estimé que le recours aux applications des techniques spatiales pouvait contribuer à réduire la fracture technologique entre sociétés et qu'il importait de partager avec les pays en développement les connaissances et les compétences nécessaires à la mise en œuvre et à l'utilisation de ces applications. Il importait, a-t-on souligné, de faire pleinement participer les pays en développement à ce processus.

96. Pour certains, l'objectif du programme a paru vague et des précisions ont été demandées sur les mesures respectives des résultats correspondant aux indicateurs de succès a) i) et b) ii). On a également demandé combien de partenariats avaient été formés grâce au travail du Bureau et comment les pays en développement seraient évalués.

### **Conclusions et recommandations**

**97. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale d'approuver le descriptif du programme 5 (Utilisations pacifiques de l'espace) du projet de cadre stratégique.**

### **Programme 6 Affaires juridiques**

98. À sa 7<sup>e</sup> séance, le 10 juin 2010, le Comité a examiné le programme 6 (Affaires juridiques) du projet de cadre stratégique pour la période 2012-2013 [(A/65/6 (Prog. 6)].

99. Le Représentant du Secrétaire général a présenté le programme et répondu aux questions posées au cours du débat que le Comité lui a consacré.

**Examen de la question**

100. Les activités menées par le Bureau des affaires juridiques dans le cadre de ses divers sous-programmes ont dans l'ensemble été appréciées et approuvées.

101. Il a été demandé si le climat économique actuel entraînait une réduction du nombre de programmes de formation au droit international. Il a été dit que l'Organisation des Nations Unies devrait allouer davantage de ressources à ces programmes de formation et à la poursuite du développement de la bibliothèque audiovisuelle.

102. Des éclaircissements ont été demandés sur l'exposé concernant le sous-programme 6, dans lequel le Conseiller juridique avait indiqué, dans le cadre des efforts déployés pour contribuer à rendre l'Organisation plus « verte », la Section des traités avait mis fin à la distribution d'un certain nombre de ses publications au format papier et réduit le nombre d'exemplaires distribués des volumes du *Recueil des Traités* des Nations Unies, qui peuvent être consultés sur le site Web de la Section. Il a toutefois été noté que les pays en développement pourraient avoir des difficultés à accéder à l'information contenue sur le site Web compte tenu des problèmes de connexion à Internet qu'ils connaissaient. Une réponse écrite a été demandée concernant les modalités des activités visant à rendre l'Organisation plus « verte ».

103. Il a été demandé quelles modalités étaient en cours d'élaboration pour lutter contre les épidémies et d'autres dangers dans le cadre des activités et des initiatives opérationnelles.

104. Il a également été demandé quels mécanismes étaient en place pour se tenir en rapport avec les autorités compétentes du gouvernement hôte et d'autres pays hôtes et veiller à ce que le statut intergouvernemental de l'ONU et les privilèges et immunités connexes soient respectés.

105. Par ailleurs, il a été demandé quelles mesures étaient prises par l'Organisation concernant les actes de piraterie au large des côtes somaliennes.

106. Il a été estimé qu'il était nécessaire de renforcer la coopération dans le domaine de la biodiversité marine, du transfert de technologie et des ressources d'énergie marines renouvelables pour répondre aux besoins et aux demandes actuelles et croissantes de la communauté internationale et, en particulier, des pays en développement, et de renforcer le sous-programme 4, qui a trait à la question.

**Conclusions et recommandations**

**107. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale d'approuver le texte explicatif du programme 6 (Affaires juridiques) du projet de cadre stratégique, sous réserve des modifications ci-après :**

**Sous-programme 1****Services juridiques fournis à l'ensemble du système des Nations Unies****Stratégie**

**Ajouter un paragraphe 6.11, libellé comme suit :**

**« Le Secrétaire général, en sa qualité de dépositaire de l'Accord de Siège, renforcera la mise en œuvre de l'Accord, en particulier**

s'agissant des sections 11 et 13 a) de l'Article IV, établissant l'obligation juridique faite au pays hôte de délivrer des visas d'entrée aux fonctionnaires de tous les États Membres assistant aux réunions et conférences organisées par l'Organisation des Nations Unies. »

et renuméroter les paragraphes suivants en conséquence.

#### **Sous-programme 4**

##### **Droit de la mer et affaires maritimes**

###### *Indicateurs de succès*

Ajouter l'indicateur de succès b) iii), libellé comme suit :

« Renforcement de la coopération dans le domaine de la conservation et de l'exploitation durable des ressources biologiques marines et de leur biodiversité particulière, dans les zones situées au-delà des limites de la juridiction nationale »

#### **Sous-programme 6**

##### **Garde, enregistrement et publication des traités**

###### *Indicateurs de succès*

Pour l'indicateur de succès c), insérer les mots « reçus ou » après « déposés ».

### **Programme 7**

#### **Affaires économiques et sociales**

108. À sa 11<sup>e</sup> séance, le 14 juin 2010, le Comité a examiné le programme 7 (Affaires économiques et sociales) du projet de cadre stratégique pour la période 2012-2013 [A/65/6 (Prog. 7)].

109. Le Représentant du Secrétaire général a présenté le programme et répondu aux questions posées au cours du débat que le Comité lui a consacré.

#### **Examen de la question**

110. Les membres du Comité ont approuvé le programme, sa présentation, son orientation générale, ses objectifs et sous-programmes, et salué le travail réalisé. Le rôle important que joue le programme et les efforts accomplis pour favoriser les initiatives visant à éliminer la pauvreté, appuyer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, promouvoir le développement durable et réagir face à la crise économique et financière ont été mis en exergue. Le Comité a exprimé son soutien aux activités analytiques et normatives du Département des affaires économiques et sociales, ainsi qu'aux recommandations de celui-ci relatives au renforcement des capacités, notamment face à la crise économique et financière actuelle et en vue de régler les problèmes de développement qui se posent aux pays en développement, particulièrement aux pays les moins avancés.

111. S'agissant du sous-programme 1, l'importance du rôle de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social a été soulignée, notamment eu égard à la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, y

compris les objectifs du Millénaire pour le développement. Il a été déclaré que l'Assemblée et le Conseil devraient élargir la portée des résultats de la Réunion plénière de haut niveau de la soixante-cinquième session de l'Assemblée sur le thème des objectifs du Millénaire, qui se tiendra en septembre 2010, afin de soutenir les efforts en vue de la réalisation de ces objectifs. Il a été avancé que le document final de la réunion plénière pourrait entraîner la révision de certaines des réalisations escomptées du sous-programme. Il a été estimé que le descriptif du sous-programme ne reflétait pas pleinement les dispositions de la résolution 61/16 de l'Assemblée relative au rôle du Conseil économique et social en ce qui concerne le suivi des progrès accomplis s'agissant des objectifs du Millénaire pour le développement et la promotion de leur réalisation par l'intermédiaire de l'examen annuel au niveau ministériel et du Forum pour la coopération en matière de développement. Il a été noté qu'il conviendrait de mieux rendre compte de la coopération, de la coordination et du dialogue constructif avec d'autres organisations internationales et la société civile. La multiplication des échanges avec la Commission de consolidation de la paix a été accueillie avec satisfaction et on a souligné le rôle positif des groupes consultatifs spéciaux, particulièrement le Groupe consultatif ad hoc sur Haïti, dans les situations d'après conflit.

112. Les participants ont jugé louable l'objectif du sous-programme 2 consistant à favoriser la promotion de la femme et l'institutionnalisation de l'égalité des sexes dans tous les domaines de la vie politique, économique et sociale. Des éclaircissements ont été demandés au sujet de l'amélioration de l'équilibre entre les sexes au sein du système des Nations Unies et de la promotion de l'institutionnalisation de l'égalité des sexes dans tous les domaines de la vie politique, économique et sociale, ainsi que des progrès de la mise en place d'une nouvelle entité composite chargée des questions liées à la problématique hommes-femmes. Certains participants ont estimé que la stratégie devrait mieux rendre compte du suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et l'exécution efficace du Programme d'action de Beijing.

113. S'agissant du sous-programme 3, certains participants ont fait valoir que les objectifs du Millénaire pour le développement s'attachent presque entièrement à des problèmes concernant le développement humain et la pauvreté associés à des groupes relativement jeunes (mortalité néonatale, infantile et maternelle, infection à VIH/sida et taux de scolarisation). Il a été dit qu'il faudrait porter une attention plus marquée aux personnes âgées et à la question du vieillissement de la population. Certains participants ont estimé qu'il conviendrait de conserver dans le plan actuel la réalisation escomptée pour 2010-2011 concernant le renforcement des capacités des États Membres et de la société civile en matière de conception et d'exécution de politiques et de programmes sociaux. Il a été dit que l'indicateur de succès a) devrait être exprimé sous forme de recommandations plutôt que de pourcentage.

114. S'agissant du sous-programme 4, des éclaircissements ont été demandés au sujet de l'attention portée au changement climatique.

115. S'agissant du sous-programme 6, il a été avancé qu'il faudrait porter une plus grande attention aux questions de migration.

116. S'agissant du sous-programme 10, certains participants ont estimé qu'il devrait s'attacher particulièrement à l'exécution de tous les accords et engagements convenus lors de la Conférence internationale sur le financement du développement de 2002 et de la Conférence d'examen de Doha. Il a été dit que le sous-programme

devrait promouvoir plus avant la participation d'institutions internationales et d'organisations de la société civile, et que des indicateurs de succès qualitatifs devraient y figurer. On a réaffirmé la nécessité de respecter les mécanismes de suivi de la Conférence des Nations Unies sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement, notamment en ce qui concerne l'appui à apporter aux pays en développement en matière de redressement durable. Certains participants ont estimé que la stratégie du sous-programme devrait rendre compte de l'appui fourni au groupe de travail de l'Assemblée générale à composition non limitée chargé du suivi des questions apparaissant dans le Document final de la Conférence des Nations Unies sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement.

### **Conclusions et recommandations**

**117. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale d'approuver le descriptif du programme 7 (Affaires économiques et sociales) du projet de cadre stratégique, sous réserve des modifications ci-après :**

#### **Sous-programme 1**

#### **Appui au Conseil économique et social et coordination**

##### *Objectif de l'Organisation*

**Reformuler le texte de l'objectif comme suit :**

**« Renforcer le rôle de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et promouvoir la coordination et la cohérence des activités du système des Nations Unies en ce qui concerne la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement ».**

##### *Indicateurs de succès*

**Dans l'énoncé de l'indicateur de succès a) i), supprimer « les activités liées à la recherche d'un consensus et le fonctionnement du Bureau du Conseil économique et social et du Bureau de la Deuxième Commission ».**

**Ajouter un nouvel indicateur de succès b) iv), libellé comme suit :**

**« iv) Participation accrue des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social aux délibérations du Conseil ».**

#### **Stratégie**

##### *Paragraphe 7.7*

**Reformuler comme suit le texte de l'alinéa a) :**

**« Renforcer le rôle du Conseil économique et social en matière de coordination des progrès vers la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement, et d'appui à leur réalisation en améliorant l'élaboration de politiques, la cohérence et**

la coordination par l'intermédiaire de ses réunions ministérielles annuelles d'examen de fond et d'exposés volontaires présentés par certains pays au sujet de leur expérience concernant la réalisation de ces objectifs. »

#### Sous-programme 2

##### Problématique de l'égalité des sexes et promotion de la femme

###### *Réalisations escomptées du Secrétariat*

À la fin de la réalisation escomptée b), ajouter « et renforcement du soutien du Secrétariat à la participation d'organisations non gouvernementales aux travaux de la Commission de la condition de la femme ».

#### Sous-programme 3

##### Politiques sociales et développement social

###### *Réalisations escomptées du Secrétariat*

À la fin de l'énoncé de la réalisation escomptée b), ajouter « , en vue de renforcer les capacités des États Membres à cet égard ».

#### Sous-programme 4

##### Développement durable

###### *Indicateurs de succès*

Dans l'énoncé de l'indicateur de succès c) i), après « Nombre accru de pays », ajouter « bénéficiant d'une assistance technique ».

#### Stratégie

###### *Paragraphe 7.10*

À la fin de l'alinéa a), ajouter un appel de note renvoyant à la note de bas de page suivante : « Neuf grands groupes de la société civile sont établis dans Action 21 : a) femmes; b) enfants et jeunes; c) populations autochtones; d) organisations non gouvernementales; e) collectivités locales; f) travailleurs et syndicats; g) commerce et industrie; h) communauté scientifique et technique; i) agriculteurs ».

À la fin de l'alinéa f), ajouter « , notamment les questions relatives aux sources d'énergie nouvelles et renouvelables et à l'échange de technologies ».

#### Sous-programme 5

##### Statistique

###### *Indicateurs de succès*

Renommer l'indicateur c) en c) i).

Ajouter un indicateur de succès c) ii), ainsi libellé :

« ii) Accroissement du nombre d'activités à l'intention des pays en développement recevant des directives relatives à la mise en place de systèmes nationaux de statistique durables par la promotion de la coopération technique ».

**Sous-programme 6****Population***Réalisations escomptées du Secrétariat*

Inverser les réalisations escomptées a) et b).

*Indicateurs de succès*

Inverser les indicateurs de succès a) et b).

Ajouter un indicateur a) ii), libellé comme suit :

« ii) Nombre d'activités traitant les questions de population en s'appuyant sur le renforcement des capacités nationales ».

**Sous-programme 7****Politiques et analyse en matière de développement***Objectif de l'Organisation*

Remplacer l'élément de phrase : « Amener les organes intergouvernementaux à s'entendre sur les politiques » par « Promouvoir l'entente des organes intergouvernementaux en ce qui concerne les politiques ».

*Indicateurs de succès*

Remplacer l'indicateur de succès a) i) par l'ancien indicateur de succès a) i) pour l'exercice 2010-2011, de façon à lire :

« i) Augmentation du nombre de politiques et de mesures économiques ayant été examinées dans le cadre de l'effort de réalisation des objectifs de développement adoptés au niveau international ».

Ajouter un indicateur de succès a) iii), libellé comme suit :

« iii) Augmentation du nombre d'activités menées avec la CNUCED et les commissions régionales en vue d'améliorer l'évaluation de la situation macroéconomique mondiale ».

À la fin de l'indicateur de succès c), ajouter « avec le soutien de la Division de l'analyse des politiques de développement ».

**Sous-programme 8****Administration publique et gestion du développement***Indicateurs de succès*

Insérer un indicateur de succès b) ii), libellé comme suit :

« ii) Nombre d'activités de recherche analytique, de plaidoyer, de conseil, de formation et de mise en commun des connaissances fournies, en particulier à des pays en développement, sur demande ».

Décaler l'ancien indicateur de succès b) ii), qui devient b) iii).

**Sous-programme 9  
Gestion durable des forêts**

*Réalisations escomptées du Secrétariat*

Ajouter une réalisation escomptée e), libellée comme suit :

« e) Renforcement de l'assistance aux États Membres bénéficiaires d'une assistance en matière d'élaboration et d'exécution de stratégies de conservation et de reconstitution des forêts et en matière d'accroissement des zones forestières gérées de manière rationnelle, afin de maintenir et d'élargir leurs ressources forestières afin d'en tirer des avantages accrus ».

*Indicateurs de succès*

Dans l'énoncé de l'indicateur de succès a), après les mots « du Président », ajouter « élaborés avec le soutien du secrétariat du Forum ».

Dans l'énoncé de l'indicateur de succès c), après les mots « les organisations », ajouter « avec le soutien du secrétariat du Forum ».

À la fin de l'énoncé de l'indicateur de succès d), ajouter « élaborés avec le soutien du secrétariat du Forum ».

Ajouter un indicateur de succès e), libellé comme suit :

« e) Nombre d'États Membres bénéficiaires d'une assistance, à leur demande, en matière d'élaboration et d'exécution de stratégies de conservation et de reconstitution des forêts et en matière d'accroissement des zones forestières gérées de manière rationnelle ».

**Textes portant autorisation du programme et de ses sous-programmes**

Ajouter la référence suivante sous le programme 1 :

« 64/206 Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables ».

**Programme 8  
Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral  
et petits États insulaires en développement**

118. À sa 17<sup>e</sup> séance, le 17 juin 2010, le Comité a examiné le programme 8 (Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement) du projet de cadre stratégique pour la période 2012-2013 [A/65/6 (Prog. 8)].

119. Le Représentant du Secrétaire général a présenté le programme et répondu aux questions posées au cours du débat que le Comité lui a consacré.

**Examen de la question**

120. Le programme et les travaux du Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États



insulaires en développement ont bénéficié d'un appui sans réserve. Il a été observé que le programme répondait tout à fait aux objectifs formulés dans ses mandats, notamment les programmes d'action de Bruxelles, d'Almaty et de Maurice. Le Comité s'est félicité de l'importance accordée à la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui se tiendra en 2011 à Istanbul (Turquie) et qui sera une bonne occasion de mesurer les progrès accomplis.

121. Le Comité s'est inquiété du fait que, malgré les progrès accomplis sur la voie de la réalisation des objectifs de développement adoptés au niveau international applicables aux trois groupes de pays, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement et le Programme d'action de Bruxelles, les résultats obtenus n'avaient pas répondu aux attentes. Des membres du Comité ont estimé, d'une part, qu'il fallait que la coopération internationale pour le développement se concentre en priorité sur ces groupes de pays et, d'autre part, que le système des Nations Unies et la communauté internationale devaient redoubler d'efforts pour faire en sorte que ces pays se rapprochent de leurs objectifs, en particulier des objectifs du Millénaire pour le développement qui doivent être atteints d'ici à 2015.

122. Des précisions ont été demandées quant au rôle que le Bureau du Haut-Représentant a joué dans l'inscription des questions concernant ces groupes de pays à l'ordre du jour d'autres organismes des Nations Unies. Il a été fait mention des relations de collaboration entretenues avec l'Agence internationale de l'énergie atomique en ce qui concernait les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, qui présentent un grand intérêt pour l'agriculture, la santé et la nutrition ainsi que la protection de l'environnement, et devraient être renforcées pendant les années à venir.

123. Les membres du Comité ont constaté qu'il importait de promouvoir la coopération Sud-Sud et certains ont estimé qu'il fallait également favoriser la coopération Nord-Sud, qui viendrait compléter les résultats obtenus grâce à la coopération Sud-Sud et faciliter le transfert de données techniques.

124. Le Comité s'est penché sur des questions transversales et a observé que les trois groupes de pays avaient en commun des points faibles particuliers qui les distinguaient des autres pays en développement. Il a proposé que le programme en tienne compte et que les réalisations escomptées et les indicateurs de succès soient adaptés en conséquence.

125. Des précisions ont également été demandées concernant la coordination des efforts déployés au titre des divers sous-programmes pour répondre aux mêmes questions, comme la facilitation des échanges et des transports, afin d'améliorer les effets de synergie entre les sous-programmes. Des membres du Comité se sont demandés quel rôle les organisations sous-régionales jouaient précisément dans la réalisation des objectifs du programme et s'il en était suffisamment tenu compte dans le cadre du programme.

126. Le Comité a constaté qu'il importait de renforcer la coopération avec les partenaires de développement, en ce qui concernait notamment la mobilisation et la coordination de l'aide internationale. Des éclaircissements ont été demandés sur les différents termes utilisés (« partenaires de développement », « organismes des Nations Unies » et « système des Nations Unies ») et sur la question de savoir si les différences terminologiques étaient voulues ou s'il fallait uniformiser la terminologie dans les textes se rapportant aux sous-programmes.

127. Des membres du Comité ont regretté que le programme ne fasse pas mention des difficultés passées et des enseignements tirés de l'expérience et espéré que, lors de l'exercice biennal suivant, ces facteurs importants seraient pris en compte. Certains ont estimé que le taux d'exécution des produits devait être amélioré durant l'exercice en cours pour dépasser les 89 % atteints lors de l'exercice 2008-2009.

#### **Conclusions et recommandations**

128. **Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale d'approuver sans modifier le texte explicatif du programme 8 (Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement) du projet de cadre stratégique.**

#### **Programme 9**

#### **Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique**

129. À sa 17<sup>e</sup> séance, le 17 juin 2010, le Comité a examiné le programme 9 (Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique) (NEPAD) du projet de cadre stratégique pour la période 2012-2013 [A/65/6 (Prog. 9)].

130. Le Représentant du Secrétaire général a présenté le programme et répondu aux questions posées au cours du débat que le Comité lui a consacré.

#### **Examen de la question**

131. Dans l'ensemble, les membres du Comité ont approuvé et salué le programme, et ils ont notamment souligné l'importance de son rôle de coordination. Il a été admis que le rapport du Secrétaire général sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique (A/52/871-S/1998/318) serait très utile pour l'établissement du programme pour la période 2012-2013.

132. Les membres du Comité ont trouvé que la création d'un consortium international pour les infrastructures en vue de favoriser les investissements publics et privés dans l'infrastructure en Afrique était une bonne idée et demandé que le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique analyse les priorités et les mesures que l'Afrique est elle-même en train de définir, afin d'encadrer et d'orienter le travail à mener avec le consortium international.

133. On s'est félicité de l'appui que le programme doit apporter aux efforts de renforcement des capacités de l'Union africaine et des organisations sous-régionales africaines dans le cadre du plan décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine, ainsi que de la place tenue par la bonne gouvernance, qui est un des grands axes de l'action menée par la Commission de l'Union africaine.

134. On a fait valoir qu'il fallait améliorer la coordination entre le Département de l'information et le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique afin d'atteindre l'objectif d'une mobilisation mondiale en faveur du développement de l'Afrique. Il a été dit que, si la publication de la revue *Afrique Renouveau* contribuait à sensibiliser l'opinion internationale à la situation de l'Afrique, il était néanmoins

nécessaire de faire appel à un éventail plus large de ressources médiatiques disponibles aux niveaux national, régional et international.

135. Des précisions ont été demandées sur la question de savoir quand les postes vacants, notamment celui du Conseiller spécial pour l'Afrique, seraient pourvus. On a fait observer qu'une fois que les effectifs du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique seraient au complet, l'importance de l'Afrique dans l'Organisation des Nations Unies ne diminuerait pas.

136. On s'est demandé si la structure et la présentation du programme ne pourraient pas être améliorées afin d'éviter les redondances et les incohérences entre stratégie, objectifs, réalisations escomptées et indicateurs de succès. Il a été noté que les indicateurs de succès étaient essentiellement quantitatifs (augmentations en nombre, notamment) et ne mesuraient pas la qualité de la réalisation. On a fait valoir qu'il faudrait adopter un tableau de bord de suivi stratégique permettant d'assurer le suivi à la fois quantitatif et qualitatif de la concrétisation des engagements et des activités prévues par les organisations en vue d'atteindre les objectifs de développement adoptés au niveau international. Il a également été question des aspects nationaux des réalisations escomptées, et on a avancé l'idée qu'il faudrait prévoir un meilleur suivi à l'échelon national.

### **Conclusions et recommandations**

137. **Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale d'approuver le texte explicatif du programme 9 (Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique) du projet de cadre stratégique, sous réserve des modifications ci-après :**

#### **Orientation générale**

##### *Paragraphe 9.3*

**Après le mot « entrepris », insérer les mots « par le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique ».**

#### **Sous-programme 1**

**Coordination de la mobilisation mondiale et de l'appui apporté au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique**

#### **Stratégie**

##### *Paragraphe 9.9*

**Remplacer les mots « de nouveaux donateurs » par « d'autres partenaires de développement », et remplacer les mots « nouveaux partenaires de développement » par les mots « autres partenaires de développement ».**

**Sous-programme 2**  
**Coordination régionale et appui apporté au Nouveau Partenariat**  
**pour le développement de l'Afrique**

*Réalisations escomptées du Secrétariat*

Dans la réalisation escomptée a), remplacer le membre de phrase « des programmes de l'Union africaine relevant du NEPAD à l'échelon régional » par le membre de phrase « du Plan d'action 2010-2015 pour l'Afrique de l'Union africaine et des programmes relevant du NEPAD à l'échelon régional ».

*Indicateurs de succès*

Dans le texte de l'indicateur de succès b), insérer les mots « et de l'appui apporté à leur maintien et à leur continuité » après le mot « régional ».

**Sous-programme 3**  
**Activités d'information et de sensibilisation à l'appui du Nouveau**  
**Partenariat pour le développement de l'Afrique**

*Indicateurs de succès*

Ajouter un troisième indicateur de succès libellé comme suit : « iii) Amélioration de la diffusion de l'information sur le développement économique, politique et social de l'Afrique grâce au renforcement de la collaboration avec les mécanismes de communication actuels du système des Nations Unies ».

**Stratégie**

*Paragraphe 9.13*

Remplacer le membre de phrase « la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement » par le membre de phrase « la réalisation de tous les objectifs de développement internationaux, notamment des objectifs du Millénaire pour le développement, et l'application des décisions et textes issus des grandes conférences internationales ».

**Programme 10**  
**Commerce et développement**

138. À sa 10<sup>e</sup> séance, le 14 juin 2010, le Comité a examiné le programme 10 (Commerce et développement) du projet de cadre stratégique pour la période 2012-2013 [A/65/6 (Prog. 10)].

139. Le Représentant du Secrétaire général a présenté le programme et répondu aux questions posées au cours du débat que le Comité lui a consacré.

### Examen de la question

140. Les membres du Comité ont insisté sur le rôle de la CNUCED et du Centre CNUCED/OMC du commerce international (CCI), principales entités du système des Nations Unies chargées de promouvoir le commerce et le développement. Ils ont exprimé leur appui au travail accompli par la CNUCED et le CCI et les en ont remerciés.

141. Il a été noté avec satisfaction que la CNUCED et le CCI s'employaient à intégrer dans leurs programmes les questions suivantes : gestion de la dette et financement du développement, investissements publics et privés, accords d'investissement internationaux, renforcement des capacités, produits de base, coopération Sud-Sud, intégration économique de l'Afrique, développement durable et accession des pays en développement à l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

142. L'importance de la facilitation du commerce, qui fait partie de l'assistance technique liée au commerce que fournit le CCI, a été soulignée.

143. Des éclaircissements ont été demandés au sujet de l'emploi des termes « biens » et « produits de base » dans le cadre du sous-programme 3 (Commerce international), ainsi que sur les raisons de l'inscription dans ce sous-programme de la composante 2. De plus, des explications ont été demandées sur l'examen d'ensemble de la politique du NEPAD et de la CNUCED à l'égard des pays fragiles et vulnérables.

144. Le Comité a aussi demandé des précisions sur les pays structurellement faibles et sur les économies résistantes.

145. Le Comité s'est inquiété de la clarté des objectifs des sous-programmes 2 et 3 ainsi que de celle des réalisations escomptées et des indicateurs de succès prévus au titre des sous-programmes 4 et 5.

146. Certains membres se sont dits préoccupés par les risques de chevauchement des mandats concernant les problèmes de développement des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement.

### Conclusions et recommandations

**147. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale approuve le descriptif du programme 10 (Commerce et développement) du projet de cadre stratégique, sous réserve des modifications ci-après :**

#### **Orientation générale**

##### *Paragraphe 10.4*

**Remplacer le mot « Afrique » par les mots « économies africaines ».**

##### *Paragraphe 10.7*

**Supprimer le membre de phrase « pays ayant des besoins particuliers et à la satisfaction des besoins particuliers de l'Afrique ».**

*Paragraphe 10.8*

Dans l'expression « Sommet mondial sur la société de l'information », remplacer « Sommet mondial » par « Sommets mondiaux ».

**Sous-programme 1**

**Mondialisation, interdépendance et développement**

*Objectif de l'Organisation*

Remplacer les mots « à la création d'emplois » par « au plein emploi et à un travail décent pour tous ».

*Indicateurs de succès*

Ajouter un indicateur de succès, libellé comme suit : « a) iv) Augmentation du nombre des activités de la CNUCED visant à promouvoir la coopération Sud-Sud ».

**Sous-programme 2**

**Investissements et entreprises**

*Objectif de l'Organisation*

Remplacer l'énoncé de l'objectif par le texte suivant : « Faire en sorte que tous les pays en développement, et en particulier les pays africains et les pays les moins avancés, de même que les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement et les autres petits pays économiquement et structurellement faibles et vulnérables profitent des avantages pour le développement qu'offrent l'accroissement des flux d'investissement, l'élaboration de politiques, le renforcement de la compétitivité internationale et l'expansion des capacités de production ».

*Indicateurs de succès*

Dans l'indicateur de succès a) i), remplacer le mot « décideurs » par le mot « pays ».

Dans l'indicateur de succès b) i), remplacer « qui signalent une hausse des investissements étrangers directs » par « et mise en œuvre de politiques nationales de nature à stimuler les investissements étrangers directs ».

**Sous-programme 3**

**Commerce international**

**Composante 1**

**Renforcement du commerce international**

*Réalisations escomptées du Secrétariat*

À la fin de l'alinéa a) de l'énoncé des réalisations escomptées, ajouter le membre de phrase « , ainsi que de faire face aux situations nées de la montée des coûts du financement du commerce ».

**Composante 2**  
**Produits de base**

*Indicateurs de succès*

Remplacer l'énoncé de l'indicateur de succès a) i) par le libellé suivant : « **Accroissement du volume des recherches consacrées aux produits agricoles dans les économies tributaires des produits de base, en vue de diversifier leurs activités de production et de transformation en augmentant la valeur ajoutée de leurs produits de base** ».

**Stratégie**

*Paragraphe 10.14*

À l'alinéa c) iv), supprimer les mots « **publiques et privées** ».

**Sous-programme 4**  
**Technologie et logistique**

*Indicateurs de succès*

À la fin de l'énumération des indicateurs de succès a) i), ii) iii) et b) i), ii), insérer les mots « **avec l'aide de la CNUCED** ».

**Programme 11**  
**Environnement**

148. À sa 15<sup>e</sup> séance, le 16 juin 2010, le Comité a examiné le programme 11 (Environnement) du projet de cadre stratégique pour la période 2012-2013 [A/65/6 (Prog. 11)].

149. Le Représentant du Secrétaire général a présenté le programme et répondu aux questions posées au cours du débat que le comité lui a consacré.

**Examen de la question**

150. Le Comité a marqué son appui au programme. On a exprimé l'idée que la question de la protection de l'environnement était un des problèmes mondiaux les plus redoutables; il était donc tout à fait justifié de renforcer le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) par une meilleure coordination entre les accords multilatéraux relatifs à l'environnement et par une meilleure coordination et une meilleure coopération à l'échelle du système.

151. On a également exprimé l'idée qu'il était préférable de renforcer le PNUE au stade actuel avant d'envisager de le transformer en une institution spécialisée des Nations Unies. Une question a été posée au sujet de « l'adaptation reposant sur les écosystèmes » mentionnée au paragraphe 11.9 et sur la raison pour laquelle le PNUE avait restreint sa participation au travail d'adaptation à entreprendre.

152. La mention de « la notion d'économie verte et des objectifs qui s'y rattachent » au paragraphe 11.4 et dans le sous-programme 6 a donné lieu à plusieurs questions, étant donné que cette notion n'avait pas encore été pleinement examinée et acceptée par les gouvernements, qu'elle avait récemment été discutée à la dix-huitième session de la Commission du développement durable en mai 2010 et

devait l'être plus avant à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio +20) qui se tiendra en 2012. On a également demandé pourquoi la notion de développement durable n'avait pas été utilisée au lieu des notions d'économie verte et de cycle de vie des produits, qui en fait découlaient de la notion de développement durable. On s'est réjoui pourtant de l'important potentiel d'économie de ressources dans le sous-programme 6.

153. Le Comité s'est déclaré généralement satisfait des objectifs, des réalisations escomptées, des indicateurs de succès et des stratégies de chaque sous-programme, de même que des efforts accomplis par le PNUE pour coordonner ses activités avec d'autres organismes et de ce qu'il faisait pour intégrer l'égalité des sexes dans toutes ses politiques et activités. On a rappelé que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques était le principal mécanisme chargé, dans le système des Nations Unies, de s'occuper des changements climatiques et on a à cette occasion demandé s'il existait des conflits entre le travail accompli par le PNUE et le mandat de la Convention.

154. Une question a été posée sur l'indicateur de succès c) du sous-programme 1 et la façon dont il serait mesuré. On a en outre indiqué qu'il fallait faire figurer non seulement les obstacles politiques, institutionnels et financiers, mais aussi tous les « facteurs de déboisement » mentionnés parmi les réalisations escomptées d) du sous-programme 1, étant donné les difficultés rencontrées par les pays en développement. C'est pourquoi on a exprimé l'idée que la réalisation escomptée devait être révisée.

155. On a demandé comment le PNUE ferait pour établir un ordre de priorité entre les efforts visant à développer la cohérence et la coopération à l'échelle du système dans le domaine de l'environnement, dans le système des Nations Unies, dans le Conseil des chefs de secrétariat (CCS) et en utilisant pleinement les possibilités offertes par le Groupe de la gestion de l'environnement. Des questions ont également été posées concernant l'utilisation de l'expression « compétences particulières » aux paragraphes 11.8, 11.15 et 11.9, à la place d'une mention directe, dans le descriptif de programme, des mandats qui régissent le programme.

156. On a demandé si c'étaient les États Membres ou le Secrétariat qui étaient censés prendre des mesures pour réduire au minimum les menaces environnementales contre le bien-être de l'humanité ou être attentifs à l'objectif du sous-programme 2.

157. On a fait observer que plusieurs des aspects de « gestion des écosystèmes » mentionnés au sous-programme 3 ne faisaient pas l'objet d'un consensus et risquaient de donner lieu à une certaine confusion. Le travail du PNUE sur la gestion des écosystèmes devait être guidé par les décisions du Conseil d'administration et du Forum ministériel mondial sur l'environnement.

158. Au sous-programme 4, on a demandé si l'expression « initiatives conjointes » sous la rubrique indicateurs de succès, a) ii) et a) iv) renvoyait aux « projets conjoints » entrepris. On a également demandé comment le PNUE mesurait, dans les pays en développement, le développement des capacités d'améliorer la réalisation des objectifs et cibles convenus comme indiqué dans l'indicateur de succès b) i). On a également demandé comment l'indicateur de succès a) iii) serait mesuré.



159. On a contesté le paragraphe 11.25 d), relatif à la réforme des Nations Unies, et notamment au principe « Unis dans l'action » étant donné que la question était actuellement analysée et que le résultat n'était pas encore connu. On a également posé des questions concernant la référence à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide étant donné que ces instruments n'étaient pas le fruit de conférences des Nations Unies et ne régissaient pas l'action des Nations Unies, en ajoutant qu'il y avait là une question de souveraineté nationale.

160. S'agissant de la stratégie du sous-programme 5, on a appuyé la valorisation des synergies entre les régimes internationaux de gestion des produits chimiques mentionnés au paragraphe 11.26 c). On a noté également que ce travail de valorisation des synergies en matière de gouvernance environnementale faisait partie du sous-programme 4.

### **Conclusions et recommandations**

161. **Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale d'approuver le descriptif du programme 11 (Environnement), du projet de cadre stratégique, sous réserve des modifications ci-après :**

#### **Orientation générale**

##### *Paragraphe 11.4*

**Remplacer les mots « économie verte » par les mots « développement durable ».**

**Après les mots « en outre, le PNUE continuera », ajouter les mots « à contribuer à l'examen intergouvernemental en cours de la notion d'économie verte et ».**

##### *Paragraphe 11.9*

**Remplacer les mots « la voie d'un développement assorti de faibles émissions de carbone » par les mots « la voie d'une société sobre en carbone, en s'appuyant sur des partenariats et en engageant le secteur privé à améliorer l'efficacité énergétique ». Avant les mots : « a) l'adaptation reposant sur les écosystèmes », insérer les mots « la démarche fondée sur ».**

**Au point b), après les mots « la réduction des émissions provenant du déboisement et de la dégradation des forêts », ajouter les mots « et le rôle de la conservation des forêts, de la gestion durable des forêts, et des forêts existantes ».**

##### *Paragraphe 11.12*

**À la huitième ligne, remplacer le texte de l'alinéa a) par ce qui suit : « a) il s'attachera en priorité à développer la cohérence et la coordination du système des Nations Unies dans le domaine de l'environnement, notamment par l'action du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination et autres instances interinstitutions ainsi qu'en utilisant pleinement les possibilités offertes par le Groupe de la gestion de l'environnement ».**

En d), ajouter les mots « complémentaire » après le mot « participation ».

En e), supprimer les mots « en conformité avec la réforme de l'Organisation des Nations Unies ».

*Paragraphe 11.14*

Remplacer les mots « Si c'est dans d'autres programmes que sont énoncées les idées sur lesquelles repose la notion d'économie verte, cette notion fait partie intégrante des activités de ce sous-programme » par les phrases « La notion de développement durable fait partie intégrante du travail de ce sous-programme. Les activités de ce sous-programme contribueront aussi à l'examen intergouvernemental en connaissance de cause de la notion d'économie verte dans le contexte du développement durable ».

En b), remplacer les mots « en tenant compte du cycle complet des produits » par les mots « en appliquant notamment la méthode de l'analyse du cycle de vie et autres méthodes pertinentes ».

*Paragraphe 11.17*

Après les mots « en faveur de la coopération », insérer les mots « Nord-Sud et ».

*Paragraphe 11.19*

Remplacer le mot « cohérence » par le mot « coordination ».

*Paragraphe 11.20*

Supprimer les mots « avec ses partenaires » et ajouter les mots « et avec ses partenaires compétents » à la fin de la phrase.

**Sous-programme 1  
Changements climatiques**

*Objectif de l'Organisation*

Remplacer l'objectif indiqué par ce qui suit : « Renforcer l'aptitude des pays, en particulier les pays en développement, à intégrer leur réponse aux changements climatiques dans leur processus de développement national ».

*Réalisations escomptées du Secrétariat*

Remplacer le texte de la réalisation a) par ce qui suit : « L'adaptation, notamment reposant sur les écosystèmes, est intégrée aux plans et politiques de développement au niveau national sur la base d'évaluations scientifiques, de conseils sur le choix des politiques et de la législation, et de l'enseignement tiré des projets pilotes exécutés avec l'appui du PNUE et d'expériences d'adaptation, notamment par une démarche reposant sur les écosystèmes, au niveau mondial ».

Dans le texte de la réalisation escomptée b), remplacer les mots « formes d'énergie » par les mots « sources et technologies énergétiques ».

Dans le texte de la réalisation escomptée b), après les mots « la croissance économique », insérer les mots « des pollutions et ».

Dans le texte de la réalisation escomptée b), après les mots « bases d'évaluation », insérer les mots « et de la coopération ».

Dans le texte de la réalisation escomptée c), après le mot « possibilité », insérer les mots « à tous les niveaux ».

Dans le texte de la réalisation escomptée c), après le mot « favorisés », insérer les mots « aux niveaux mondial et régional ».

Dans le texte de la réalisation escomptée d), remplacer le membre de phrase « sur l'élimination des obstacles politiques, financiers et institutionnels et des autres facteurs de déboisement » par les mots « de toutes les causes du déboisement et ».

#### *Indicateurs de succès*

Dans le texte de tous les indicateurs de succès, insérer à la fin les mots « avec l'appui du PNUE ».

Dans le texte de l'indicateur du succès a), supprimer les mots « fondée sur des écosystèmes » et les remplacer par les mots « notamment par la méthode fondée sur les écosystèmes » après le mot « adaptation ».

Remplacer le texte de l'indicateur de succès b) par ce qui suit : « Nombre accru de pays qui exécutent des plans énergétiques, notamment qui appliquent des solutions sobres en carbone, assorties de dispositions visant expressément les sources d'énergie renouvelable et le rendement énergétique ».

À la fin du texte de l'indicateur de succès c), insérer les mots « et les projets relatifs à l'adaptation et l'atténuation du changement climatique soutenus par le PNUE qui sont exécutés avec un financement international de la lutte contre le changement climatique ».

Dans le texte de l'indicateur de succès d) i), après le mot « exécutent », insérer les mots « des plans de gestion durable des forêts, y compris les plans visant à réduire les émissions provenant du déboisement et de la dégradation des sols ».

Dans le texte de l'indicateur de succès d) ii), après les mots « exécution de plans » insérer les mots « de gestion durable des forêts, notamment ».

#### **Stratégie**

##### *Paragraphe 11.22*

Après les mots « l'Agence internationale pour les énergies renouvelables nouvellement créée », insérer ce qui suit : « le Fonds de financement des sources d'énergie de remplacement du PetroCaribe, le

Projet d'intégration et de développement mésoaméricain, le Programme de développement des énergies renouvelables des Caraïbes, l'Initiative énergétique du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, le Plan solaire méditerranéen, le Partenariat Afrique-Union européenne pour l'énergie, la Coopération énergétique dans la région de la mer Baltique et le Partenariat Asie-Pacifique sur le développement propre et le climat ».

*Alinéa a)*

Remplacer les mots « l'adaptation fondée sur les écosystèmes » par les mots « les mesures d'adaptation, notamment la démarche fondée sur les écosystèmes, ».

Ajouter à la fin de l'alinéa les mots « et compatibles avec les priorités et l'appropriation nationale ».

*Alinéa b)*

Remplacer les mots « modèles de développement à faible consommation de carbone » par les mots « sociétés sobres en carbone en créant des partenariats et en engageant le secteur privé à améliorer l'efficacité énergétique ».

*Alinéa d)*

Remplacer les mots « appuyer les mécanismes nationaux visant à réduire le déboisement et la dégradation des sols » par les mots « appliquer des plans de gestion durable des forêts, notamment pour réduire le déboisement et la dégradation des sols ».

**Sous-programme 2  
Catastrophes et conflits**

*Indicateurs de succès*

Dans le texte de tous les indicateurs de succès, insérer à la fin les mots « , avec l'appui du PNUE ».

Dans le texte de l'indicateur de succès a), supprimer les mots « Pourcentage accru de l' ».

**Sous-programme 3  
Gestion des écosystèmes**

*Indicateurs de succès*

Dans le texte de tous les indicateurs de succès, sauf celui de l'alinéa b) i), insérer à la fin l'expression « , avec l'appui du PNUE ».

**Sous-programme 4  
Gouvernance environnementale**

*Indicateurs de succès*

Dans le texte de l'indicateur de succès a) ii), supprimer l'expression « d'intérêt commun ».

Dans le texte de l'indicateur de succès a) iii), ajouter, après « nombre » les mots suivants « d'activités de coordination concernant les ».

Dans le texte de l'indicateur de succès a) iv), supprimer l'expression « sous l'égide du PNUE ».

Dans le texte de l'indicateur de succès b) i), ajouter : « , avec l'appui du PNUE ».

Dans le texte de l'indicateur de succès b) ii), remplacer « les orientations » par « les avis ».

Renommer d) i) l'indicateur de succès d) et remplacer l'expression « des publications universitaires ou des grands journaux » par « des publications universitaires, des grands journaux et d'autres médias pertinents ».

Ajouter un indicateur de succès d) ii) intitulé « Augmentation de la participation de chercheurs et institutions de pays en développement aux évaluations de l'environnement dirigées ou appuyées par le PNUE ».

**Stratégie**

*Paragraphe 11.25*

*Alinéa d)*

Supprimer la phrase suivante : « Dans les deux cas, il agira dans le respect de la réforme de l'ONU (notamment l'initiative "Unis dans l'action") et des structures d'aide internationale, telles que la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement : appropriation, harmonisation, alignement, résultats et responsabilité mutuelle ».

**Sous-programme 5  
Substances nocives et déchets dangereux**

*Réalisations escomptées*

Remplacer le texte de la réalisation escomptée b) par le texte de la réalisation escomptée correspondante du cadre stratégique pour la période 2010-2011 (A/63/6/Rev.1, programme 11, sous-programme 5) : « Fourniture de services consultatifs internationaux et de conseils techniques cohérents aux États et aux autres parties prenantes afin qu'ils adoptent des modes de gestion plus écologique des produits chimiques nocifs et des déchets dangereux, notamment en améliorant leurs techniques et leurs pratiques ».

*Indicateurs de succès*

Dans le texte de tous les indicateurs de succès, ajouter à la fin l'expression « , avec l'appui du PNUE ».

Dans le texte de l'indicateur de succès a) ii), remplacer l'expression « Augmentation du nombre de pays recourant à des incitations » par l'expression « Augmentation du nombre de pays recourant à des incitations, notamment à des incitations axées sur le marché ».

Ajouter un indicateur de succès a) iii), libellé comme suit : « Augmentation du soutien aux pays en développement pour les aider à évaluer, gérer et réduire les risques pour la santé humaine et l'environnement que présentent les produits chimiques et les déchets dangereux ».

**Stratégie**

*Paragraphe 11.26*

*Alinéa b)*

Remplacer l'expression « en fournissant aux gouvernements et aux autres parties prenantes des conseils et des directives » par l'expression « en appuyant l'élaboration pour les gouvernements et autres parties prenantes de conseils et de directives ».

*Alinéa c)*

Après les mots « son action consistera notamment à », insérer les mots « aider les pays à ».

**Sous-programme 6**

**Utilisation efficiente des ressources – modes de consommation et de production viables**

*Objectif de l'Organisation*

Supprimer l'élément de phrase « afin d'ouvrir la voie à l'économie verte ».

*Réalisations escomptées*

Dans le texte de la réalisation escomptée b), remplacer les mots « d'économie verte » par les mots « de la durabilité environnementale ».

*Indicateurs de succès*

Dans le texte de l'indicateur de succès b), remplacer l'expression « d'une économie plus verte » par l'expression « de la durabilité environnementale ».

## Stratégie

### *Paragraphe 11.27*

Remplacer les troisième, quatrième et cinquième phrases par le texte suivant : « Le cadre du développement durable est un élément essentiel du fonctionnement de ce sous-programme. Les activités au titre de ce sous-programme inspireront aussi les débats sur la façon dont les initiatives relatives à une économie verte peuvent contribuer au développement durable. »

### *Alinéa a)*

Remplacer l'expression « du cycle de vie des produits » par l'expression « d'une démarche tournée vers l'analyse du cycle de vie et d'autres démarches pertinentes ».

### *Alinéa c)*

Après le mot « diffusera », ajouter : « , conformément aux priorités nationales, ».

Corriger la deuxième phrase pour qu'elle soit ainsi libellée : « De plus, elle proposera aux pouvoirs publics des directives et un éventail d'outils, de conseils et de mesures de soutien afin de promouvoir, conformément aux priorités nationales, une gestion efficace des ressources et l'achat de produits durables. »

Supprimer le mot « sociales ».

## Textes portant autorisation du programme et des sous-programmes

Insérer les résolutions ci-après de l'Assemblée générale :

« 62/98 Instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts »

## Sous-programme 2

« 62/9 Renforcement de la coopération internationale et coordination des efforts déployés pour étudier et atténuer le plus possible les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl »

## Programme 12 Établissements humains

162. À sa 15<sup>e</sup> séance, le 16 juin 2010, le Comité a examiné le programme 12 (Établissements humains) du projet de cadre stratégique pour la période 2012-2013 (A/65/6 (Prog. 12) et Corr.1).

163. Le Représentant du Secrétaire général a présenté le programme et répondu aux questions posées au cours du débat que le Comité lui a consacré.

### Examen de la question

164. Le programme a recueilli le soutien des membres du Comité, notamment pour le travail considérable réalisé par le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) en faveur du groupe le plus vulnérable, les habitants des bidonvilles, qui s'inscrit dans les objectifs du Millénaire pour le développement. Des précisions ont été demandées sur la façon dont pourrait être évalué le rôle d'ONU-Habitat dans le cadre de la réalisation des objectifs concernant l'amélioration des conditions de vie des habitants des bidonvilles ainsi que l'accès à l'eau et à l'assainissement.

165. Des précisions ont été demandées sur la façon dont on détermine quelles activités les bureaux régionaux mènent au niveau de la région, car celles-ci ciblent des domaines à l'échelle mondiale.

166. S'agissant des pays cibles mentionnés dans le cadre stratégique, on a demandé qui ils étaient et selon quels critères ils avaient été sélectionnés.

167. Des précisions ont également été demandées sur la mobilisation de fonds – contributions des donateurs et contributions volontaires – dans le cadre du partenariat avec les institutions aux niveaux mondial et local.

### Conclusions et recommandations

168. **Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale d'approuver le descriptif du programme 12 (Établissements humains) du projet de cadre stratégique, sous réserve des modifications ci-après :**

#### **Orientation générale**

##### *Paragraphe 12.8*

**Ajouter « et à promouvoir leur utilisation » après le mot « voulues »**

#### **Textes portant autorisation du programme et des sous-programmes**

**Ajouter la résolution de l'Assemblée générale ci-après :**

**« 64/206 Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables »**

### **Programme 13**

#### **Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale**

169. À sa 7<sup>e</sup> séance, le 10 juin 2010, le Comité a examiné le programme 13 (Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale) du projet de cadre stratégique pour la période 2012-2013 [A/65/6 (Prog. 13)].

170. Le Représentant du Secrétaire général a présenté le programme et répondu aux questions posées au cours du débat que le Comité lui a consacré.



### Examen de la question

171. Les membres du Comité ont salué le travail réalisé par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) dans le cadre de ses différents sous-programmes.

172. Ils ont également approuvé la démarche thématique suivie dans le programme 13 pour la période 2012-2013, estimant que la nouvelle structure organisationnelle constituait une amélioration.

173. Le Comité s'est dit préoccupé par le fait que le cadre stratégique pour la période 2012-2013 ne mettait pas suffisamment l'accent sur le contrôle des drogues et que le terme « sécurité commune » qui y était utilisé n'avait pas encore été clairement défini par l'Assemblée générale dans un mandat. Il s'est aussi inquiété du fait que le développement durable n'y soit pas mentionné comme un moyen de lutter contre le problème de la drogue et que la traite des êtres humains et le trafic de migrants ne se voient pas accorder un degré de priorité suffisamment élevé.

174. Le Comité a estimé que le trafic de drogues devrait faire l'objet d'un sous-programme distinct et que les résolutions et mandats devraient être réexaminés et plus clairement liés à chaque sous-programme. Il a également été d'avis que la répartition du travail entre les départements concernés par le sous-programme 3 devrait être mieux expliquée.

175. Le Comité a salué les efforts que l'Office a déployés dans la région de l'Afrique pour lutter contre les menaces à la sécurité engendrées par le trafic de drogues et la criminalité et estimé que les initiatives régionales entreprises dans le même sens devraient être renforcées.

176. Il a demandé des éclaircissements sur la situation générale en matière de renforcement des capacités et de formation et sur la manière dont le degré de satisfaction des États Membres quant aux services fournis par le Secrétariat était mesuré.

177. Il a également souhaité que soient précisés le sens de l'expression « nouvelles formes de criminalité » employée dans le sous-programme 1 et la raison pour laquelle le sous-programme 3 s'intitulait « Prévention du terrorisme ». En outre, il a demandé des éclaircissements sur l'expression « donner [...] les moyens de » utilisée dans le projet du cadre stratégique pour 2012-2013. Certains ont fait observer qu'il fallait renforcer certains des indicateurs de succès définis dans le projet de cadre stratégique. Il fallait notamment s'employer à mesurer les réalisations du Secrétariat plutôt que celles des États Membres.

### Conclusions et recommandations

178. **Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale d'approuver le descriptif du programme 13 (Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale) du projet de cadre stratégique, sous réserve des modifications ci-après :**

#### **Orientation générale**

##### ***Paragraphe 13.1***

**Supprimer « et la sécurité commune ».**

Ajouter un paragraphe 13.5 libellé comme suit et renuméroter les paragraphes qui suivent :

« Le développement est indispensable pour réduire la criminalité et l'offre de stupéfiants dans le monde. Cependant, l'état de droit, la sécurité et la justice vont de pair avec le développement. Un système de justice pénale équitable, accessible, responsable, efficace et crédible stimule le développement socioéconomique et humain à long terme, tout en assurant une protection contre les effets de la criminalité, du trafic de drogues, de la corruption et de l'instabilité. Le développement et l'état de droit encouragent l'utilisation licite des ressources et non leur utilisation abusive à des fins criminelles telles que la traite d'êtres humains, le trafic de drogues et d'armes à feu, et le trafic de migrants. »

*Paragraphe 13.6 d)*

Remplacer « une meilleure planification et une coopération plus efficace » par « le renforcement de la planification et de la coopération ».

**Sous-programme 1**

**Lutte contre la criminalité transnationale organisée et les trafics**

Dans le titre du sous-programme, après le mot « trafics », ajouter « , y compris le trafic de drogues ».

*Réalisations escomptées du Secrétariat*

Au point b), remplacer « les nouvelles formes de criminalité » par « les nouveaux problèmes relevant des pouvoirs publics évoqués dans la résolution 64/179 ».

*Indicateurs de succès*

Ajouter un point b) ii), libellé comme suit : « ii) Augmentation du nombre de pays recevant l'aide de l'UNODC qui renforcent leurs capacités de lutte contre le trafic de drogues ».

Renommer les indicateurs de succès suivants « b) iii) » à « b) viii) ».

**Stratégie**

*Paragraphe 13.10*

Reformuler l'alinéa d) comme suit :

« À travailler en coordination et en coopération avec d'autres partenaires compétents, en particulier les institutions membres du Réseau d'information des Nations Unies sur la prévention du crime et la justice pénale et les organisations intergouvernementales opérant aux niveaux international, régional et sous-régional, en vue de lutter contre la criminalité organisée, la traite des êtres humains, et le trafic de drogues et d'armes à feu ».

**Sous-programme 2  
Lutte contre la corruption**

*Réalisations escomptées du Secrétariat*

Ajouter un point a), libellé comme suit : « Amélioration de la capacité des États Membres de prévenir et combattre la corruption en application de la Convention des Nations Unies contre la corruption. »

Décaler les indicateurs de succès existants, qui deviennent respectivement « b) » et « c) ».

*Indicateurs de succès*

Ajouter un point a), formulé comme suit : « Augmentation du nombre de pays qui, à la demande des États Membres, reçoivent une aide au renforcement de leurs capacités nationales en matière de prévention de la corruption ».

Ajouter un point b) iv), libellé comme suit : « iv) Augmentation de la coopération technique fournie par l'UNODC à la demande des États Membres ».

Décaler les indicateurs de succès existants, qui deviennent respectivement « b) » et « c) ».

**Stratégie**

*Paragraphe 13.11*

À l'alinéa b), supprimer les mots « ainsi que leur intégrité ».

Reformuler l'alinéa e) comme suit : « Sensibiliser l'opinion publique au problème de la corruption ».

**Sous-programme 3  
Prévention du terrorisme**

Remplacer « lutter contre » par « prévenir et réprimer » et « prévention » par « prévention et répression » (sauf au point b) des réalisations escomptées).

**Stratégie**

*Paragraphe 13.12*

À l'alinéa b), supprimer les mots « au terrorisme nucléaire, biologique et chimique ».

Déplacer l'alinéa d), qui devient l'alinéa 13.10 g) du sous-programme 1.

Décaler les alinéas suivants, qui deviennent respectivement « d », « e » et « f ».

**Sous-programme 5**  
**Santé et moyens de subsistance (drogues et VIH/sida)**

Entre les parenthèses du titre, remplacer « drogues et VIH/sida » par « lutte contre les drogues et le VIH/sida ».

*Indicateurs de succès*

À la fin des points a) i) et ii), supprimer les mots « dans les ouvrages spécialisés internationaux ».

Aux points b) i) et ii), remplacer « ayant » par « qui, avec l'aide de l'UNODC, ont », et ajouter « à la demande des États Membres » à la fin de chaque indicateur de succès.

**Sous-programme 6**  
**Études et analyse des tendances**

*Réalisations escomptées du Secrétariat*

Au point b), remplacer les mots « normes internationalement acceptées » par « normes pertinentes ».

**Sous-programme 7**  
**Appui en matière de politiques**

*Réalisations escomptées du Secrétariat*

Ajouter un point e) libellé comme suit : « Augmentation du nombre d'activités visant à mobiliser des ressources en faveur de la réalisation de cet objectif ».

*Indicateurs de succès*

Au début de l'indicateur a) i), remplacer le mot « pourcentage » par le mot « nombre ».

Ajouter un point e) libellé comme suit : « Augmentation du nombre de donations reçues ».

**Stratégie**

*Paragraphe 13.16*

Remplacer le texte de l'alinéa f) par ce qui suit : « Communiquer avec les organisations de la société civile, les organisations non-gouvernementales et les médias internationaux ».

À l'alinéa g), remplacer les mots « la corruption et la traite d'être humains » par les mots « la corruption, la traite des êtres humains et le trafic de migrants ».

## **Programme 14**

### **Développement économique et social en Afrique**

179. À sa 12<sup>e</sup> séance, le 15 juin 2010, le Comité a examiné le programme 14 (Développement économique et social en Afrique) du projet de cadre stratégique pour la période 2012-2013 [A/65/6 (Prog. 14)].

180. Le Représentant du Secrétaire général a présenté le programme et répondu aux questions posées au cours du débat que le Comité lui a consacré.

#### **Examen de la question**

181. La présentation du programme a reçu un accueil favorable, ledit programme constituant avec d'autres qui mettent l'accent sur l'élimination de la pauvreté, le développement économique et social durable et la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, dont les objectifs du Millénaire pour le développement, un ensemble de programmes qui contribuent au développement de l'Afrique et sont très appréciés. Les 10 sous-programmes du programme 14 ont tous été accueillis avec satisfaction, de même que les thèmes ciblés, à savoir : analyse macroéconomique, finance et développement économique; sécurité alimentaire et développement durable; gouvernance et administration publique; information et science et technique au service du développement; commerce, coopération économique et intégration régionale; égalité des sexes et participation des femmes au développement; activités sous-régionales de développement; planification du développement et administration; statistiques; et développement social.

182. S'agissant du dilemme dans lequel se trouvait l'Afrique, on a jugé que le paragraphe 14.3 donnait une description tout à fait exacte de la situation dans le continent. On a également été d'avis que le cadre stratégique traçait clairement la voie à suivre, mettant en lumière l'énergie avec laquelle la Commission économique pour l'Afrique (CEA) contribuait au développement durable du continent africain et la félicitant de son action en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Pour certains, l'Afrique restait manifestement le seul continent à ne pas être en voie de réaliser l'objectif du Millénaire pour le développement consistant à réduire la pauvreté de moitié d'ici à 2015.

183. Les délégations ont salué la contribution concrète que le système des Nations Unies continuait d'apporter à la consolidation de l'objectif du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) visant à établir de nouveaux partenariats mondiaux, qui illustre également la solidarité internationale et le partenariat en faveur des besoins de l'Afrique en matière de développement.

184. Elles ont également salué les efforts déployés pour assurer l'interdépendance et la complémentarité des sous-programmes.

185. Les objectifs, réalisations escomptées, indicateurs de succès et stratégies de chaque sous-programme ont été jugés satisfaisants. D'autre part, il a été dit que, dans certains cas comme dans le sous-programme 5, la réalisation escomptée c) et les indicateurs de succès c) i) à iii) n'étaient guère réalistes ni mesurables du point de vue de la CEA puisque le cadre logique du sous-programme devait donner une idée de ce que la CEA était supposée réaliser; comment serait-elle en mesure d'évaluer sa contribution étant donné que les augmentations de certaines des

activités dans les trois indicateurs résultaient en fait d'activités dont l'initiative appartenait à d'autres institutions (le Commonwealth ou la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique, par exemple).

186. Il a paru que la réalisation escomptée b) et l'indicateur de succès b) du sous-programme 1, semblaient identiques et l'on a jugé qu'il fallait insister davantage sur la capacité des pays africains de mobiliser des financements extérieurs, compte tenu de la corrélation entre gestion des financements extérieurs, gestion de la dette et mobilisation des ressources intérieures. On a également estimé que le sous-programme 2 devrait faire partie du sous-programme 1 dans la mesure où le sous-programme 2 ne présentait aucun nouvel élément. Selon une autre opinion, le sous-programme 4 devrait insister davantage sur le renforcement des capacités de recherche et de développement en Afrique.

187. On a demandé combien de pays avaient adhéré aux zones de libre-échange mentionnées dans l'indicateur de succès a) i) du sous-programme 5. On a constaté qu'aucune mention de coopération avec la CNUCED ou le Centre du commerce international ne figurait dans le sous-programme 5. On a demandé également quel était le sens à donner à l'expression « intégration [...] physique », qui figure dans l'objectif du sous-programme 5. L'expression « l'analyse [...] par les gouvernements des pays africains et d'autres acteurs du développement connexes », qui figure dans l'objectif du sous-programme 8, a été jugée vague. On a également remarqué que le paragraphe 14.36, consacré à la stratégie du sous-programme 8, donnait à entendre que l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP) était devenu moins utile et l'on peut donc se demander quand il avait perdu de son utilité. On s'est félicité de la nouvelle stratégie de travail de l'IDEP, dans le cadre du sous-programme, qui renforce son rôle en tant que première ressource pour le développement des capacités des gouvernements africains.

188. On s'est félicité du rôle moteur que jouait le Centre africain pour la statistique dans la mise en œuvre du Cadre stratégique régional de référence pour le renforcement des capacités statistiques en Afrique, dans le cadre du sous-programme 9. On a souligné la nécessité de nouer de vastes partenariats avec les organismes des Nations Unies et les communautés économiques régionales telles que le Marché commun de l'Afrique orientale et australe, la Communauté d'Afrique de l'Est, la Communauté de développement de l'Afrique australe, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, la Communauté des États sahélo-sahariens et l'Union du Maghreb arabe.

189. S'il semblait y avoir une coordination entre les organismes de développement à l'échelle du système des Nations Unies, certains se sont déclarés préoccupés de ce qu'elle semblait insuffisante avec les structures de la Commission de l'Union africaine et du NEPAD.

190. Selon une opinion, s'il est vrai que le projet de cadre stratégique pour la période 2012-2013 a été formulé avant la création, lors du quatorzième Sommet de l'Union africaine, tenu du 31 janvier au 2 février 2010 à Addis-Abeba, de l'Agence de planification et de coordination du NEPAD en tant qu'organe technique de l'Union africaine remplaçant le secrétariat du NEPAD, rechercher une coordination plus étroite avec ces structures était recommandé dans l'intérêt d'une coordination optimale.

191. Il a été dit que les efforts substantiels faits par l'Afrique pour se prendre en main et se responsabiliser, dans le cadre du Plan d'action pour l'Afrique et du Programme de développement des infrastructures en Afrique, imposaient à tous les partenaires d'harmoniser leurs programmes et projets de développement et d'adopter en conséquence les mesures de planification et de coordination voulues de façon à les harmoniser davantage avec celles que l'Afrique s'était fixées pour elle-même; d'où la nécessité de prendre en considération ces faits nouveaux dans toutes les activités de coordination.

192. On a voulu savoir comment la CEA traitait la question des migrations, quels étaient les programmes de migrations en Afrique et les problèmes qui en résultaient.

### **Conclusions et recommandations**

193. Le Comité a prié instamment la Commission économique pour l'Afrique de continuer d'appuyer la Commission de l'Union africaine et son Agence de planification et de coordination du NEPAD pour donner à l'Afrique les moyens de fixer elle-même ses propres priorités, par l'intermédiaire du Programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine, de la coordination régionale et de l'appui au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (programme 9) du projet de cadre stratégique pour la période 2012-2013 [A/65/6 (Prog. 9)]; et du Plan d'action pour l'Afrique, lesquels s'attachent à coordonner et à présenter un programme de développement pour l'Afrique qui serve d'instrument de planification globale quoique sectorielle pour les États membres et les partenaires internationaux.

194. Le Comité s'est félicité du rôle important que jouait la Commission économique pour l'Afrique, en collaboration avec les organisations régionales, en particulier la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement, les communautés économiques régionales, les organisations nationales et les États membres; il a salué les efforts déployés pour faire cadrer les priorités mondiales et régionales, les objectifs et les priorités du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, ainsi que les mesures qu'elle prenait pour atteindre les objectifs de développement convenus sur le plan international, dont les objectifs du Millénaire pour le développement, y compris ceux énoncés dans les textes issus des grandes conférences des Nations Unies et dans les accords internationaux, en vue de favoriser le développement du continent africain.

195. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale d'approuver le texte explicatif du programme 14 (Développement économique et social en Afrique) du projet de cadre stratégique, sous réserve de la modification ci-après :

#### **Orientation générale**

##### *Paragraphe 14.3*

**Supprimer le mot « récurrents ».**

## **Programme 15 Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique**

196. À sa 14<sup>e</sup> séance, le 16 juin 2010, le Comité du programme et de la coordination a examiné le programme 15 (Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique) du projet de cadre stratégique pour la période 2012-2013 [A/65/6 (Prog. 15)].

197. Le Représentant du Secrétaire général a présenté le programme et répondu aux questions posées au cours du débat que le Comité lui a consacré.

### **Examen de la question**

198. Les membres du Comité ont approuvé le programme et salué le travail de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP). Ils ont également félicité celle-ci du concours qu'elle avait apporté à la réalisation d'une analyse stratégique détaillée et à l'élaboration de politiques favorisant la coopération technique aux fins de promouvoir le développement économique et social et de garantir la viabilité du point de vue écologique, et salué le fait qu'elle offrait à la région la possibilité de s'exprimer d'une seule voix au sujet de questions d'envergure planétaire.

199. Il a été rappelé que la région de l'Asie et du Pacifique, fort dynamique, était caractérisée par une diversité de plus en plus marquée et connaissait certains changements et difficultés liés à la pauvreté, à la crise écologique, au creusement des inégalités et à l'exclusion. Il a aussi été rappelé qu'elle était la plus grande zone relevant d'une commission régionale de l'ONU, puisqu'elle abritait 60 % de la population mondiale. Les obstacles auxquels se heurtait la CESAP n'en étaient que plus considérables. Par ailleurs, les pays de la région, outre qu'ils pâtissaient des crises touchant l'alimentation et le carburant et de problèmes sociaux liés à l'urbanisation, au vieillissement de la population et à l'évolution rapide des structures de soutien familial, étaient très peuplés et les niveaux de revenu y variaient. Certains ont estimé que dans ces conditions, il aurait fallu que le programme fasse mention non seulement des crises touchant l'alimentation et le carburant, mais aussi de la crise énergétique.

200. Il a été estimé que dans la mesure où la CESAP contribuait à promouvoir le développement régional, les pays de la région avaient tout intérêt à ce que son rôle soit renforcé, compte tenu notamment du travail fondamental qu'elle menait pour intensifier la coopération régionale et sous-régionale.

201. Le cadre stratégique pour la période 2012-2013, que la Commission avait examiné et adopté à sa soixante-sixième session en mai 2010, a été bien accueilli. D'aucuns ont estimé que les travaux de la CESAP devraient être axés sur la coopération régionale et sous-régionale, en particulier dans les domaines du transport, de l'environnement et de la lutte contre les catastrophes naturelles.

202. Les membres du Comité ont noté que la situation économique dans le monde et la crise financière étaient des questions importantes ayant de grosses répercussions sur les pays de la région, et des éclaircissements ont été demandés sur la façon dont la Commission prévoyait de s'y attaquer dans le cadre de son mandat.



203. Le travail effectué par la CESAP pour renforcer la coopération dans les domaines de l'énergie, de l'utilisation rationnelle de celle-ci et de l'économie d'énergie ainsi que des technologies ayant trait à l'environnement a été bien accueilli, et les membres du Comité ont encouragé le renforcement, dans des conditions appropriées, de la coopération entre la Commission et les organisations chargées d'assurer la gestion des ressources en eau.

204. S'agissant de l'orientation générale du programme, des précisions ont été demandées au sujet du renforcement des bases sociales afin de créer des sociétés sans exclus et capables d'adaptation, du système utilisé pour reclasser les pays les moins avancés, de la référence faite aux pays ayant des besoins particuliers, y compris les critères utilisés pour déterminer lesdits besoins et la mesure dans laquelle le programme y répondrait aux fins de promouvoir l'insertion, et de l'adoption d'une démarche multisectorielle et multidisciplinaire plus équilibrée pour la prise de décisions concernant le développement et la définition des questions à traiter en la matière.

205. Pour ce qui est de la cohérence de l'action des organismes des Nations Unies au niveau régional, il a été dit que la mise en œuvre de l'initiative « Unis dans l'action » au Secrétariat visait à rendre la prestation de services plus efficace, tandis que l'Assemblée générale était encore en train d'examiner le concept de cohérence à l'échelle du système. Des précisions ont donc été demandées concernant la prise en compte de celui-ci dans l'orientation générale du programme.

206. Certains ont fait observer que compte tenu de l'importance du commerce et de l'investissement, il pourrait falloir mettre en évidence, dans le sous-programme 2, les domaines et activités consacrés au commerce et ceux consacrés aux investissements. Bien que la question des investissements soit un volet important du programme, aucune attention particulière ne lui est accordée dans le sous-programme.

207. Toujours en ce qui concerne le sous-programme 2, des éclaircissements ont été demandés au sujet du renforcement des capacités et du rôle du transfert de technologies agricoles dans un monde caractérisé par l'innovation scientifique, et l'importance de la coopération Sud-Sud dans la région a été constatée.

208. D'aucuns ont fait observer que le sous-programme 3 comportait des éléments indispensables à la mise en place d'une infrastructure de transport intégrée et intermodale, notamment le réseau ferroviaire transasiatique et la Route d'Asie, et il a été rappelé que le Forum des ministres asiatiques des transports avait pris une importante décision, à savoir celle de s'employer à conclure de nouveaux accords intergouvernementaux en vue de mettre en place des ports secs en Asie et dans le Pacifique. Le sous-programme appuierait l'établissement de réseaux ferroviaires et routiers secondaires en Asie afin de faciliter les correspondances intermodales, de manière à influencer favorablement le volume des échanges dans la région, et ainsi aider les économies des pays sans littoral concernés. Il a été recommandé d'ajouter les mots « touchant les transports » à la fin de l'indicateur de succès b) ii) du sous-programme. Enfin, le plan décennal relatif à la sécurité routière dans le monde établi conformément à la résolution 64/255 de l'Assemblée générale a été bien accueilli.

209. Il a été recommandé de subdiviser les réalisations escomptées et les indicateurs de succès du sous-programme 4, car ils étaient trop longs, et de placer la réalisation escomptée c) avant la réalisation b) dans un souci de clarté. Certains ont

dit que l'environnement était une question primordiale pour le développement des pays et qu'il fallait donc mettre l'accent sur une démarche équilibrée, y compris assortir la notion de croissance écologique d'initiatives propices au développement. De plus, dans le cadre du sous-programme, il a été rappelé que dans sa résolution 61/9 relative à la cinquième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique, la Commission avait demandé à ses membres de donner suite à la recommandation de la Conférence, compte tenu de divers modèles et solutions proposés.

210. S'agissant du sous-programme 5, il a été rappelé que l'objectif du programme était de mettre ces technologies au service de l'amélioration de la gestion des catastrophes à l'échelle nationale. Toutefois, le titre du sous-programme était incomplet et aurait dû rendre compte du fait que les technologies susmentionnées devaient être utilisées pour améliorer la gestion des catastrophes à l'échelle nationale. Des précisions ont été demandées sur l'incorporation de références au développement socioéconomique dans la réalisation escomptée d) et l'indicateur de succès d) i) et de sa pertinence dans le cadre du sous-programme, ainsi que sur la cohérence existant entre la réalisation escomptée b) et l'indicateur de succès b) correspondant.

211. Les membres du Comité ont déploré l'opacité du sous-programme 7, dont l'objectif était de faire en sorte que les statistiques permettent la prise de décisions fondées sur l'analyse des faits, et des précisions ont été demandées quant à la pertinence de la réalisation escomptée a) dans le cadre du sous-programme. Certains ont jugé que les réalisations escomptées c) et d) étaient libellées de manière très similaire, et il a été demandé de préciser les différences existant entre elles.

212. Concernant le sous-programme 8, il a été rappelé que les travaux menés par la Commission à l'appui des activités sous-régionales de développement allaient trouver leur expression dans l'organisation à Astana en septembre 2010 de la sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique, et que les États membres s'inspiraient des débats consacrés aux investissements, aux systèmes nationaux et au soutien économique pour concevoir leurs politiques nationales.

213. Le travail effectué par la Commission pour soutenir les activités sous-régionales de développement a été salué, et il a été rappelé que le bureau sous-régional de la CESAP pour l'Asie du Nord et l'Asie centrale à Almaty (Kazakhstan) deviendrait opérationnel en octobre 2010. Il a été dit que l'action de ce bureau devrait être renforcée, notamment la mise en œuvre du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale au profit de la coopération sous-régionale et de la coordination des projets internationaux. Il a également été noté que tous les bureaux sous-régionaux venant d'être créés devaient avoir le même statut et être dotés de suffisamment de ressources.

214. On a regretté que la Commission, contrairement à d'autres commissions régionales, n'ait pas fait figurer le financement du développement dans son programme, et que dans le domaine de la microfinance, le rôle joué par les migrants et les envois de fonds qu'ils effectuaient ne soient pas abordés. La Commission a donc été engagée à faire figurer ces questions dans son programme de travail, pour mieux servir les pays de la région.

215. Des précisions ont été demandées s'agissant des répercussions de la crise financière sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, et des raisons pour lesquelles, malgré la grande puissance économique de la région, la CESAP avait décidé de ne diviser son programme de travail qu'en huit sous-programmes, alors que les autres commissions régionales en comptaient davantage (10 dans le cas de la Commission économique pour l'Afrique et 13 dans celui de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, par exemple).

216. La tendance au renforcement des bases collectives grâce à la coopération multilatérale, y compris par l'entremise d'organismes tels que la Communauté d'États indépendants, la communauté économique eurasienne et l'Organisation de Shanghai pour la coopération, a été saluée et les États membres ont été engagés à participer à la prochaine Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur les objectifs du Millénaire pour le développement, qui visera à lutter contre la faim, les maladies et la pauvreté et à garantir l'acheminement de l'aide humanitaire en cas de catastrophe naturelle.

217. Des précisions ont été demandées concernant la prise en compte dans le programme de travail de la Commission des problèmes sanitaires et d'autres priorités relevant des objectifs du Millénaire, la sécurité écologique, l'environnement et le développement, et les mesures prises dans le domaine des changements climatiques, en particulier compte tenu du fait que ceux-ci constituaient une menace mondiale.

### **Conclusions et recommandations**

**218. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale approuve le descriptif du programme 15 (Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique) du projet de cadre stratégique, sous réserve des modifications ci-après :**

#### **Orientation générale**

##### *Paragraphe 15.4*

**À la fin de la dernière phrase, supprimer « et de la décentralisation, où les problèmes transcendent les frontières nationales », et ajouter une nouvelle phrase libellée comme suit : « Un élément clef de cette stratégie consistera à promouvoir la connectivité intrarégionale ».**

##### *Paragraphe 15.5*

**Supprimer tout le paragraphe.**

##### *Paragraphe 15.9*

**Dans la première phrase, remplacer « Pris ensemble » par « Dans le cadre de l'objectif général consistant à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement ».**

##### *Paragraphe 15.10*

**Remplacer la deuxième phrase par le texte suivant : « Outre le bureau pour la sous-région du Pacifique, qui a été étoffé, les bureaux sous-**

régionaux créés pour l'Asie de l'Est et du Nord-Est, l'Asie du Nord et l'Asie centrale et l'Asie du Sud et du Sud-Ouest doivent permettre de fournir une assistance technique mieux ciblée et renforcée afin de s'attaquer de manière plus équilibrée aux problèmes prioritaires des États membres dans leurs sous-régions respectives ».

*Paragraphe 15.11*

Supprimer tout le paragraphe.

*Paragraphe 15.13*

Dans la première phrase, après « sous-régional, », insérer « le réseau extensif qu'il a mis en place avec les organisations sous-régionales, régionales et internationales concernées ».

Sous-programme 1

Politique macroéconomique et développement sans exclusive

Stratégie

*Paragraphe 15.14*

Dans la troisième phrase, après « la Déclaration de Doha sur le financement du développement, » insérer « les documents établis pour les divers sommets du G-20 et les textes adoptés à l'issue de ceux-ci, ».

*Paragraphe 15.15*

Remplacer la deuxième phrase par le texte suivant : « Une place toute particulière sera faite à l'action menée pour promouvoir une meilleure intégration et une plus grande capacité de résistance au niveau régional grâce à une croissance économique accélérée, pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement de manière à réduire les disparités économiques et sociales entre pays et à l'intérieur de ceux-ci, compte dûment tenu de la problématique hommes-femmes, pour encourager les pays de la région à s'exprimer d'une seule voix dans les différents mécanismes mondiaux sur les problèmes de développement et les questions financières, y compris les décisions et recommandations des sommets du G-20, et pour chercher de nouveaux moyens de renforcer la collaboration et de tirer parti des effets de synergie et des complémentarités régionales pour promouvoir l'agriculture écologiquement viable et la sécurité alimentaire. »

Sous-programme 2

Commerce et investissement

*Réalisations escomptées du Secrétariat*

À l'alinéa d), après « les problèmes régionaux » ajouter « et mondiaux ».

*Indicateurs de succès*

Renommer l'alinéa « a) » en « a) i) » et ajouter un alinéa ainsi libellé : « a) ii) Nombre d'États membres de la CESAP qui utilisent les recommandations appuyées par la CESAP pour la conception et l'exécution des politiques ».

À l'alinéa d), après « mécanismes de transfert de technologies », ajouter « et à un plus grand nombre de programmes de coopération ».

**Stratégie***Paragraphe 15.18*

Dans la première phrase, après « concertations multipartites », ajouter « , compte dûment tenu de la problématique hommes-femmes ».

**Sous-programme 3  
Transports***Indicateurs de succès*

À l'alinéa c) i), remplacer « visant à améliorer la logistique et » par « visant à recenser et éliminer les goulets d'étranglement dans la chaîne logistique du transport et à faciliter ».

**Stratégie***Paragraphe 15.20*

Dans la deuxième phrase, remplacer « et 62/244 » par « 62/244 et 64/255 ». À la fin du paragraphe, ajouter la phrase suivante : « Des orientations proviendraient également de la première Conférence ministérielle mondiale sur la sécurité routière, tenue à Moscou les 19 et 20 novembre 2009, et des réunions des ministres des transports convoquées par la CESAP. »

*Paragraphe 15.21*

Remplacer le paragraphe par le texte suivant :

« Ce sous-programme aidera les États membres à élaborer un concept de logistique du transport international intermodal qui soit efficace, intégré et de nature à favoriser l'essor des zones côtières, de l'arrière-pays et des pays sans littoral en mettant notamment à leur disposition des moyens d'accès physique et électronique à la faveur d'un développement économique et social sans exclusive et durable. »

*Paragraphe 15.22*

Remplacer le paragraphe par le texte suivant :

« Au cours de la période biennale 2012-2013, le sous-programme sera axé sur la poursuite du développement des réseaux de la Route d'Asie et du chemin de fer transasiatique, ainsi que sur la promotion des liaisons de transport euro-asiatiques. Il s'agira

notamment de fournir des services de secrétariat pour les accords intergouvernementaux relatifs à ces réseaux dont le Secrétaire général est le dépositaire. Le sous-programme aidera les États membres à définir les besoins et les priorités en matière d'investissement dans le transport et de s'attaquer aux obstacles non matériels à la circulation, y compris ceux observés aux postes frontière, et s'attachera à mettre au point un accord intergouvernemental sur les ports secs qui relient aux ports maritimes et aux aéroports les infrastructures de transport routier et ferroviaire et de navigation intérieure. Des mesures continueront à être appliquées pour favoriser l'amélioration des ports secs en tant que pôles de croissance économique grâce à l'efficacité accrue de la logistique et à la promotion du commerce interrégional et intrarégional, ce qui contribuera à créer des emplois et à réduire la pauvreté. Dans le domaine de la sécurité routière, le sous-programme aidera les États membres à mettre en place des objectifs et des indicateurs appropriés en établissant des réseaux entre organisations nationales et sous-régionales et en donnant suite à des demandes adressées aux commissions régionales dans le cadre de mandats mondiaux. »

#### Sous-programme 4 Environnement et développement

##### *Objectif de l'Organisation*

Remplacer le texte existant par le libellé suivant :

« Intégrer la préservation de l'environnement dans le développement économique et social et renforcer la coopération régionale en matière de gestion de l'environnement, de l'énergie et des ressources en eau et de développement urbain, notamment en appliquant la notion de croissance écologique ou de croissance économique écologiquement viable, ainsi que d'autres initiatives efficaces, pour un développement durable et sans exclusive en Asie et dans le Pacifique ».

##### *Réalisations escomptées du Secrétariat*

À l'alinéa a), remplacer le texte après « la préservation de l'environnement » par ce qui suit : « dans le développement économique et social, notamment en appliquant la notion de croissance écologique et d'autres initiatives efficaces, et moyennant la planification et la gestion efficaces des ressources naturelles, ainsi que la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans la lutte contre la pauvreté et le développement durable et sans exclusive dans les zones urbaines et rurales ».

À l'alinéa b), après « la notion de croissance écologique », remplacer la fin de la phrase par le texte suivant : « et d'autres initiatives efficaces, en améliorant l'accès à des services énergétiques modernes pour tous et la sécurité énergétique, ainsi que la gestion des ressources en eau, et en renforçant le développement urbain durable ».

À l'alinéa c), après « la notion de croissance écologique », remplacer la fin de la phrase par le texte suivant : « et moyennant la gestion efficace des ressources énergétiques et des ressources en eau et le développement des villes vertes, et d'autres initiatives efficaces ».

*Indicateurs de succès*

À l'alinéa a), après « développement économique et social », remplacer le texte existant par ce qui suit : « notamment en appliquant la notion de croissance écologique et d'autres initiatives efficaces, et moyennant la planification et la gestion efficaces des ressources naturelles ainsi que la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans la lutte contre la pauvreté et le développement durable et sans exclusive dans les zones urbaines et rurales ».

À l'alinéa b), après « la notion de croissance écologique », remplacer le texte existant par le libellé suivant : « et d'autres initiatives efficaces, l'amélioration de l'accès à des services énergétiques modernes pour tous et de la sécurité énergétique ainsi que de la gestion des ressources en eau, et la promotion du développement urbain durable ».

À l'alinéa c), après « la notion de croissance écologique », remplacer le reste du texte par : « l'usage efficace des ressources, la gestion efficace de l'énergie et de l'eau, le développement des villes vertes et autres initiatives efficaces ».

**Stratégie**

*Paragraphe 15.24*

Dans la première phrase, après « la notion de croissance écologique », remplacer le texte existant par le libellé suivant : « et autres initiatives efficaces, le resserrement de la coopération régionale pour généraliser l'accès à des services énergétiques modernes pour tous, le renforcement de la sécurité énergétique, la gestion efficace de l'énergie et des ressources en eau et le développement urbain durable ».

*Paragraphe 15.25*

Remplacer la première phrase par le texte suivant : « Ce sous-programme aidera les États membres de la CESAP à intégrer la préservation de l'environnement dans le développement économique et social, notamment en appliquant la notion de croissance écologique et d'autres initiatives efficaces et moyennant la planification et la gestion écologiquement rationnelles de la mise en valeur des ressources naturelles, en particulier l'énergie et l'eau, ainsi que le développement urbain durable, en servant de pôle du savoir qui permettra de renforcer les capacités de toutes les parties prenantes, y compris la société civile, aux niveaux régional, sous-régional et national. » Dans la dernière phrase, remplacer « aux niveaux sous-régional et régional » par « au niveau régional ».

*Paragraphe 15.26*

Dans la première phrase, après « la notion de croissance écologique », ajouter « et d'autres initiatives efficaces »; dans la deuxième phrase, remplacer « Il promouvra » par « Cette stratégie et l'adoption d'autres initiatives efficaces encourageront »; dans la troisième phrase, remplacer « l'accès » par « un meilleur accès » et supprimer « et autres aléas ».

**Sous-programme 5**

**Technologies de l'information et des communications  
et réduction des risques de catastrophe**

*Objectif de l'Organisation*

Remplacer le texte existant par ce qui suit :

« Promouvoir l'application des technologies de l'information et des communications et renforcer la coopération régionale afin d'améliorer la gestion des catastrophes et des risques socioéconomiques connexes pour un développement durable et sans exclusive en Asie et dans le Pacifique ».

*Réalisations escomptées du Secrétariat*

À l'alinéa a), remplacer le texte existant par le libellé suivant : « Amélioration de l'aptitude des dirigeants à formuler des politiques et des stratégies pour l'application des technologies de l'information et des communications et pour la réduction des risques de catastrophe, notamment en intégrant la problématique hommes-femmes, en faveur d'un développement socioéconomique durable et sans exclusive ».

À l'alinéa b), remplacer le texte existant par le libellé suivant : « Intensification du partage des connaissances entre les dirigeants concernant les stratégies et les choix politiques efficaces pour ce qui est de la connectivité des technologies de l'information et des communications et de la réduction des risques de catastrophe, y compris ceux qui sont liés à l'adaptation aux changements climatiques ».

À l'alinéa c), remplacer le texte par le libellé suivant : « Renforcement des mécanismes de coopération régionale dans le domaine des technologies de l'information et des communications et de la réduction des risques de catastrophe ».

*Indicateurs de succès*

À l'alinéa b), remplacer le texte existant par ce qui suit : « Nombre accru des personnes qui consultent le site Web de la CESAP – celui regroupant des informations sur les stratégies et les choix politiques préconisés par la Commission en matière de desserte des technologies de l'information et des communications et de réduction des risques de catastrophe, y compris ceux qui sont liés à l'adaptation aux changements climatiques ».



À l'alinéa c), remplacer le texte existant par le libellé suivant : « Nombre accru d'États membres qui participent aux mécanismes de coopération régionale promus par la CESAP et consacrés aux technologies de l'information et des communications, y compris les applications spatiales, et à la réduction des risques de catastrophe ».

#### Stratégie

##### *Paragraphe 15.27*

Dans la première phrase, après « Division des technologies de l'information et des communications » ajouter « avec l'appui du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et des communications pour le développement (CAPFETIC) ».

Après le paragraphe 15.27, ajouter un paragraphe libellé comme suit :

« Le sous-programme continuera de promouvoir la coopération et des partenariats régionaux pour améliorer la desserte des technologies de l'information et des communications, l'accent étant mis sur l'harmonisation des politiques concernant le développement de l'infrastructure et le renforcement des capacités informatiques. Afin d'atteindre l'objectif d'une société de l'information centrée sur la population en Asie et dans le Pacifique, l'élargissement de l'accès à l'informatique et le renforcement de l'usage des moyens électroniques pour le développement socioéconomique durable et sans exclusive seront encouragés, en particulier entre les pays les moins avancés et autres pays ayant des besoins particuliers. Le sous-programme utilisera la stratégie consistant à collaborer avec les autres organisations intergouvernementales compétentes et les mécanismes régionaux existants afin de renforcer la connectivité et les capacités informatiques et de fournir aux États membres des recommandations et des options de haute qualité en matière d'analyse et de politique afin de s'attaquer aux nouveaux défis que la région doit relever et de renforcer la desserte régionale. Cette stratégie s'appuiera également sur les activités de renforcement des capacités informatiques du CAPFETIC à l'intention des décideurs et des fonctionnaires. Les capacités mises en place entre les principaux acteurs en matière d'informatique contribueront à optimiser l'utilisation de l'infrastructure informatique et le renforcement des applications informatiques pour le développement socioéconomique. »

Renommer les paragraphes suivants.

##### *Paragraphe 15.28*

Dans la troisième phrase, supprimer « des activités de préparation aux tsunamis et autres catastrophes et aux changements climatiques », et remplacer « de son réseau bien établi » par « du réseau bien établi qui y est associé ». Remplacer le texte de la quatrième phrase par celui-ci : « Il promouvra les mécanismes de coopération régionale dans le domaine des

technologies de l'information et des communications, y compris les applications des techniques spatiales à la réduction des risques de catastrophe, la coopération Sud-Sud et les possibilités de partenariat public-privé. ». Supprimer les cinquième et sixième phrases. Créer un paragraphe avec la dernière phrase en son état actuel. Renuméroter les paragraphes suivants.

**Sous-programme 6  
Développement social**

**Stratégie**

*Paragraphe 15.29*

Dans la troisième phrase, après « et des textes régionaux et mondiaux qui en sont issus » ajouter « et des autres résolutions de la Commission concernant le développement social ».

**Sous-programme 7  
Statistiques**

*Réalisations escomptées du Secrétariat*

À l'alinéa a), après « parmi », ajouter « les professionnels de la statistique officielle, ».

À l'alinéa c), après « États membres pour qu'ils puissent », insérer « recueillir, ».

À l'alinéa d), après « pour qu'ils puissent », insérer « recueillir, ».

**Stratégie**

*Paragraphe 15.33*

Dans la première phrase, après « comptabilité nationale; », supprimer « et »; à l'alinéa d), après « des moyens nécessaires pour », ajouter « recueillir, »; ajouter un alinéa, libellé comme suit : « e) renforcer la coopération et l'échange d'informations statistiques aux niveaux régional et interrégional »; dans la deuxième phrase, remplacer « en particulier en matière d'inclusion sociale et d'égalité » par « dans des domaines tels que l'inclusion sociale et l'égalité ».

**Sous-programme 8  
Activités sous-régionales de développement**

**Composante 2  
Activités sous-régionales de développement en Asie de l'Est  
et du Nord-Est**

*Objectif de l'Organisation*

Supprimer « en Asie de l'Est et du Nord-Est ».

*Réalisations escomptées du Secrétariat*

À l'alinéa a), remplacer « des politiques et des programmes de développement dont certains de caractère sexospécifique, qui portent sur des questions prioritaires en Asie de l'Est et du Nord-Est, en particulier dans les domaines de l'environnement, de l'énergie, du développement des infrastructures et de la réduction des risques de catastrophe » par « des politiques et programmes de développement durable, dont certains ayant trait à la problématique hommes-femmes, en prenant en considération la notion de croissance écologique et l'efficacité énergétique, les technologies de l'information et des communications, la réduction et la gestion des risques de catastrophe, la réduction de la pauvreté et le développement des infrastructures ».

**Composante 3**

**Activités sous-régionales de développement en Asie du Nord et en Asie centrale**

*Objectif de l'Organisation*

Supprimer : « dans la région de l'Asie et du Pacifique ».

*Réalisations escomptées du Secrétariat*

À l'alinéa a), remplacer « des politiques et des programmes de développement, dont certains de caractère sexospécifique, qui portent sur des questions prioritaires en Asie du Nord et en Asie centrale, en particulier dans les domaines de l'énergie, de l'eau, de l'environnement, des transports, du commerce, de l'égalité des sexes et des statistiques » par le texte suivant « des politiques et des programmes de développement, dont certains ayant trait à la problématique hommes-femmes, qui portent sur la facilitation des transports et du commerce et sur l'eau, l'énergie et l'environnement ».

**Composante 4**

**Activités sous-régionales de développement en Asie du Sud et du Sud-Ouest**

*Objectif de l'Organisation*

Supprimer « dans la région de l'Asie et du Pacifique ».

*Réalisations escomptées du Secrétariat*

À l'alinéa a), remplacer « des politiques et des programmes de développement, dont certains de caractère sexospécifique, qui portent sur des questions prioritaires en Asie du Sud et du Sud-Ouest, en particulier dans les domaines de l'égalité des sexes, de la réduction de la pauvreté, de la sécurité alimentaire, du commerce, du développement des infrastructures, de la connectivité, de la réduction des risques de catastrophe et de l'environnement » par le texte suivant : « des politiques et des programmes de développement, dont certains ayant trait à la problématique hommes-femmes, qui portent sur les lacunes dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, le développement des infrastructures, la

facilitation du commerce et des transports, la réduction des risques de catastrophe, l'énergie et la sécurité alimentaire ».

**Composante 5**

**Activités sous-régionales de développement en Asie du Sud-Est**

*Objectif de l'Organisation*

Supprimer « dans la région de l'Asie et du Pacifique ».

**Textes portant autorisation du programme et des sous-programmes**

*Résolutions de l'Assemblée générale*

Après la dernière entrée de la liste, ajouter les résolutions suivantes :

- « 64/172 **Le droit au développement**
- 64/193 **Suivi et mise en œuvre du Consensus de Monterrey et du texte issu de la Conférence d'examen de 2008 (Déclaration de Doha sur le financement du développement) (sous-programmes 1, 2, 4 et 6)**
- 64/210 **Rôle des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance**
- 64/212 **Science et technique au service du développement**
- 64/214 **Groupes de pays en situation particulière : mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral : résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit**
- 64/220 **Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies**
- 64/221 **Coopération Sud-Sud**
- 64/223 **Vers des partenariats mondiaux »**

*Résolutions de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique*

Après la dernière entrée de la liste, ajouter les résolutions suivantes :

- « 66/1 **Déclaration d'Incheon (tous les sous-programmes)**
- 66/3 **Application du Document final de Dhaka sur le Programme d'action de Bruxelles pour les pays les moins avancés (tous les sous-programmes)**
- 66/15 **Renforcement de la fonction d'évaluation du secrétariat de la Commission (tous les sous-programmes) »**

**Sous-programme 1**  
**Politique macroéconomique et développement sans exclusive**

*Résolutions de l'Assemblée générale*

Après la dernière entrée de la liste, ajouter la résolution suivante :

« 64/190 Système financier international et développement »

**Sous-programme 2**  
**Commerce et investissement**

*Résolutions de l'Assemblée générale*

Après la dernière entrée de la liste, ajouter la résolution suivante :

« 64/188 Commerce international et développement »

**Sous-programme 3**  
**Transports**

*Résolutions de l'Assemblée générale*

Après la dernière entrée de la liste, ajouter la résolution suivante :

« 64/255 Amélioration de la sécurité routière mondiale »

*Résolutions de la Commission économique et sociale  
pour l'Asie et le Pacifique*

Après la dernière entrée de la liste, ajouter les résolutions suivantes :

« 66/4 Application de la Déclaration de Bangkok sur le développement des transports en Asie

66/5 Application de la Déclaration de Djakarta sur les partenariats public-privé pour le développement des infrastructures en Asie et dans le Pacifique

66/6 Améliorer la sécurité routière en Asie et dans le Pacifique »

**Sous-programme 4**  
**Environnement et développement**

*Résolutions de l'Assemblée générale*

Après la dernière entrée de la liste, ajouter les résolutions suivantes :

« 64/198 Examen approfondi à mi-parcours de la mise en œuvre de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau, source de vie » (2005-2015)

64/206 Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables

64/207 Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)

- 64/236** Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable »

**Sous-programme 5**  
**Technologies de l'information et des communications**  
**et réduction des risques de catastrophe**

*Résolutions de l'Assemblée générale*

Après la dernière entrée de la liste, ajouter la résolution suivante :

- « **64/251** **Coopération internationale en matière d'aide humanitaire à la suite de catastrophes naturelles : de la phase des secours à celle de l'aide au développement** »

*Résolutions de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique*

Après la dernière entrée de la liste, ajouter les résolutions suivantes :

- « **66/8** **Examen de la proposition tendant à établir en République islamique d'Iran le Centre Asie-Pacifique pour la gestion des catastrophes à l'aide des technologies informatiques et spatiales**
- 66/14** **Maintien du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies informatiques pour le développement** »

**Sous-programme 6**  
**Développement social**

*Résolutions de l'Assemblée générale*

Après la dernière entrée de la liste, ajouter les résolutions suivantes :

- « **64/130** **Politiques et programmes mobilisant les jeunes**
- 64/131** **Réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement relatifs aux personnes handicapées**
- 64/132** **Suite donnée à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement**
- 64/133** **Suite donnée à la célébration du dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille et au-delà**
- 64/135** **Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale**
- 64/137** **Intensification de l'action menée pour éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes**
- 64/138** **Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes**

- 64/139**    **Violence à l'égard des travailleuses migrantes**
- 64/140**    **Amélioration de la condition de la femme en milieu rural**
- 64/141**    **Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale**
- 64/154**    **Convention relative aux droits des personnes handicapées et Protocole facultatif s'y rapportant**
- 64/166**    **Protection des migrants**
- 64/216**    **Deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017)**
- 64/217**    **Participation des femmes au développement »**

*Résolutions de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique*

Après la dernière entrée de la liste, ajouter les résolutions suivantes :

- « 66/9**    **Mise en œuvre pleine et efficace du Programme d'action de Beijing et ses prolongements mondiaux et régionaux dans la région de l'Asie et du Pacifique**
- 66/10**    **Appel régional à l'action pour réaliser l'accès universel à la prévention du VIH, au traitement, aux soins et au soutien en Asie et dans le Pacifique**
- 66/11**    **Préparatifs régionaux de la Réunion intergouvernementale de haut niveau sur l'examen final de la mise en œuvre de la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés (2003-2012)**
- 66/12**    **Sixième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique »**

**Sous-programme 8**  
**Activités sous-régionales de développement**

*Résolutions de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique*

Après la dernière entrée de la liste, ajouter les résolutions suivantes :

- « 66/2**    **Examen quinquennal de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de l'application du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement**
- 66/7**    **Programme en faveur des villes du Pacifique**
- 66/13**    **Renforcement de la coopération régionale en Asie du Nord et en Asie centrale »**

## **Programme 16**

### **Développement économique en Europe**

219. À sa 12<sup>e</sup> séance, le 15 juin 2010, le Comité a examiné le programme 16 (Développement économique en Europe) du projet de cadre stratégique pour la période 2012-2013 [A/65/6 (Prog. 16)].

220. Le Représentant du Secrétaire général a présenté le programme et répondu aux questions posées au cours du débat que le Comité lui a consacré.

#### **Examen de la question**

221. L'orientation générale du programme a reçu un accueil favorable, particulièrement les objectifs de la Commission économique pour l'Europe pour 2012-2013, qui sont conformes aux objectifs et aux engagements énoncés dans la Déclaration du Millénaire et dans le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable.

222. Les divers sous-programmes et la poursuite de la coopération avec les organisations et les groupements sous-régionaux ont été accueillis avec satisfaction.

223. Les principaux axes du sous-programme 1, en particulier s'agissant de la décision de tenir la septième Conférence ministérielle « Environnement pour l'Europe » à Astana, en 2011, ont également été accueillis avec satisfaction.

224. Les principaux axes du sous-programme 2, notamment concernant les activités relatives aux liaisons de transport eurasiatiques, la sécurité routière et les projets visant à accroître l'efficacité énergétique des moyens de transport, ont en outre été accueillis avec satisfaction.

225. Les travaux prévus dans le cadre du sous-programme 4, en particulier ceux portant sur l'innovation et les partenariats entre secteurs public et privé qui pourraient être utiles pour d'autres régions, ont été accueillis avec satisfaction. Il a été dit que le cadre stratégique pourrait mieux rendre compte des principales composantes de fond du sous-programme.

226. Le sous-programme 5 et son rôle de tremplin pour, d'une part, le dialogue entre les fournisseurs et les consommateurs et la coopération multilatérale pour la sécurité énergétique et, d'autre part, l'efficacité énergétique mondiale en coopération avec d'autres commissions régionales ont également été accueillis avec satisfaction.

#### **Conclusions et recommandations**

**227. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale d'approuver le texte explicatif du programme 16 (Développement économique en Europe) du projet de cadre stratégique, sous réserve des modifications ci-après :**

##### **Orientation générale**

##### *Paragraphe 16.3*

**À la fin du paragraphe, après la phrase se terminant par « secteurs public et privé », ajouter une phrase libellée comme suit : « Pour atteindre**



les objectifs susmentionnés, on examinera comme il se doit les effets durables de la crise économique et financière dans la région. »

**Sous-programme 5**  
**Énergie durable**

*Réalisations escomptées du Secrétariat*

À la fin du point a), ajouter : « en portant une attention particulière à la promotion des énergies nouvelles et renouvelables ».

**Stratégie**

*Paragraphe 16.3*

Dans la troisième phrase, après « méthane extrait des mines de charbon », ajouter : « favoriser l'utilisation de sources d'énergies nouvelles et renouvelables par la fourniture d'informations et d'un appui technique et pragmatique ».

**Programme 17**  
**Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes**

228. À ses 12<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> séances, le 15 juin 2010, le Comité a examiné le programme 17 (Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes) du projet de cadre stratégique pour la période 2012-2013 (A/65/6 (Prog. 17) et Corr.1).

229. Le Représentant du Secrétaire général a présenté le programme et répondu aux questions posées au cours du débat que le Comité lui a consacré.

**Examen de la question**

230. Les membres du Comité ont accueilli favorablement et approuvé pleinement le programme 17 et tous les sous-programmes et salué la prise en considération de la coopération Sud-Sud.

231. Des membres du Comité ont estimé que le programme devrait comprendre un peu plus grand nombre d'activités tendant à rapprocher les pays d'Amérique latine et ceux des Caraïbes et qu'il convenait de promouvoir la croissance économique pour atteindre les buts fixés sur le plan social.

232. Des éclaircissements ont été demandés quant à la définition des crises financières et à la coordination entre les activités de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) et celles du coordonnateur résident évoquées dans la partie intitulée « Orientation générale ».

233. Le Comité a fait part de ses préoccupations quant aux activités d'intégration, en particulier la coordination régionale au niveau des pays, sachant qu'aucun consensus n'avait été dégagé à ce sujet. En outre, sachant que des progrès devraient être faits dans tous les pays sur le plan du développement économique et social, le cadre stratégique devrait également s'appliquer aux pays très endettés, et non exclusivement aux pays à revenu intermédiaire.

234. Concernant les indicateurs de succès, il a été précisé que la plupart d'entre eux correspondaient à des mesures relevant des États membres et non à des réalisations du Secrétariat. Il faudrait s'attacher davantage aux réalisations découlant notamment de la coopération technique, de la formation, des services de conseils techniques et des services consultatifs. Les indicateurs étaient également trop vagues. Ainsi, l'augmentation du nombre de décideurs et d'institutions suivant les recommandations de la Commission n'a pas de lien avec le niveau d'exécution atteint par les pays concernés. De même, les indicateurs n'indiquaient pas le taux de croissance économique ou d'inflation que les pays devaient atteindre.

235. S'agissant du sous-programme 1, le Comité a demandé des précisions sur le sens de l'expression « système commercial ouvert fondé sur des règles », sur ce que la Commission comptait faire concernant les mécanismes d'alerte avancée aux tendances protectionnistes parmi les partenaires commerciaux et sur les mesures à prendre pour que les activités menées en coordination par la Commission et les organisations et institutions financières, bien que ces dernières ne soient pas uniformément présentes dans la région, profitent également à tous les pays membres sans discrimination.

236. Le Comité a appuyé la création du sous-programme 4 et recommandé qu'il soit exécuté dans les limites des ressources existantes. Il a souligné l'importance de ce sous-programme, en vue notamment du renforcement de la capacité des décideurs des pays d'Amérique latine et des Caraïbes et des autres parties prenantes de réformer l'architecture financière mondiale et régionale, de la réduction des coûts de développement et de l'amélioration de l'accès aux ressources internationales. Des éclaircissements ont été demandés concernant le transfert des ressources servant à financer le sous-programme, et notamment sur les programmes qui seraient concernés.

237. Le Comité a accueilli avec intérêt le sous-programme 5, car la réduction de la pauvreté est une question que les États membres ont à cœur.

238. S'agissant du sous-programme 6, le Comité a demandé dans quelle mesure l'indicateur de succès a) i) prenait en compte l'égalité des sexes et la promotion des droits de la femme et a demandé que le nombre de pays de la région qui mesuraient l'indicateur de succès b) i) soit précisé. En outre, des membres du Comité ont estimé que la Commission devrait travailler en étroite collaboration avec les services nationaux de promotion de la femme afin de coordonner et d'harmoniser leurs programmes de travail, que les activités de renforcement de l'utilisation des indicateurs touchant à la problématique hommes-femmes devraient être menées en coordination avec les États Membres en vue notamment de s'accorder sur les indicateurs qu'il convenait d'utiliser, car il était possible que certains de ces indicateurs n'aient pas le même sens d'un pays à un autre. Le Comité a exprimé des préoccupations concernant l'indicateur de succès a) i), certains indicateurs n'ayant pas nécessairement été pleinement approuvés par tous les pays de la région.

### **Conclusions et recommandations**

**239. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale d'approuver le texte explicatif du programme 17 (Développement économique et social en Amérique latine et aux Caraïbes) du projet de programme stratégique, sous réserve des modifications ci-après :**

## Orientation générale

### *Paragraphe 17.6*

Après la première phrase, ajouter ceci : « Cette stratégie exigera que soit augmenté le volume des activités liées au travail d'analyse, de normalisation et de promotion, et des activités menées dans le domaine de la coopération technique et de l'appui aux États Membres dans tous les domaines thématiques couverts par le programme. »

### *Paragraphe 17.10*

À la fin de la quatrième phrase, supprimer « afin d'améliorer ainsi la cohérence de l'action menée au niveau de l'ensemble du système des Nations Unies ».

## Sous-programme 1

### Insertion dans l'économie mondiale et intégration et coopération régionales

#### Stratégie

### *Paragraphe 17.13*

Dans la première phrase, remplacer « la promotion d'un système commercial » par « la création d'un système commercial » et insérer « fiable et » après « système commercial ».

## Sous-programme 5

### Développement social et égalité sociale

#### Stratégie

### *Paragraphe 17.35*

Dans la première phrase, insérer « régionales et » après « assurer le suivi des documents issus des grandes conférences »; et ajouter « notamment celles » après « réunions au sommet ».

## Sous-programme 6

### Institutionnalisation de l'égalité des sexes dans le développement régional

#### *Objectif de l'Organisation*

À la fin de la phrase, ajouter « afin d'améliorer les conditions de vie des femmes et de promouvoir leurs droits fondamentaux ».

#### *Indicateurs de succès*

Dans l'indicateur de succès a) i), ajouter « et convenus avec les États Membres » après « les indicateurs supplémentaires proposés par la Commission ».

## Stratégie

### *Paragraphe 17.37*

À la fin de la deuxième phrase, ajouter « en tenant compte du point de vue des mécanismes nationaux de promotion de la femme ».

### *Paragraphe 17.40*

À la fin du point f), ajouter « en consultation avec les États Membres ».

## Sous-programme 7

### Population et développement

#### *Indicateurs de succès*

Dans le texte de l'indicateur de succès a) i), remplacer « les sous-programmes » par « la Commission ».

## Stratégie

### *Paragraphe 17.45*

Dans la dernière phrase, ajouter « le suivi du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et sur » après « L'accent sera mis sur ».

## Sous-programme 8

### Développement durable et établissements humains

#### *Réalisations escomptées du Secrétariat*

À la fin du point b), ajouter « et de la capacité des pays de mettre en œuvre la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement. »

#### *Indicateurs de succès*

Décaler l'indicateur de succès b) [qui deviendra b) i)] et ajouter un nouvel indicateur de succès [b) ii)] qui sera conçu comme suit : « Un plus grand nombre de pays adoptent des politiques et mesures visant à mettre en œuvre la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement. »

## Sous-programme 11

### Statistiques

#### *Indicateurs de succès*

À la fin de l'indicateur a) i), ajouter « après avoir obtenu l'appui technique nécessaire de la part de la Commission ».

À la fin de l'indicateur a) ii), ajouter « après avoir obtenu l'appui technique nécessaire de la part de la Commission ».

**Sous-programme 12**  
**Activités sous-régionales au Mexique et en Amérique latine**

**Stratégie**

*Paragraphe 17.70*

À la fin du paragraphe, supprimer « en particulier de l'élimination de la pauvreté extrême et de la faim, de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, de la viabilité à long terme de l'environnement et de la constitution d'un partenariat mondial en faveur du développement ».

*Paragraphe 17.71*

À la fin du paragraphe, supprimer « notamment dans le contexte du bilan commun de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement ainsi que de la réalisation de projets conjoints ».

**Programme 18**  
**Développement économique et social en Asie occidentale**

240. À sa 14<sup>e</sup> séance, le 16 juin 2010, le Comité a examiné le programme 18 (Développement économique et social en Asie occidentale) du projet de cadre stratégique pour la période 2012-2013 [A/65/6 (Prog. 18)].

241. Le Représentant du Secrétaire général a présenté le programme et répondu aux questions posées au cours du débat que le Comité lui a consacré.

**Examen de la question**

242. Il a été dit que deux résolutions récemment adoptées par la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) pourraient avoir une incidence sur le projet de cadre stratégique. On a également avancé l'idée que l'objectif du sous-programme 7 ne tenait pas suffisamment compte de la dimension humaine contrairement à celui du cadre stratégique adopté pour la période 2010-2011.

243. On a demandé des éclaircissements sur les raisons pour lesquelles le programme était axé sur quatre domaines prioritaires au niveau régional et sur trois questions intersectorielles et n'abordait pas la question du financement du développement comme le faisaient les programmes 14 et 17.

**Conclusions et recommandations**

244. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale approuve le texte explicatif du Programme 18 (Développement économique et social en Asie occidentale) du projet de cadre stratégique, sous réserve des modifications ci-après :

**Sous-programme 2**  
**Politiques sociales intégrées**

Modifier le titre du sous-programme comme suit : « Développement social ».

**Sous-programme 4**  
**Utilisation de l'informatique et de la télématique**  
**aux fins de l'intégration régionale**

*Réalisations escomptées du Secrétariat*

Ajouter la réalisation escomptée c) suivante :

« c) **Renforcement des capacités nationales et régionales dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation pour parvenir au développement durable** ».

*Indicateurs de succès*

Ajouter l'indicateur de succès suivant c) i) :

« i) **Nombre accru de pays membres qui utilisent efficacement les transferts de technologie au service du développement socioéconomique** ».

Ajouter l'indicateur de succès suivant c) ii) :

« ii) **Nombre accru de pays membres qui adoptent des politiques et des stratégies nationales dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation** ».

**Sous-programme 7**  
**Atténuation des conflits et développement**

*Objectif de l'Organisation*

Ajouter les mots « les personnes et » après les mots « répercussions sur ».

**Programme 19**  
**Droits de l'homme**

245. À sa 16<sup>e</sup> séance, le 17 juin 2010, le Comité a examiné le programme 19 (Droits de l'homme) du projet de cadre stratégique pour la période 2012-2013 [A/65/6 (Prog. 19)].

246. Le Représentant du Secrétaire général a présenté le programme et répondu aux questions posées au cours du débat que le Comité lui a consacré.

**Examen de la question**

247. Les membres du Comité ont appuyé le projet de plan-programme biennal du programme 19 pour la période 2012-2013. Ils ont également salué les mesures prises par la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme pour donner suite aux résolutions adoptées par l'Assemblée générale et le Conseil des droits de l'homme.

248. Les membres du Comité ont accueilli avec satisfaction les améliorations notables apportées au projet de plan-programme biennal. Plusieurs membres ont estimé que le projet pour la période 2012-2013 était semblable au plan-programme approuvé pour la période 2010-2011, à l'exception des changements découlant de

nouveaux mandats. Il a également été dit que le programme devrait être revu de fond en comble, que le Comité devrait faire des recommandations et qu'il fallait éviter de faire ce qui avait été fait pendant les périodes précédentes, à savoir transmettre le programme à la Troisième Commission pour examen et décision. Il a été dit que les pays en développement traversaient une crise financière liée à la crise économique mondiale : le plan-programme biennal et, partant, les travaux du Haut-Commissariat aux droits de l'homme étaient donc un bon moyen de défendre les droits de l'homme. Des membres du Comité ont estimé qu'il fallait mettre l'accent sur la promotion du dialogue sur les droits de l'homme, le respect et la tolérance, la promotion des droits de l'homme, le renforcement des capacités relatives aux questions touchant les droits de l'homme et le renforcement de la sensibilisation aux instruments relatifs aux droits de l'homme et aux activités des organismes des Nations Unies créés en vertu d'instruments relatifs aux droits de l'homme.

249. Il a été dit que le plan-programme ne mentionnait pas les mesures pratiques à prendre par le Haut-Commissariat aux droits de l'homme pour régler les questions relatives à l'équilibre de la représentation géographique parmi son personnel.

250. S'agissant du sous-programme 1, une question a été posée concernant les mesures prises par le Haut-Commissariat pour promouvoir le droit au développement (partie B du cadre logique du sous-programme), plus particulièrement concernant l'opportunité de renforcer cet aspect au vu de la conjoncture économique. Il a été dit qu'il n'était pas fait référence expressément au document final de la Conférence d'examen de Durban (voir A/CONF.211/8, chap. I) dans le sous-programme 1. Un autre membre du Comité a estimé que la Conférence avait été fondamentale et que toutes les questions touchant le racisme recevaient un plein appui. Il a cependant été dit qu'il y avait encore des doutes quant aux orientations de la Conférence d'examen de Durban, aux mesures prises dans le prolongement de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée et à la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Durban (voir A/CONF.189/12 et Corr.1, chap. I). On a estimé que l'indicateur de succès b) de la partie B (Droit au développement) du sous-programme 1 était imprécis et trop long et devait être scindé en deux. On était en droit de s'interroger sur la façon dont le Haut-Commissariat parvenait à mesurer l'amélioration de la prise de conscience, de la connaissance et de la compréhension du droit au développement. Il a été dit que le titre de la partie C (Recherche et analyse) du sous-programme 1 ne définissait pas véritablement l'objectif et que le paragraphe 19.11 de la stratégie semblait beaucoup plus large. Les membres du Comité ont exprimé leur appui au sous-programme 1, mais certains ont estimé qu'il fallait ajouter deux indicateurs de succès, l'un qui permettrait de suivre les travaux entrepris sur le terrain par le Haut-Commissariat et l'autre qui faciliterait le suivi de ses activités relatives aux violations des droits de l'homme dont étaient victimes les groupes vulnérables.

251. Une question a été posée quant à la manière dont le Haut-Commissariat éviterait les chevauchements d'activités lors de la mise en œuvre du sous-programme 2.

252. On s'est demandé pour quelle raison il était question d'offrir, à l'intention des parties prenantes au niveau national, des conseils juridiques sur la question des droits de l'homme, comme décrit à l'alinéa c) du paragraphe 19.13 du sous-programme 3. On a estimé que certaines réalisations escomptées au titre du sous-

programme 3 semblaient inexactes puisqu'elles avaient trait à des changements politiques dans les pays; elles ne relevaient pas de ce fait d'activités entreprises par le Secrétariat et pouvaient être interprétées comme portant atteinte à la souveraineté des pays. Une question a porté sur les travaux du Haut-Commissariat touchant les procédures spéciales de pays du Conseil des droits de l'homme dont il était fait mention à l'alinéa e) du paragraphe 19.13. Le mandat des fonds d'affectation spéciale pour l'examen périodique universel mentionnés dans la réalisation escomptée g) du cadre logique du sous-programme 3 a également fait l'objet d'une question.

253. La pertinence de l'indicateur de succès a) i) du sous-programme 4 a été mise en question. On a suggéré de le réviser afin de prendre en considération les exigences d'exactitude, de neutralité et de précision des documents présentés au Conseil à des fins d'examen.

254. On a demandé des explications concernant l'observation faite au paragraphe 717 du rapport sur l'exécution du budget-programme de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 2008-2009 (A/65/70) selon laquelle le manque de ressources qui permettraient de répondre aux demandes croissantes d'aide adressées au Haut-Commissariat continuait de poser des problèmes.

#### **Conclusions et recommandations**

255. **Le Comité recommande à l'Assemblée générale d'approuver le texte explicatif du programme 19 (Droits de l'homme) du projet de programme stratégique, sous réserve des modifications ci-après :**

#### **Orientation générale**

##### *Paragraphe 19.6*

**Dans la première phrase, remplacer « Un appui technique et administratif consolidé » par « Un appui administratif consolidé et renforcé ».**

**Supprimer la dernière phrase.**

#### **Sous-programme 1**

**Intégration des droits de l'homme, droit au développement et recherche et analyse**

##### **A. Intégration des droits de l'homme**

##### *Objectif de l'Organisation*

**Remplacer « des droits de l'homme » par « de tous les droits de l'homme » et « les droits de l'homme » par « tous les droits de l'homme ».**

**Supprimer le membre de phrase « , notamment sous l'angle de l'égalité des sexes, ».**



*Réalisations escomptées du Secrétariat**Réalisation escomptée a)*

Remplacer le membre de phrase « Meilleure prise en compte des » par « Meilleure prise en compte de tous les ».

Supprimer le membre de phrase « , notamment sous l'angle de l'égalité des sexes, » et modifier le reste du texte comme suit : « tous les programmes et activités du système des Nations Unies consacrés, entre autres, au développement économique et social, aux questions humanitaires, à la paix et à la sécurité, à la gouvernance et à l'état de droit ».

Dans le texte de la réalisation escomptée b), ajouter le mot « tous » devant le membre de phrase « les droits de l'homme ».

*Indicateurs de succès*

Dans le texte de l'indicateur de succès a), ajouter le mot « tous » devant le membre de phrase « les droits de l'homme » et supprimer le membre de phrase « , notamment sous l'angle de l'égalité des sexes ».

Remplacer l'indicateur de succès b) par le texte suivant : « Nombre accru d'activités et de projets des Nations Unies et de documents au titre des programmes communs de pays qui prennent mieux en compte tous les droits de l'homme ».

**Stratégie***Alinéa a) du paragraphe 19.9*

Remplacer le membre de phrase « à la promotion et à la protection des droits de l'homme à tous les niveaux » par « à la promotion et à la protection de tous les droits de l'homme à tous les niveaux ».

*Alinéa c) du paragraphe 19.9*

Remplacer le membre de phrase « Promouvoir l'intégration effective des droits de l'homme » par « Promouvoir l'intégration effective de tous les droits de l'homme ».

**B. Droit au développement****Stratégie***Alinéa a) du paragraphe 19.10*

Ajouter le membre de phrase suivant à la fin de l'alinéa : « , par l'entremise d'une évaluation et d'un suivi efficaces et renforcés à cette fin ».

*Alinéa b) du paragraphe 19.10*

Ajouter le membre de phrase suivant à la fin de l'alinéa : « , y compris en facilitant l'appui donné au Groupe de travail sur le droit au développement ».

### C. Recherche et analyse

#### *Réalisations escomptées du Secrétariat*

Supprimer le membre de phrase qui suit le mot « discrimination » dans le texte de la réalisation escomptée a).

Ajouter le membre de phrase « ,y compris les formes contemporaines de racisme » à la fin de la réalisation escomptée b).

Supprimer le membre de phrase « sous l'angle des droits de l'homme » dans le texte de la réalisation escomptée c).

Dans le texte de la réalisation escomptée d), remplacer le mot « Amélioration » par « Promotion » et remplacer le membre de phrase « , y compris des droits économiques, sociaux et culturels, notamment au niveau national » par « , notamment au niveau national et par l'intermédiaire du renforcement des capacités et de la coopération internationale ».

Dans le texte de la réalisation escomptée e), remplacer le membre de phrase « Renforcement de l'aide que l'Organisation apporte aux États Membres et autres acteurs qui en font la demande » par « Renforcement de l'aide que l'Organisation apporte, à leur demande, aux États Membres, à la société civile, aux médias et aux institutions nationales chargées de la défense des droits de l'homme lorsqu'elles existent » et remplacer les mots « mécanismes démocratiques » par « institutions démocratiques nationales ».

#### *Indicateurs de succès*

Ajouter le membre de phrase « , y compris les formes contemporaines de racisme » à la fin de l'indicateur de succès b).

Remplacer le texte de l'indicateur de succès c) par le texte suivant : « Augmentation du nombre d'activités menées à bien et de mesures prises en vue de contribuer à la réalisation effective des objectifs du Millénaire pour le développement ».

Dans le texte de l'indicateur de succès d), remplacer le membre de phrase « renforcer la protection juridique et la défense » par « améliorer la promotion de la protection juridique et de la défense » et supprimer le membre de phrase « , y compris des droits économiques, sociaux et culturels ».

Dans le texte de l'indicateur de succès e), remplacer les mots « mécanismes démocratiques » par « institutions démocratiques ».

### Stratégie

#### *Alinéa a) du paragraphe 19.11*

Placer le membre de phrase « promouvoir et protéger tous les droits de l'homme; » après le membre de phrase « en améliorant les compétences techniques et les méthodes; ».

Supprimer le membre de phrase qui suit les mots « en luttant contre la discrimination » à la fin du paragraphe.

**Sous-programme 2**  
**Appui aux organes créés en vertu d'instruments relatifs**  
**aux droits de l'homme**

*Objectif de l'Organisation*

Ajouter le membre de phrase « en veillant au respect des lignes directrices du programme » après « organismes des Nations Unies créés en vertu d'instruments relatifs aux droits de l'homme, ».

Supprimer les mots « des Nations Unies » dans le membre de phrase « organismes des Nations Unies créés en vertu d'instruments relatifs aux droits de l'homme ».

*Réalisations escomptées du Secrétariat*

Remplacer le texte de la réalisation escomptée a) par celui-ci : « Plein appui aux travaux et aux décisions des organes conventionnels ».

Supprimer le membre de phrase « par les acteurs nationaux et internationaux » dans le texte de la réalisation escomptée c).

Remplacer « parties prenantes concernées » par « parties prenantes compétentes » et supprimer le membre de phrase « , notamment pour donner suite à leurs recommandations » dans le texte de la réalisation escomptée d).

*Indicateurs de succès*

Remplacer le texte de l'indicateur de succès c) par celui-ci : « Augmentation du pourcentage d'utilisation des recommandations et décisions émanant des organes conventionnels ».

Ajouter le mot « compétentes » après le membre de phrase « toutes les parties prenantes » et supprimer le membre de phrase « , notamment pour donner suite aux recommandations des organes conventionnels » dans le texte de l'indicateur de succès d).

**Stratégie**

*Alinéa b) du paragraphe 19.12*

Ajouter le membre de phrase « dans le respect des lignes directrices de ce programme » à la fin de l'alinéa.

*Alinéa d) du paragraphe 19.12*

Ajouter le membre de phrase « lorsqu'elles existent » après « institutions nationales de défense des droits de l'homme ».

**Sous-programme 3**  
**Services consultatifs, coopération technique et activités hors siège**

*Réalisations escomptées du Secrétariat*

Ajouter le membre de phrase « , lorsque le pays concerné en fait la demande » après « y compris au niveau national » dans le texte de la réalisation escomptée d).

Dans le texte de la réalisation escomptée e), remplacer le membre de phrase « et des missions de paix des Nations Unies » par le membre de phrase « , des opérations de maintien de la paix et des activités de consolidation de la paix des Nations Unies » et ajouter le membre de phrase « , dans le respect des lignes directrices de ce programme » à la fin du texte de la réalisation.

Remplacer le membre de phrase « Renforcement de la capacité du Haut-Commissariat de » par « Renforcement du rôle du Haut-Commissariat consistant à » dans le texte de la réalisation escomptée f).

Remplacer le membre de phrase « Fonds d'affectation spéciale pour l'examen périodique universel » par « Fonds de contributions volontaires pour l'assistance financière et technique à la mise en œuvre de l'examen périodique universel » dans le texte de la réalisation escomptée g).

#### *Indicateurs de succès*

Dans le texte de l'indicateur de succès e), remplacer les mots « missions de paix » par « opérations de maintien de la paix et des activités de consolidation de la paix ».

Remplacer le texte de l'indicateur de succès f) par celui-ci : « Augmentation du nombre d'activités entreprises par le Haut-Commissariat afin d'aider à régler dans un court délai des situations de violations massives des droits de l'homme ».

Dans le texte de l'indicateur de succès g), remplacer le membre de phrase « de pays ayant bénéficié, à leur demande, d'une assistance relative à la mise en œuvre des » par le membre de phrase « de programmes et d'activités d'assistance proposés aux pays qui en font la demande afin de les aider à mettre en œuvre les ».

#### **Stratégie**

##### *Alinéa a) du paragraphe 19.13*

Remplacer le membre de phrase « des missions de maintien ou de consolidation de la paix » par « des opérations de maintien de la paix et des activités de consolidation de la paix ».

Ajouter le membre de phrase « , dans le respect des lignes directrices de ce programme » à la fin de l'alinéa.

##### *Alinéa b) du paragraphe 19.13*

Remplacer le membre de phrase « à la demande expresse des pays » par « à la demande expresse des pays touchés ».

##### *Alinéa e) du paragraphe 19.13*

Ajouter les mots « et les procédures relatives à des questions thématiques » après le membre de phrase « les procédures spéciales de pays ».

**Sous-programme 4  
Appui au Conseil des droits de l'homme et à ses organes  
et mécanismes subsidiaires**

*Objectif de l'Organisation*

Remplacer le membre de phrase « en apportant un appui fonctionnel et des conseils techniques » par « en apportant un appui technique renforcé et des conseils » et ajouter le membre de phrase « , et en veillant au respect des lignes directrices de ce programme » à la fin de la phrase.

*Réalisations escomptées du Secrétariat*

Remplacer le texte de la réalisation escomptée a) par celui-ci : « Apport rapide d'un appui technique renforcé et de conseils spécialisés au Conseil des droits de l'homme et à ses organes et mécanismes subsidiaires, dans de bonnes conditions d'efficacité ».

Remplacer le texte de la réalisation escomptée b) par celui-ci : « Plein appui au mécanisme d'examen périodique universel, y compris apport en temps voulu d'une assistance effective, selon que de besoin, aux États dans le cadre du mécanisme ».

Remplacer le membre de phrase « Amélioration des effets » par « Renforcement de l'appui pour améliorer les effets » dans le texte de la réalisation escomptée c).

*Indicateurs de succès*

Remplacer le texte de l'indicateur de succès b) par celui-ci : « Augmentation du nombre d'activités menées pour préparer efficacement l'examen périodique universel ».

Remplacer le texte de l'indicateur de succès c) ii) par celui-ci : « Augmentation du nombre de réponses et de réactions émanant des États ».

**Stratégie**

*Paragraphe 19.14*

Remplacer la première phrase par celle-ci : « La Division du Conseil des droits de l'homme et des procédures spéciales est chargée d'exécuter ce sous-programme ».

*Alinéa a) du paragraphe 19.14*

Remplacer le membre de phrase « Apporter un appui fonctionnel et technique suffisant et des avis qualifiés » par « Apporter un appui technique spécialisé renforcé » et ajouter le membre de phrase « , en veillant au respect des lignes directrices de ce programme » à la fin de la phrase.

*Alinéa c) du paragraphe 19.14*

Remplacer le membre de phrase « selon qu'il conviendra » par « , selon qu'il conviendra et dans le respect des lignes directrices de ce programme, ».

**Textes portant autorisation du programme et des sous-programmes**

*Résolutions de l'Assemblée générale*

Avant la résolution 57/300, ajouter la résolution suivante :

« 56/266 Application des résultats et suivi méthodique de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée »

**Programme 20**

**Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance**

256. À sa 14<sup>e</sup> séance, le 16 juin 2010, le Comité a examiné le programme 20 (Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance) du projet de cadre stratégique pour la période 2012-2013 [A/65/6 (Prog. 20)].

257. Le Représentant du Secrétaire général a présenté le programme et répondu aux questions posées au cours du débat que le Comité lui a consacré.

**Examen de la question**

258. L'accent a été mis sur le rôle du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) en tant que principal organisme de l'ONU chargé d'apporter une protection internationale, des solutions durables et une assistance aux réfugiés. Les membres du Comité ont exprimé leur soutien au HCR et se sont félicités de son action, notamment en ce qui concerne sa collaboration avec d'autres partenaires et la clarté des objectifs de ses programmes. Ils se sont engagés à appuyer le HCR dans son action future.

259. Les membres du Comité se sont déclarés satisfaits du caractère équilibré du programme et se sont félicités de l'apport du HCR en matière d'aide humanitaire et de recherche de solutions durables aux problèmes des réfugiés et des autres personnes relevant de sa compétence.

260. La possibilité d'introduire le microcrédit au titre des solutions durables aux problèmes des réfugiés et des autres personnes relevant du HCR a été avancée et il a été suggéré de réaménager le programme en le scindant en quatre sous-programmes.

261. Des éclaircissements ont été demandés sur l'origine du mandat relatif à l'approche intersectorielle en vue d'élargir l'autonomie des réfugiés, l'autosuffisance et le partage des responsabilités dans les régions.

262. Les membres du Comité ont regretté que les indicateurs de programme n'aient pas porté sur l'intégration des réfugiés sur place et des autres personnes relevant de la compétence du HCR.

263. Des questions ont été posées en ce qui concerne la planification de la cessation de l'aide humanitaire dans certains pays, le financement de l'assistance aux personnes déplacées, les contraintes de financement et la lassitude des donateurs, la capacité des plans d'urgence, ainsi que la mise en œuvre de politiques de ressources humaines tenant compte de la parité entre les sexes et de l'équilibre géographique.

264. La complexité du travail du HCR a été soulignée. Les activités liées aux personnes déplacées dans leur propre pays devraient se faire avec le consentement des pays concernés ou sur instructions du Secrétaire général ou d'autres organismes compétents des Nations Unies.

265. Des préoccupations ont été exprimées en ce qui concerne la présentation du programme, différente des autres programmes du Secrétariat. Pour le prochain exercice biennal (2014-2015), il a été proposé que ce programme soit scindé en quatre sous-programmes correspondant aux quatre composantes présentées dans l'esquisse budgétaire.

### **Conclusions et recommandations**

266. **Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale d'approuver le texte explicatif du programme 20 (Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance) du projet de cadre stratégique, sous réserve des modifications ci-après :**

#### **Orientation générale**

##### *Paragraphe 20.7*

**Substituer au sous-paragraphe d) le texte du paragraphe 20.4 d) relatif au Programme 20 du cadre stratégique pour la période 2010-2011 qui est ainsi libellé :**

**« d) De veiller à ce que le HCR appuie sans réserve l'action concertée renforcée que mènent les Nations Unies pour faire face aux déplacements de population et y participe en jouant un rôle d'entraînement et de coordination dans les domaines où il a une responsabilité spéciale : protection, fourniture d'abris d'urgence et coordination et gestion des camps ».**

##### *Indicateurs de succès*

**Ajouter un indicateur de succès f) iv), libellé comme suit : « iv) Augmentation du nombre de programmes d'intégration sur place et soutien plus appuyé aux programmes en cours ».**

**Ajouter un indicateur de succès, libellé comme suit : « v) Plus grande mobilité des ressources pour l'aide aux réfugiés ».**

## **Programme 21**

### **Réfugiés de Palestine**

267. À sa 13<sup>e</sup> séance, le 15 juin 2010, le Comité a examiné le programme 21 (Réfugiés de Palestine) du projet de cadre stratégique pour la période 2012-2013 [A/65/6 (Prog. 21)].

268. Le Représentant du Secrétaire général a présenté le programme et répondu aux questions posées au cours du débat que le Comité lui a consacré.

#### **Examen de la question**

269. Les participants se sont déclarés satisfaits du programme et l'ont appuyé.

270. Des participants ont considéré que la communauté internationale devrait continuer d'apporter son concours et son aide aux réfugiés en attendant une mise en œuvre intégrale de la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale. Il faudrait également remédier au manque chronique de moyens financiers dont pâtit ce programme et, à ce sujet, améliorer la coordination entre les différents organismes, donateurs et partenariats.

271. Des participants ont demandé pourquoi il n'était question que des antibiotiques dans l'indicateur de succès a) du sous-programme 1 et si le programme portait sur d'autres médicaments délivrés sur ordonnance. Il a également été demandé si le taux de mortalité infantile visé dans l'indicateur de succès b) était suffisant pour mesurer les résultats. Il a été proposé d'instaurer un indicateur de succès plus ambitieux et plus ouvert. Il a également été proposé de prendre plutôt en compte la baisse du taux de mortalité infantile.

272. S'agissant du sous-programme 2, des participants ont demandé quel était le pourcentage de filles scolarisées dans le primaire et dans le premier cycle de l'enseignement secondaire dont il était question dans les indicateurs de succès a) i) et ii). Il a également été demandé s'il y avait un écart entre les résultats scolaires des filles et ceux des garçons.

273. Concernant le sous-programme 3, des précisions ont été demandées sur la formulation de l'indicateur a), en anglais : « Increase in the proportion of abject poor in the UNRWA social safety net ».

#### **Conclusions et recommandations**

274. Le Comité recommande à l'Assemblée générale d'approuver le texte explicatif concernant le programme 21 (Réfugiés de Palestine) du projet de cadre stratégique, sous réserve de la modification ci-après dans la version anglaise :

#### **Sous-programme 3**

##### **Avoir un niveau de vie décent**

##### *Indicateurs de succès*

**L'indicateurs de succès a) devrait être libellé comme suit en anglais :**

**« a) « Increased percentage of abject poor among beneficiaries of UNRWA social safety net ».**



## **Programme 22**

### **Aide humanitaire**

275. À sa 15<sup>e</sup> séance, le 16 juin 2010, le Comité a examiné le programme 22 (Aide humanitaire) du projet de cadre stratégique pour la période 2012-2013 [A/65/6 (Prog. 22)].

276. Le Représentant du Secrétaire général a présenté le programme et répondu aux questions posées au cours du débat que le Comité lui a consacré.

#### **Examen de la question**

277. Le Comité a remercié le Bureau de la coordination des affaires humanitaires de ses travaux et lui a exprimé son appui.

278. D'aucuns ont déploré que le projet de cadre stratégique ne prenne pas en compte les paramètres de l'âge et de l'incapacité, comme le préconise l'Assemblée générale au paragraphe 16 de sa résolution 64/76.

279. Des intervenants ont demandé des précisions sur le système de marqueurs concernant le contrôle de l'utilisation des fonds alloués aux projets axés sur les femmes et sur le mandat sur lequel reposait ce système; sur ce que le Bureau entendait par « stratégies d'accès », dont il était fait mention au point c) des indicateurs de succès du sous-programme 1 et sur l'identité des autres partenaires humanitaires dont il était question au point a) des réalisations escomptées du sous-programme 1.

280. Des éclaircissements ont également été demandés sur le point b) i) des indicateurs de succès du sous-programme 2, sur la possibilité de déployer une équipe d'intervention rapide dès les premiers jours d'une situation d'urgence humanitaire et, concernant la phase de relèvement, sur les engagements pris par les donateurs.

281. Des précisions ont également été demandées quant à la question de savoir pourquoi le projet de cadre stratégique ne mentionnait plus les travaux menés par le Programme des Nations Unies pour le développement dans le cadre du sous-programme 3.

282. Certains intervenants ont souligné l'importance de la coordination dans l'acheminement de l'aide humanitaire, et noté que l'organisation et la distribution de l'aide posaient parfois des problèmes sur le terrain.

283. Des membres du Comité se sont félicités des progrès accomplis sur les plans des délais d'acheminement et de la coordination de l'aide humanitaire, et ont souligné qu'il fallait poursuivre les efforts.

284. D'aucuns ont salué les mesures prises pour accroître le nombre de donateurs et appeler l'attention sur des crises oubliées.

285. Un certain nombre de délégations ont estimé qu'il fallait donner un plus grand nombre d'éléments d'information sur la coordination et la coopération avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies.

## Conclusions et recommandations

286. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale d'approuver le texte explicatif du programme 22 (Aide humanitaire) du projet de cadre stratégique, sous réserve des modifications ci-après :

### Orientation générale

#### *Paragraphe 22.3*

Dans la troisième phrase, remplacer « et le système de marqueurs pour le contrôle de l'utilisation des fonds alloués aux projets axés sur les femmes » par « ainsi qu'une meilleure analyse de l'utilisation des fonds alloués aux projets axés sur les femmes ».

### Sous-programme 1

#### Analyse des politiques

#### *Réalisations escomptées du Secrétariat*

Au point a), remplacer « des organismes des Nations Unies en cas de catastrophe et dans les situations d'urgence et de leurs interventions avec celles d'autres partenaires humanitaires » par « des organismes et entités des Nations Unies et de leurs interventions avec celles du Comité international de la Croix-Rouge, de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, de l'Organisation internationale pour les migrations et des organisations non gouvernementales concernées ».

#### *Indicateurs de succès*

Remplacer le libellé du point c) par le texte suivant : « Nombre de coordonnateurs résidents ou de coordonnateurs des opérations humanitaires formés à l'application des directives relatives à la protection des civils ».

### Stratégie

#### *Paragraphe 22.5*

Remplacer « Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires continuera » par « Le Service de l'élaboration des politiques et des études (New York) et le secrétariat du Comité permanent interorganisations (Genève et New York) continueront ».

#### *Paragraphe 22.6*

Au début de la première phrase, remplacer « Il favorisera » par « Ils favoriseront ».

À la fin de la première phrase, ajouter « , compte tenu des besoins spécifiques des populations touchées, étant entendu que, pour qu'une intervention humanitaire soit efficace et globale, il convient d'accorder l'attention voulue aux paramètres que sont, notamment, le sexe, l'âge et l'incapacité ».

Dans la deuxième phrase, remplacer « Il dirigera » par « Ils dirigeront ».

Dans la troisième phrase, remplacer « Il mettra au point » par « Ils mettront au point ».

Dans la quatrième phrase :

- Remplacer « Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires s'efforcera » par « Le Service de l'élaboration des politiques et des études (New York) et le secrétariat du Comité permanent interorganisations (Genève et New York) s'efforceront »;
- Supprimer « en utilisant le système des marqueurs dans le cadre des plans d'action humanitaire communs ».

Dans la cinquième phrase, remplacer « Il s'emploiera » par « Ils s'emploieront ».

Dans la sixième phrase, remplacer « Il établira » par « Ils établiront ».

Dans la septième phrase, remplacer « Il participera » par « Ils participeront ».

Dans la huitième et dernière phrase, remplacer « il contribuera » par « ils contribueront ».

#### *Paragraphe 22.7*

Dans la première phrase, remplacer :

- « le Bureau de la coordination des affaires humanitaires aidera » par « le Service de l'élaboration des politiques et des études (New York) et le secrétariat du Comité permanent interorganisations (Genève et New York) aideront »;
- « et facilitera » par « et faciliteront ».

#### Sous-programme 2

#### Coordination de l'action humanitaire et des interventions d'urgence

#### Stratégie

#### *Paragraphe 22.9*

Remplacer :

- « Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires conseillera » par « La Division de la coordination et des interventions et le secrétariat du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires (New York) et le Service des relations extérieures et de la mobilisation de l'aide (Genève) conseilleront »;
- « qu'il a établis » par « qu'ils ont établis »;
- « il mobilisera, coordonnera et facilitera » par « ils mobiliseront, coordonneront et faciliteront »;
- « il renforcera » par « ils renforceront »;

- « il conduira » par « ils conduiront »;
- « ou y participera » par « ou y participeront »;
- « et il offrira » par « et ils offriront ».

*Paragraphe 22.10*

Dans la première et la quatrième et dernière phrase, remplacer « Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires contribuera » par « La Division de la coordination et des interventions et le secrétariat du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires (New York) et le Service des relations extérieures et de la mobilisation de l'aide (Genève) contribueront ».

Dans la deuxième phrase, remplacer « Il veillera » par « Ils veilleront ».

*Paragraphe 22.11*

Dans la première et la quatrième phrase, remplacer « Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires s'emploiera » par « La Division de la coordination et des interventions et le secrétariat du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires (New York) et le Service des relations extérieures et de la mobilisation de l'aide (Genève) s'emploieront ».

Dans la deuxième phrase, remplacer :

- « il appuiera » par « ils appuieront »;
- « le Bureau » par « le Bureau de la coordination des affaires humanitaires ».

Dans la cinquième phrase, remplacer « le Bureau continuera » par « ils continueront ».

Dans la sixième et dernière phrase, remplacer « Ils veillera » par « Ils veilleront ».

*Paragraphe 22.12*

Dans la première phrase, remplacer « Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires continuera » par « La Division de la coordination et des interventions et le secrétariat du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires (New York) et le Service des relations extérieures et de la mobilisation de l'aide (Genève) continueront ».

Dans la deuxième phrase, remplacer :

- « Il veillera » par « Ils veilleront »;
- « tout en tenant compte des consultations intergouvernementales » par « , en coordination avec les autorités nationales de l'État touché, selon qu'il conviendra ».

Dans la troisième et dernière phrase, remplacer :

- « Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires s'assurera » par « La Division de la coordination et des interventions et le secrétariat du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires (New York) et le Service des relations extérieures et de la mobilisation de l'aide (Genève) s'assureront »;
- « son personnel » par « leur personnel ». [[x 2]]

Après la dernière phrase, ajouter la phrase suivante : « Ils veilleront aussi à ce que les coordonnateurs résidents et les coordonnateurs de l'action humanitaire reçoivent des directives suite aux décisions prises lors des débats intergouvernementaux organisés à l'ONU ».

### Sous-programme 3 Réduction des catastrophes naturelles

#### Stratégie

##### *Paragraphe 22.14*

Dans la deuxième et dernière phrase, après « Le sous-programme », ajouter « , comme les activités entreprises avec les deux entités participantes (le secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes naturelles et le Programme des Nations Unies pour le développement, ».

### Sous-programme 5 Information et mobilisation dans les situations d'urgence humanitaire

#### Stratégie

##### *Paragraphe 22.22*

Dans la première phrase, remplacer « Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires » par « Le Service des communications et de l'information ».

##### *Paragraphe 22.23*

Dans la première phrase, remplacer « Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires » par « Le Service des communications et de l'information ».

##### *Paragraphe 22.24*

Dans la deuxième phrase, remplacer « Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires » par « Le Service des communications et de l'information ».

## **Programme 23 Information**

287. À sa 8<sup>e</sup> séance, le 10 juin 2010, le Comité a examiné le programme 23 (Information) du projet de cadre stratégique pour la période 2012-2013 [A/65/6 (Prog. 23)].

288. Le Représentant du Secrétaire général a présenté le programme et répondu aux questions posées au cours du débat que le Comité lui a consacré.

### **Examen de la question**

289. Les activités menées dans le cadre du programme et de ses trois sous-programmes ont dans l'ensemble été approuvées. Il a été souligné que le document était complet en ce qui concernait le rôle et l'objectif du Département de l'information. Il a également été noté que le Département avait un rôle important à jouer pour que la voix de l'Organisation trouve le plus grand écho possible auprès du public dans le monde entier.

290. Des éclaircissements ont été demandés sur la définition des conférences mondiales et du soutien à l'échelle locale et sur les critères présidant au choix des organisations extérieures avec lesquelles instaurer des partenariats. Il a également été demandé s'il y avait chevauchement et double emploi entre les activités des trois sous-programmes et de quelle manière le Département mettait l'accent sur les questions principales outre les thèmes prioritaires tirés de la Déclaration du Millénaire. Il a en outre été demandé au Département de faire ressortir les principales difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre de ses programmes.

291. Le multilinguisme dans les langues officielles et locales a reçu un véritable soutien et la nécessité de traiter de manière égale les six langues officielles a été soulignée. Concernant l'accès à l'information dans les pays en développement, il a été dit que le Département devrait tenir compte de la grande disparité existant entre les pays et les régions. L'importance de trouver des moyens différents pour répondre aux besoins particuliers des pays en développement a été soulignée. Il a également été demandé que la communication interne sur iSeek se poursuive et soit améliorée.

292. En ce qui concerne l'utilisation des nouvelles technologies de diffusion de l'information, des éclaircissements ont été demandés sur la méthode permettant d'évaluer les effets des programmes.

293. Une grande importance a continué d'être accordée à la collaboration avec le Département des opérations de maintien de la paix. Le Département de l'information a été invité à veiller à ce que l'information sur l'action des soldats de la paix de l'ONU continue d'être diffusée dans le monde entier.

### **Conclusions et recommandations**

**294. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale d'approuver le texte explicatif du programme 23 (Information) du projet de cadre stratégique, sous réserve des modifications ci-après :**

## **Orientation générale**

### *Paragraphe 23.2*

Dans la première phrase, remplacer « en diffusant dans les délais voulus des informations exactes, impartiales, détaillées et cohérentes » par « en diffusant en temps utile des informations exactes, impartiales, détaillées, objectives, cohérentes et pertinentes ».

### *Paragraphe 23.3*

Dans la première phrase, remplacer l'expression « conférences mondiales » par « conférences des Nations Unies ».

### *Paragraphe 23.4*

Remplacer « plus large » par « plus marqué ».

## **Sous-programme 1**

### **Services de communication stratégique**

#### *Indicateurs de succès*

Ajouter un indicateur de succès c) iii) ainsi libellé : « Nombre accru de documents d'information et de publications des Nations Unies disponibles dans les langues locales ».

## **Sous-programme 3**

### **Services de diffusion du savoir**

#### *Indicateurs de succès*

Modifier le libellé de l'indicateur de succès a) i) comme suit : « Nombre accru de partenariats établis avec des entités appartenant au système des Nations Unies et des entités extérieures ».

## **Programme 24**

### **Services de gestion et d'appui**

295. À ses 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> séances, le 14 juin 2010, le Comité a examiné le programme 24 (Services de gestion et d'appui) du projet de cadre stratégique pour la période 2012-2013 [A/65/6 (Prog. 24)]

296. Le Représentant du Secrétaire général a présenté le programme et, avec d'autres représentants du Secrétariat, a répondu aux questions posées au cours du débat que le Comité lui a consacré.

#### **Examen de la question**

297. Des intervenants, faisant valoir son intérêt, ont exprimé leur soutien au programme et souligné l'importance de son rôle d'appui et de service pour la réalisation du programme de travail de l'Organisation. Il fallait que les services touchant aux finances, aux ressources humaines et à l'appui, à l'informatique et aux communications soient efficaces et économes. L'idée d'incorporer des notions comme celles de responsabilisation, d'efficacité, d'efficacités, de respect des délais,

ou de transparence dans le projet de cadre stratégique a été soutenue, et les efforts entrepris en ce sens par le Secrétariat, ont été bien accueillis. Cependant, certains indicateurs de succès et certaines réalisations escomptées étaient d'ordre général pour divers sous-programmes et devaient être précisés pour en faire des valeurs spécifiques, quantifiables et mesurables.

298. On a insisté sur l'indissociabilité de la responsabilisation et de la transparence; ces critères ou ces exigences devaient valoir à la fois à l'intérieur du Secrétariat et à l'égard des États Membres.

299. En ce qui concerne le progiciel de gestion intégré Umoja, il fallait poursuivre le dialogue, consulter les États Membres et échanger des informations avec eux afin de les convaincre absolument des avantages concrets du projet et de leur faire comprendre les changements de structure envisagés.

300. Il était inquiétant que, à cause de la reprise de la deuxième session de la Cinquième Commission et de la date à laquelle devrait commencer la session du Comité du programme et de la coordination, le calendrier de travail de celui-ci ait été affecté.

301. Pour ce qui est du sous-programme 3, le Secrétariat et les fonds et programmes des Nations Unies devaient faire des efforts pour harmoniser leurs pratiques. On a souligné aussi l'importance de la transparence lorsque l'on pourvoit les postes ou que l'on donne des informations dans les avis de vacance, ainsi que la nécessité de laisser assez de temps aux candidats, notamment ceux qui sont originaires de pays où les moyens informatiques sont moins développés. Selon un intervenant, les indicateurs de succès devaient rendre compte non seulement des décisions de sélection avant la cessation de service, mais aussi de la planification de l'ensemble du personnel.

302. Le fait que les principes de l'équité de la répartition géographique et de l'équilibre des sexes dans le recrutement ne figurent pas en assez bonne place dans le cadre stratégique proposé a été jugé inquiétant. Selon un intervenant, ces deux considérations sont certes importantes pour l'Organisation, mais elles n'enlèvent rien au contenu de l'Article 101.3 de la Charte, à savoir qu'il faut considérer les qualités du candidat au regard du poste dont il s'agit. On a insisté sur l'importance de la mobilité du personnel, sur la nécessité de ne faire appel à des consultants ou des experts que lorsqu'il n'y a pas sur place les compétences nécessaires et sur le fait que les postes vacants devraient être pourvus dans les meilleurs délais.

303. Pour ce qui est du sous-programme 4, il fallait améliorer l'accès et la participation des fournisseurs des pays en développement et des pays en transition aux mécanismes de la passation des marchés. Il était inquiétant de constater que, si le temps que requiert en moyenne l'examen des dossiers au Comité des marchés du Siège est raisonnable, la procédure d'ensemble est complexe et que, dans le cas de certains fournisseurs, de longues périodes de temps s'écoulaient avant que le marché ne soit adjugé. Les efforts visant à réaliser de nouvelles économies sur les frais de voyage ont été soulignés.

304. Pour ce qui est du sous-programme 5 et du sous-programme 6, les gains d'efficacité et d'efficacités et les progrès de la responsabilisation et de la transparence que permet l'informatique ont été soulignés. L'informatique devrait être considérée comme faisant partie intégrante de l'Organisation, et l'idée d'investir dans les technologies de l'information et des communications, y compris dans le progiciel de gestion intégré, le progiciel de gestion des contenus et le système de gestion de la relation clients, a été soutenue. Cette collaboration et cette



coordination à l'intérieur du Secrétariat et avec d'autres institutions du système des Nations Unies dans le domaine informatique et le renforcement du rôle du directeur de l'informatique, ont été jugées importants.

### **Conclusions et recommandations**

**305. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale d'approuver le texte explicatif du programme 24 (Services de gestion et d'appui) du projet de cadre stratégique pour la période 2012-2013, sous réserve des modifications ci-après :**

#### **A. Siège**

##### **Sous-programme 1**

**Services de gestion, administration de la justice et services à la Cinquième Commission de l'Assemblée générale et au Comité du programme et de la coordination**

##### **Composante 1**

**Services de gestion**

##### *Indicateurs de succès*

**Ajouter un indicateur de succès a) iii) ainsi libellé :**

**« a) iii) Tous les mandats ont été accomplis ».**

##### **Composante 4**

**Services à la Cinquième Commission de l'Assemblée générale et au Comité du programme et de la coordination**

##### **Stratégie**

**À l'alinéa a) du paragraphe 24.19, remplacer dans la première phrase le terme « revitaliser » par « faciliter ». Dans la deuxième phrase de l'alinéa a) du paragraphe 24.19, remplacer « afin de faciliter la formulation de propositions appropriées sur les méthodes de travail pour examen par les programmes concernés » par « aux organes concernés ».**

##### **Sous-programme 3**

**Gestion des ressources humaines**

##### **Composante 2**

**Planification stratégique, recrutement et affectations**

##### *Réalisations escomptées*

**Dans le texte de la réalisation escomptée a), après le mot « promotion », ajouter « du personnel le plus qualifié et le plus compétent ».**

**Ajouter une réalisation escomptée e), ainsi libellée : « e) Promotion de la mobilité volontaire, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale ».**

*Indicateurs de succès*

À la fin de l'indicateur de succès a) i), ajouter « dans les postes inscrits au budget ordinaire ».

À la fin de l'indicateur de succès a) i), ajouter « par le recrutement de candidats de ces États, s'ils s'avèrent les plus qualifiés et les plus compétents ».

Après avoir renuméroté en « c) i) » l'indicateur c), ajouter un indicateur ainsi libellé : « c) ii) Disponibilité accrue de données actualisées sur les membres du personnel dans des domaines comme le perfectionnement, l'apprentissage de nouvelles langues ou la mobilité ».

Ajouter le texte d'un indicateur de succès e), ainsi libellé : « e) Nombre de mutations volontaires ».

**Composante 4**  
**Services médicaux**

*Indicateurs de succès*

Remplacer le texte de l'indicateur de succès b) par le texte suivant : « Accroissement du nombre de personnes participant aux activités de promotion ».

**Sous-programme 4**  
**Services d'appui**

**Composante 1**  
**Gestion des installations et des services commerciaux**

*Indicateurs de succès*

Dans le texte de l'indicateur de succès c), remplacer le terme « Maintien » par « Accroissement ».

**Composante 2**  
**Services d'achat**

*Objectif de l'Organisation*

Ajouter le mot « transparente » avant « dans le respect des délais ».

*Indicateurs de succès*

Ajouter un indicateur de succès ainsi libellé : « a) iii) Réduction du nombre de plaintes de clients participant soit à la sélection soit à la présentation de soumissions ».

Dans le texte de l'indicateur de succès b), après le mot « fournisseurs », ajouter « originaires de diverses régions du monde ».

À la fin de l'indicateur de succès c), ajouter « et du nombre de constats de non-conformité et d'erreurs de gestion établis par le Bureau des services de contrôle internes ».

Remplacer l'indicateur de succès d) par le texte suivant :  
 « d) Augmentation du nombre de fournisseurs de pays en développement et de pays en transition participant aux marchés de l'ONU selon l'article 5.12 du Règlement financier et règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies ».

#### Stratégie

À la fin de l'alinéa c) du paragraphe 24.34, ajouter « et les organes intergouvernementaux ».

#### B. Office des Nations Unies à Genève

##### Sous-programme 3

##### Gestion des ressources humaines (Genève)

###### *Réalisations escomptées*

Ajouter une réalisation escomptée ainsi libellée : « e) Amélioration des opérations de recrutement, d'affectation et de promotion, et de la répartition géographique et de l'équilibre entre les sexes au sein du personnel ».

Ajouter une réalisation escomptée ainsi libellée : « f) Promotion de la mobilité volontaire, conformément aux dispositions de l'Assemblée générale ».

###### *Indicateurs de succès*

Ajouter trois indicateurs de succès ainsi libellés :

- « e) i) Réduction du nombre d'États Membres non représentés et sous-représentés au Secrétariat
- ii) Augmentation de la proportion de femmes occupant des postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur inscrits au budget ordinaire
- iii) Réduction du nombre moyen de jours s'écoulant entre la date de la parution d'un avis de vacance de poste et la date de la sélection du candidat, pour tous les postes vacants inscrits au budget ordinaire ».

Ajouter un indicateur de succès, ainsi libellé : « f) Nombre de mutations volontaires ».

#### Stratégie

À la deuxième phrase du paragraphe 24.38, ajouter « conformément aux mandats intergouvernementaux » après « réforme des ressources humaines ».

**Sous-programme 4  
Services d'appui (Genève)**

*Objectif de l'Organisation*

Au deuxième objectif, ajouter le mot « transparente » avant « dans le respect des délais ».

*Indicateurs de succès*

Au premier objectif, dans le texte de l'indicateur de succès c), remplacer « Maintien » par « Augmentation ».

Au deuxième objectif, remplacer l'indicateur c) par le texte suivant : « c) Augmentation du nombre de fournisseurs des pays en développement et des pays en transition participant aux marchés de l'Organisation des Nations Unies selon l'article 5.12 du Règlement financier et règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies ».

**C. Office des Nations Unies à Vienne**

**Sous-programme 3  
Gestion des ressources humaines (Vienne)**

*Réalisations escomptées*

Ajouter une réalisation escomptée ainsi libellée : « d) Amélioration des opérations de recrutement, d'affectation et de promotion, et de la répartition géographique et de l'équilibre entre les sexes au sein du personnel ».

Ajouter une réalisation escomptée ainsi libellée : « e) Facilitation des mutations volontaires conformément aux résolutions de l'Assemblée générale ».

*Indicateurs de succès*

Ajouter trois indicateurs de succès ainsi libellés :

« d) i) Réduction du nombre d'États Membres non représentés et sous-représentés au Secrétariat

ii) Augmentation de la proportion de femmes occupant des postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur inscrits au budget ordinaire

iii) Réduction du nombre moyen de jours s'écoulant entre la date de parution d'un avis de vacance de poste et la date de la sélection du candidat, pour tous les postes vacants inscrits au budget ordinaire ».

Ajouter un indicateur de succès, ainsi libellé : « e) Nombre de mutations volontaires ».

**Sous-programme 4  
Services d'appui (Vienne)**

*Objectif de l'Organisation*

Au deuxième objectif, insérer le mot « transparente » avant « dans les délais ».

*Indicateurs de succès*

Au titre du premier objectif, à l'indicateur de succès b), remplacer « Maintien » par « Augmentation ».

Au deuxième objectif, remplacer l'indicateur de succès c) par le texte suivant : « c) Augmentation du nombre de fournisseurs des pays en développement et des pays en transition participant aux marchés de l'Organisation des Nations Unies conformément à l'article 5.12 du Règlement financier et règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies ».

**D. Office des Nations Unies à Nairobi**

**Sous-programme 3  
Gestion des ressources humaines à Nairobi**

*Réalisations escomptées*

Ajouter une réalisation escomptée ainsi libellée : « e) Amélioration des opérations de recrutement, d'affectation et de promotion, et de la répartition géographique et de l'équilibre entre les sexes au sein du personnel ».

Ajouter une réalisation escomptée ainsi libellée : « f) Promotion de la mobilité volontaire conformément aux résolutions de l'Assemblée générale ».

*Indicateurs de succès*

Ajouter trois indicateurs de succès ainsi libellés :

- « e) i) Réduction du nombre d'États Membres non représentés et sous-représentés au Secrétariat
- ii) Augmentation de la proportion de femmes occupant des postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur inscrits au budget ordinaire
- iii) Réduction du nombre moyen de jours s'écoulant entre la date de la parution d'un avis de vacance de poste et la date de la sélection du candidat, pour tous les postes vacants inscrits au budget ordinaire ».

Ajouter un indicateur de succès ainsi libellé : « f) Nombre de mutations volontaires ».

**Sous-programme 4  
Services d'appui (Nairobi)**

*Objectif de l'Organisation*

**Au deuxième objectif, insérer le mot « transparente » avant « dans les délais ».**

*Indicateurs de succès*

**Au titre du deuxième objectif, remplacer l'indicateur de succès c) par le texte suivant : « c) Augmentation du nombre de fournisseurs des pays en développement et des pays en transition participant aux marchés de l'Organisation des Nations Unies conformément à l'article 5.12 du Règlement financier et règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies ».**

**Programme 25  
Contrôle interne**

306. À ses 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> séances, les 9 et 10 juin 2010, le Comité a examiné le programme 25 (Contrôle interne) du projet de cadre stratégique pour la période 2012-2013 [A/65/6 (Prog. 25)].

307. Le Représentant du Secrétaire général a présenté le programme et répondu aux questions posées au cours du débat que le Comité lui a consacré.

**Examen de la question**

308. La déclaration liminaire du représentant du programme 25 a été saluée et l'augmentation du nombre de rapports mis en œuvre et inspectés a été prise en considération.

309. Des précisions ont été demandées sur la manière dont la notion de responsabilité telle qu'approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 64/259 avait été intégrée dans le cadre du programme et sur la façon dont le Secrétariat aborderait la question, en gardant présent à l'esprit le fait que la résolution sur la responsabilité avait été adoptée par l'Assemblée à la première partie de la reprise de sa soixante-quatrième session, après la publication du cadre stratégique du programme. Des précisions ont également été demandées sur les raisons pour lesquelles les résolutions intergouvernementales n'étaient pas mentionnées au paragraphe 25.4 du rapport.

310. Il a été dit qu'il faudrait évaluer le bien-fondé de l'utilisation de certains mots dans l'indicateur de succès a) i) du sous-programme 1, s'agissant de l'augmentation du nombre de fois où les rapports d'audit interne sont mentionnés dans la prise de décisions des États Membres.

311. Il a été rappelé que le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) avait procédé à une évaluation des risques et créé un registre des risques. Il a été demandé comment le BSCI traitait les programmes qui n'étaient pas classés comme étant à risque élevé ou moyen. Des précisions ont été demandées en outre sur la mise en œuvre en 2010 de la nouvelle base de données Issue Track.

312. Des questions ont été posées sur la fréquence des réunions tripartites avec les autres organes de contrôle, notamment le Corps commun d'inspection et le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU, sur diverses questions à l'examen et sur les mandats respectifs de chaque organe.

313. Il a été dit que le cycle d'évaluation des programmes, qui est actuellement de 11 à 13 années, comme indiqué au paragraphe 25.6, était assez long et on s'est interrogé sur la façon dont la charge de travail était gérée compte tenu de ces délais. On s'est demandé également comment le BSCI prévoyait de ramener le cycle à huit ans.

314. Des précisions ont été demandées sur la fraude économique, notamment s'agissant des services et fonctions particulièrement exposés à ce type de comportement, ainsi que sur ce que coûtaient accessoirement les cas de fraude.

### **Conclusions et recommandations**

315. **Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale approuve le texte explicatif du programme 25 (Contrôle interne) du projet de cadre stratégique, sous réserve des modifications ci-après :**

#### **Orientation générale**

##### *Paragraphe 25.4*

**Remplacer « visant notamment à atteindre les » par « conformément aux directives des organes intergouvernementaux, et notamment aux ».**

#### **Sous-programme 2**

##### **Inspection et évaluation**

##### *Indicateurs de succès*

**Ajouter l'indicateur de succès a) iii), libellé comme suit :**

**« Augmentation du nombre de programmes évalués ».**

#### **Textes portant autorisation du programme**

**Ajouter la résolution suivante de l'Assemblée générale après la résolution 64/243 :**

**« 64/259 Élaboration d'un système d'application du principe de responsabilité pour le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies »**

### **Programme 26**

#### **Activités financées en commun**

316. À sa 16<sup>e</sup> séance, le 17 juin 2010, le Comité a examiné le programme 26 (Activités financées en commun) du projet de cadre stratégique pour la période 2012-2013 [A/65/6 (Prog. 26)].

317. Les représentants du Secrétaire général ont présenté les différentes composantes du programme et répondu aux questions posées au cours du débat que le Comité leur a consacré.

### **Examen de la question**

318. Les membres du Comité ont approuvé l'orientation générale du programme.

319. S'agissant de la Commission de la fonction publique internationale, des précisions ont été demandées sur l'incidence des normes de gestion des ressources humaines recommandées par le secrétariat de la Commission et en particulier des mesures visant à améliorer la mobilité du personnel entre le Siège et les autres lieux d'affectation. Des questions ont été posées sur la méthode et la fréquence d'examen du classement des lieux d'affectation hors Siège.

320. S'agissant du Corps commun d'inspection, des éclaircissements ont été demandés sur le système de suivi convenu entre le Corps et les organisations participantes, en particulier concernant le bilan de l'application de ses recommandations. Il a été observé que, si les rapports du Corps faisaient l'objet d'une large diffusion auprès des autres comités, ils n'étaient que peu souvent présentés au Comité du programme et de la coordination. Il fallait certes éviter d'exécuter deux fois la même tâche mais il a été proposé qu'à l'avenir, les rapports du Corps portant sur des questions de coordination soient également présentés au Comité, en tant que de besoin, conformément à la résolution 62/224, dans laquelle l'Assemblée a noté avec satisfaction que le Comité comptait renforcer son dialogue avec le Corps commun d'inspection et le secrétariat du Conseil des chefs de secrétariat sur les questions ayant trait à la coordination.

321. S'agissant du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, des questions ont été posées sur la possibilité pratique de mesurer la cohérence, l'efficacité et la rationalité économique des activités coordonnées à l'échelle du système menées par les organisations membres du Conseil. Des précisions ont été demandées sur le rôle et les mandats du Groupe des Nations Unies pour le développement, troisième composante du Conseil, et sur le rôle que joue le secrétariat du Conseil pour garantir que les mandats et les modalités opérationnelles des équipes et groupes de travail mis en place par le Conseil soient en adéquation avec les mandats confiés par les États Membres. L'importance de la transparence dans le fonctionnement du Conseil a également été soulignée.

### **Conclusions et recommandations**

322. **Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale d'approuver le texte explicatif du programme 26 (Activités financées en commun) du projet de cadre stratégique, sous réserve des modifications ci-après :**

#### **C. Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination**

##### **Orientation générale**

###### *Paragraphe 26.11*

**Dans la dernière phrase, après les mots « les activités de développement menées à l'échelon des pays », insérer les mots « conformément à la résolution 62/208 de l'Assemblée générale ».**



*Paragraphe 26.12*

Remplacer la deuxième phrase par la suivante : « Il s'attachera encore à accélérer les progrès dans la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, notamment ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire et les documents finals des grandes conférences des Nations Unies, ainsi que dans les accords internationaux, et coordonnera les activités menées dans ce sens par les organismes, fonds et programmes des Nations Unies. »

Dans la troisième phrase, après le mot « cohérence », insérer les mots « et une plus grande coordination ».

Dans la quatrième phrase, remplacer les mots « promouvoir des actions conjointes face à ceux-ci, notamment les changements climatiques, la crise mondiale de la sécurité alimentaire, l'élimination de la pauvreté et les problèmes de sécurité et de sûreté » par les mots « coordonner les actions conjointes face à ceux-ci, notamment les changements climatiques, la crise mondiale de la sécurité alimentaire, l'élimination de la pauvreté et les problèmes de sécurité et de sûreté, conformément aux mandats intergouvernementaux ».

Dans la cinquième phrase, remplacer les mots « aussi bien des considérations relatives aux changements climatiques dans les travaux des organismes des Nations Unies que du principe de l'égalité des sexes dans la conception, l'application, le suivi et l'évaluation des politiques et des programmes » par les mots « du principe de l'égalité des sexes dans la conception, l'application, le suivi et l'évaluation des politiques et des programmes, conformément aux mandats intergouvernementaux ».

*Paragraphe 26.14*

À la fin du paragraphe, insérer les mots « à travers, notamment, la publication des décisions interinstitutions ».

*Paragraphe 26.15*

Au point f), après les mots « le Conseil économique et social », insérer une virgule et les mots « et le dialogue du secrétariat du CCS avec le Comité du programme et de la coordination ».

*Indicateurs de succès*

Ajouter un indicateur de succès a) iii) ainsi libellé :

« iii) Nombre d'activités conjointes ou complémentaires menées pour mettre en œuvre les décisions des organes intergouvernementaux, en particulier l'Assemblée générale et le Conseil économique et social, ainsi que les recommandations du Comité du programme et de la coordination approuvées par l'Assemblée générale ».

## Stratégie

### *Paragraphe 26.16*

Dans la troisième phrase, remplacer les mots « la cohérence et l'efficacité du contrôle et de l'encadrement concernant les opérations menées au niveau national » par les mots « la cohérence et la coordination concernant les opérations menées au niveau national, conformément à la résolution 62/208 de l'Assemblée générale ».

## Textes portant autorisation du programme

### **C. Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination**

#### *Résolutions de l'Assemblée générale*

Après la dernière entrée de la liste, ajouter les résolutions suivantes :

« 62/224 et 63/247 Planification des programmes »

## **Programme 27 Sûreté et sécurité**

323. À sa 13<sup>e</sup> séance, le 15 juin 2010, le Comité a examiné le programme 27 (Sûreté et sécurité) du projet de cadre stratégique pour la période 2012-2013 [A/65/6 (Prog. 27)].

324. Le Représentant du Secrétaire général a présenté le programme et répondu aux questions posées au cours du débat que le Comité lui a consacré.

### **Examen de la question**

325. Les participants ont souligné l'importance du programme, qui permet d'assurer la sécurité et la sûreté du personnel des Nations Unies dans l'exercice de ses fonctions. Ils ont noté avec satisfaction que les indicateurs de succès pour la période 2012-2013 étaient clairs, précis et mesurables.

326. S'agissant de la composante 1 du sous-programme 2, des questions ont été posées au sujet de l'amélioration de la sécurité et de la sûreté des fonctionnaires des Nations Unies et des personnes à leur charge dans les centres régionaux.

327. Des précisions ont également été demandées au sujet des dispositions prises par le Département pour instaurer avec les autorités du pays hôte une coopération dans tous les domaines relatifs aux problèmes de sécurité dont les Nations Unies ressentent les effets.

### **Conclusions et recommandations**

328. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale d'approuver le texte explicatif du programme 27 (Sûreté et sécurité) du projet de cadre stratégique, sous réserve des modifications ci-après :

**Sous-programme 1**  
**Coordination de la sécurité et de la sûreté**

*Indicateurs de succès*

Ajouter l'indicateur de succès a) iv), libellé comme suit :

« Formation spécialisée organisée régulièrement à l'intention du personnel responsable de la sécurité et de la sûreté afin de renforcer son efficacité et son professionnalisme ».

**B. Rapport du Secrétaire général sur l'exécution des programmes pour l'exercice biennal 2008-2009**

329. À sa 3<sup>e</sup> séance, le 8 juin 2010, le Comité a examiné le rapport du Secrétaire général sur l'exécution des programmes de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 2008-2009 (A/65/70).

330. Le Sous-Secrétaire général à la planification des programmes, au budget et à la comptabilité et Contrôleur a présenté le rapport et répondu aux questions posées au cours du débat que le Comité lui a consacré.

**Examen de la question**

331. Les délégations se sont dites satisfaites du rapport et ont noté avec satisfaction que celui-ci rendait pleinement compte de l'exécution de chaque programme dans le Secrétariat.

332. Les délégations ont félicité le Secrétariat d'avoir inclus un large éventail d'informations sur le programme ordinaire de coopération technique. Elles y ont vu une évolution positive et une contribution précieuse au rapport.

333. Des inquiétudes ont été exprimées concernant la présentation des informations relatives aux produits reportés. Les délégations ont noté que le tableau récapitulant les produits reportés ne rendait pas suffisamment compte des motifs du report. Elles ont demandé davantage d'informations sur les types de produits de la catégorie « Autres activités de fond ». Une question précise a également été posée concernant les raisons du faible taux d'exécution des produits du Bureau des affaires de désarmement.

334. Des questions précises ont été posées sur l'utilisation des ressources et plus spécifiquement sur le pourcentage des mois de travail attribués aux consultants et les raisons expliquant ce chiffre.

**Conclusions et recommandations**

335. **Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de poursuivre ses efforts pour améliorer le rapport sur l'exécution des programmes et, à cet égard, de justifier avec plus de clarté les taux d'exécution ainsi que les raisons motivant l'ajout, le report et la suppression des produits.**

**C. Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'examen triennal de l'application des recommandations formulées par le Comité à sa quarante-septième session sur l'évaluation approfondie des affaires politiques**

336. À sa 3<sup>e</sup> séance, le 8 juin 2010, le Comité a examiné le rapport du Bureau des services de contrôle interne (BSCI) sur l'examen triennal de l'application des recommandations formulées par le Comité à sa quarante-septième session sur l'évaluation approfondie des affaires politiques (E/AC.51/2010/2).

337. Le Secrétaire général adjoint aux services de contrôle interne a présenté le rapport, et les représentants du Bureau des services de contrôle interne et du Département des affaires politiques ont répondu aux questions posées au cours du débat que le Comité lui a consacré.

**Examen de la question**

338. Les délégations se sont félicitées de la grande qualité du rapport et ont noté les progrès accomplis par le Département des affaires politiques. Elles se sont déclarées préoccupées par le déséquilibre de la représentation des régions et la sous-représentation des femmes sur la liste des experts de l'assistance électorale. Les représentants du BSCI et du Département ont admis que, si certains progrès avaient été accomplis en matière de représentation des experts africains, il n'en fallait pas moins redoubler d'efforts pour ce qui était des autres groupes régionaux. Il a également été précisé que, dans son rapport sur les travaux de sa quarante-septième session (A/62/16), le Comité avait demandé au BSCI de rendre compte de cette question particulière au cours de l'examen triennal. Il a été dit que les neuf recommandations au sujet desquelles les travaux se poursuivaient auraient pu être appliquées, mais le représentant du Département a répondu en citant les mesures adoptées en vue de leur mise en œuvre.

339. Plusieurs autres questions concernant le rapport du BSCI ont été soulevées. S'agissant de la question de la mobilité au sein du Département, les représentants du Département et le BSCI ont noté que, puisque qu'aucune politique officielle en matière de mobilité n'avait été approuvée concernant le Secrétariat, toute initiative à cet égard avait été entreprise sur une base volontaire au sein du Département, qui avait d'ailleurs pris des mesures importantes pour élaborer un plan de mobilité et inciter les dirigeants à en informer le personnel. Une question a également été posée concernant la situation des fonds d'affectation spéciale pour les élections. Le représentant du Département a expliqué que ces fonds étaient utilisés pour appuyer les activités d'assistance électorale. Il a également rendu compte des mesures prises par le Département pour faire face à la crise qui a suivi le séisme en Haïti. Il a également été dit que le Département avait eu des échanges avec le Cabinet du Secrétaire général au sujet de l'élaboration d'une évaluation générale du mécanisme des envoyés en 2010.

340. On a noté avec inquiétude que les régions et les femmes de l'Asie et du Pacifique, de l'Amérique centrale et du Sud et du Moyen-Orient étaient de moins en moins bien représentées au Département des affaires politiques, notamment sur la liste des experts de l'assistance électorale.

**Conclusions et recommandations**

341. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de prendre des mesures concrètes pour remédier au déséquilibre de la représentation des régions et à la sous-représentation des femmes au Département des affaires politiques et sur la liste des experts de l'assistance électorale, compte tenu du rapport demandé par l'Assemblée dans sa résolution 63/261.

342. Il a recommandé que l'Assemblée demande au Secrétaire général d'appliquer toutes les recommandations du BSCI relatives à l'évaluation du Département qui ne l'avaient pas encore été, notamment celles qui étaient considérées comme appelant des mesures décisives.

## Chapitre III

### Questions de coordination

#### A. Rapport annuel d'ensemble du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination pour 2009/10

343. À ses 16<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> séances, les 17 et 18 juin 2010, le Comité a examiné le rapport annuel d'ensemble du CCS pour 2009/10 (E/2010/69).

344. Le Directeur du secrétariat Conseil des chefs de secrétariat a présenté le rapport et répondu aux questions posées au cours du débat que le Comité lui a consacré.

#### Examen de la question

345. Des délégations ont remercié le Directeur du secrétariat du Conseil des chefs de secrétariat pour son exposé, accueillant avec satisfaction le rapport annuel d'ensemble pour 2009/10 et se félicitant des travaux menés par le Conseil et ses trois composantes (le Comité de haut niveau sur les programmes, le Comité de haut niveau sur la gestion et le Groupe des Nations Unies pour le développement) en matière de renforcement de la coordination dans divers domaines du système des Nations Unies.

346. Des États Membres ont estimé que certaines des initiatives décrites dans le rapport semblaient aller au-delà des mandats confiés aux organes intergouvernementaux ou faisaient actuellement l'objet d'un examen par les États Membres.

347. Des délégations ont observé que la crise financière et économique mondiale avait touché tous les pays, notamment les plus vulnérables, et se sont félicités de la poursuite de l'action du Conseil dans le cadre des initiatives conjointes de lutte contre cette crise. Des délégations ont souhaité avoir davantage d'informations au sujet du mandat sur lequel reposaient les neuf initiatives conjointes prises, notamment celle concernant l'économie verte et le Pacte mondial pour l'emploi. Elles ont également souhaité avoir des informations complémentaires au sujet des progrès réalisés dans le cadre de chaque initiative, y compris le Système mondial d'alerte contre la vulnérabilité et l'impact.

348. S'agissant de l'initiative pour une économie verte, plusieurs délégations ont fait observer que le concept d'économie verte était examiné par divers organes intergouvernementaux et, qu'aux termes de la décision adoptée par la Commission du développement durable, l'initiative serait analysée à l'occasion de l'examen consacré à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable.

349. Plusieurs délégations ont une nouvelle fois fait observer que les neuf initiatives mises en œuvre par le Conseil comportaient des éléments qui faisaient toujours l'objet d'un examen par les organes intergouvernementaux, en citant à nouveau l'exemple de l'initiative pour une économie verte.

350. Des délégations ont pris note des progrès réalisés pour harmoniser plus étroitement les pratiques de fonctionnement, et observé que cette question particulière était toujours à l'examen dans le cadre des consultations au sujet de la

cohérence à l'échelle du système. Des délégations ont remis en question les modalités de financement appliquées pour mettre en œuvre les initiatives exposées dans la proposition concernant ces pratiques et ont demandé des informations complémentaires concernant ce point.

351. Concernant les projets exécutés dans le cadre de l'initiative « Unis dans l'action », l'attention a été appelée sur leur nature expérimentale et volontaire, et des délégations ont suggéré que le système des Nations Unies évite d'adopter des solutions toutes faites.

352. Des délégations se sont déclarées favorables à un renforcement du dialogue entre le système des Nations Unies et le Conseil économique et social. Plusieurs délégations ont exhorté le Conseil des chefs de secrétariat à poursuivre ses efforts à cet égard et à accroître la transparence de ses mécanismes d'adoption de décisions et de son action à l'intention des États Membres.

353. Des délégations ont toutefois souligné qu'elles considéraient que la quantité et la qualité des informations affichées sur le site Web du Conseil étaient insuffisantes pour assurer la transparence des activités du Conseil et rendre celui-ci comptable de son action.

354. Certaines délégations ont observé que la déclaration d'intention du Conseil des chefs de secrétariat au sujet des changements climatiques concernait principalement la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques tenue à Copenhague en 2009. À cet égard, on a vivement insisté pour que les activités des entités des Nations Unies compétentes en matière de changements climatiques aillent au-delà de la simple participation à la seizième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques qui se tiendra à Cancún (Mexique) en 2010, le système des Nations Unies ayant un rôle essentiel à jouer dans ce domaine.

355. Certaines délégations ont souhaité obtenir des informations complémentaires au sujet de la réponse du système des Nations Unies à un certain nombre de rapports émanant du Corps commun d'inspection. En particulier, des délégations ont souhaité savoir quelles avaient été les observations du système au sujet du rapport du Corps commun d'inspection sur les représentants spéciaux du Secrétaire général et les coordonnateurs résidents, dans la mesure où ce rapport pourrait avoir une incidence sur les discussions qui allaient s'engager au Conseil économique et social.

356. Des délégations ont également souhaité obtenir des informations complémentaires concernant certaines sections du rapport annuel d'ensemble, en particulier le cadre de gestion et d'exercice du principe de responsabilité du système des coordonnateurs résidents des Nations Unies, la passation de marchés au niveau des pays et l'action du système des Nations Unies dans le domaine des changements climatiques.

357. Concernant les initiatives conjointes, le Directeur du secrétariat du Conseil a expliqué que l'ensemble des neuf initiatives s'appuyaient sur les travaux en cours du système des Nations Unies, plus particulièrement face aux crises. Il s'agissait d'initiatives décentralisées, et des informations sur les progrès réalisés au titre de chacune d'entre elles pouvaient être obtenues auprès des institutions chefs de file. Il a également été expliqué que l'initiative pour une économie verte était antérieure aux discussions concernant ce concept actuellement en cours dans le cadre de

l'Assemblée générale. C'était également le cas des autres initiatives, y compris le Pacte mondial pour l'emploi.

358. Des précisions ont été données au sujet de l'harmonisation des pratiques de fonctionnement, présentée au Conseil économique et social en 2009. Concernant les marchés, il a été expliqué que le « marché mondial » constituait un cadre destiné à renforcer les capacités des fournisseurs dans les pays en développement.

359. S'agissant du renforcement des capacités des bureaux des coordonnateurs résidents dans les pays en crise, il a été expliqué que le Secrétaire général avait déjà mis en œuvre des mesures à cet effet dans les pays en crise et sortant de crise, comme demandé à l'occasion de l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement. Concernant les changements climatiques, il a été précisé que dans le cadre de la coordination assurée par le Conseil des chefs de secrétariat, notamment par le Groupe de travail sur les changements climatiques du Comité de haut niveau sur les programmes, le système des Nations Unies continuait à développer une réponse coordonnée à l'appui des négociations intergouvernementales. La déclaration d'intention du Conseil des chefs de secrétariat représentait une réponse commune quant à la façon dont le système des Nations Unies pourrait aider les États Membres à faire face aux défis posés par les changements climatiques.

#### **Conclusions et recommandations**

360. **Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale appelle l'attention du Secrétaire général, en sa qualité de Président du Conseil des chefs de secrétariat, sur la nécessité pour le Conseil de continuer à agir conformément à son mandat consistant à renforcer la coordination à l'échelle du système et conformément également aux mandats intergouvernementaux de ses organismes membres.**

361. **Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général, en sa qualité de Président du Conseil des chefs de secrétariat, de veiller, lors de l'élaboration d'initiatives conjointes, y compris celle concernant l'économie verte, à assurer la conformité avec les mandats intergouvernementaux.**

362. **Le Comité a noté que les mesures adoptées par le Conseil des chefs de Secrétariat pour permettre au système des Nations Unies de réagir rapidement face à la crise financière et économique mondiale mettaient l'accent sur « les plus vulnérables au monde », c'est-à-dire une catégorie différente de celles utilisées généralement dans les documents des Nations Unies. À cet égard, il a recommandé que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général, en sa qualité de Président du Conseil des chefs de secrétariat, d'encourager le Conseil à mettre l'accent, dans ses initiatives, sur des pays en développement, y compris les pays les moins avancés, les pays sans littoral et les petits États insulaires en développement.**

363. **Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général, en sa qualité de Président du Conseil des chefs de secrétariat, de faire en sorte que le Groupe consultatif de haut niveau sur le financement de la lutte contre les changements climatiques ainsi que le Groupe de haut niveau prévu par l'Accord de Copenhague ne préjugent pas du résultat des négociations en**



cours au sujet de la seizième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

364. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale et le Conseil économique et social prient le Secrétaire général, en sa qualité de Président du Conseil des chefs de secrétariat, d'encourager le dialogue entre le Conseil et les États Membres, de faire connaître toutes les décisions prises au niveau interinstitutionnel et de continuer de manière générale à accroître la quantité et à améliorer la qualité des informations affichées sur le site Web du Conseil afin d'en renforcer la transparence et la responsabilité à l'égard des États Membres.

365. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général, en sa qualité de Président du Conseil des chefs de secrétariat, de tenir compte des recommandations pertinentes approuvées du Corps commun d'inspection concernant l'examen d'ensemble de la mise en œuvre du cadre de gestion et de responsabilisation prévue en 2010 (voir E/2010/69, par. 35).

366. Le Comité a insisté sur le fait que la question du renforcement des capacités des coordonnateurs résidents dans les pays en crise ou sortant d'une crise n'avait pas été examinée par les organes intergouvernementaux compétents.

367. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général, en sa qualité de Président du Conseil des chefs de secrétariat, de veiller, lors de l'élaboration de toute mesure ou initiative en rapport avec la cohérence à l'échelle du système et le concept d'unité d'action des Nations Unies, à assurer la conformité avec les mandats intergouvernementaux.

368. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général, en sa qualité de Président du Conseil des chefs de secrétariat, de tenir compte, lors de l'adoption de décisions en rapport avec l'harmonisation des pratiques de fonctionnement des négociations intergouvernementales en cours concernant la cohérence à l'échelle du système.

369. Le Comité a par ailleurs renouvelé les recommandations figurant dans ses rapports sur les travaux de sa quarante-septième session (A/62/16, par. 114), de sa quarante-huitième session (A/63/16, par. 407 et 408) et de sa quarante-neuvième session (A/64/16, par. 124), par lesquelles il soulignait que les critères et méthodologies adoptés pour évaluer l'impact des huit projets pilotes menés dans le cadre de l'initiative sur l'unité d'action des Nations Unies devraient d'abord être examinés et approuvés par les États Membres, et que la fourniture par les Nations Unies d'un appui à ces projets pilotes ne devrait pas influencer les conclusions des délibérations intergouvernementales sur la cohérence à l'échelle du système menées dans le cadre de l'Assemblée générale.

370. Le Comité a pris acte des efforts du groupe de travail sur l'accès des fournisseurs afin d'accroître la participation des pays en développement ou en transition aux procédures de passation de marchés de l'Organisation et, à cet égard, a recommandé que l'Assemblée générale porte à l'attention du Secrétaire général, en sa qualité de président du Conseil des chefs de secrétariat, la nécessité de continuer à mieux traiter cette question.

371. Le Comité s'est félicité de la poursuite de la coopération entre le Conseil des chefs de secrétariat, la Commission de la fonction publique internationale

et le Corps commun d'inspection et a encouragé le Conseil a renforcé cette coopération en faisant en sorte que le Corps commun d'inspection et la Commission de la fonction publique internationale participent plus souvent aux réunions du Comité de haut niveau sur la gestion, du Comité de haut niveau sur les programmes et du Groupe des Nations Unies pour le développement.

## **B. Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique**

372. À sa 4<sup>e</sup> séance, le 8 juin 2010, le Comité a examiné le rapport du Secrétaire général sur l'appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (E/AC.51/2010/3).

373. Le Directeur du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique a présenté le rapport et répondu aux questions posées et aux observations formulées par le Comité durant l'examen du rapport.

### **Examen de la question**

374. Les délégations ont estimé que le rapport était complet et se sont félicitées de sa valeur informative et, notamment, de la présence de preuves concrètes des résultats obtenus.

375. Elles ont appuyé énergiquement le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), en tant qu'initiative de développement socioéconomique de l'Afrique dirigée et prise en main par l'Afrique elle-même. Elles ont constaté avec une grande satisfaction que le NEPAD avait été intégré aux structures et aux procédures de l'Union africaine et pris note, en particulier, de la création de l'Agence de planification et de coordination du NEPAD, organe technique de l'Union africaine appelé à succéder au secrétariat du NEPAD.

376. Elles ont salué le travail important accompli par les organismes et entités des Nations Unies en faveur de la mise en œuvre du NEPAD. Elles ont pris note des conclusions de la dixième réunion du Mécanisme de coordination régionale et prôné davantage de coordination et de cohérence entre les institutions pour les neuf groupes sectoriels, s'agissant notamment des infrastructures, de l'agriculture, de la sécurité alimentaire et du développement rural. Elles ont également souligné combien il était important de renforcer le suivi et l'évaluation et de faire coïncider les travaux du système des Nations Unies avec les priorités du Plan d'action Union africaine/NEPAD pour 2010-2015.

377. Plusieurs délégations ont salué la contribution du système des Nations Unies aux préparatifs de la Conférence sur les changements climatiques qui s'était tenue à Copenhague en décembre 2009. L'appui fourni avait aidé les pays d'Afrique à formuler une position commune en bonne connaissance de cause, et il renforcerait encore la position africaine commune lors de la reprise des discussions relatives aux changements climatiques, à la seizième Réunion de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques qui se tiendrait au Mexique du 29 novembre au 10 décembre 2010.

378. Certaines délégations ont noté que, même si la mise en œuvre du NEPAD progressait, des lacunes et des difficultés subsistaient dans de nombreux pays d'Afrique, dont la nécessité d'accroître les investissements dans l'infrastructure

régionale, d'augmenter les rendements agricoles, de remédier aux effets néfastes des changements climatiques, de renforcer la gouvernance et d'élargir encore l'accès des pays africains au commerce international et aux marchés. À cet égard, les délégations ont insisté sur la nécessité d'une intégration régionale et d'une diversification économique pour les pays africains.

379. La nécessité de disposer de fonds suffisants et de renforcer les capacités a été évoquée comme condition préalable essentielle de la mise en œuvre du NEPAD. Les délégations ont mentionné la coopération en cours entre le système des Nations Unies et l'Union africaine dans le cadre du Programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine. Certaines d'entre elles ont souligné le lien qui existait entre paix et développement et se sont félicitées que le système des Nations Unies aide à renforcer les capacités en matière d'architecture de la paix et de la sécurité en Afrique. Le rôle capital de la société civile et du secteur privé dans la mise en œuvre du NEPAD a également été souligné.

380. S'agissant de la coopération Sud-Sud, les délégations ont souligné combien il était important que les pays en développement échangent pratiques optimales et enseignements tirés de l'expérience. Elles ont proposé que les initiatives de coopération Sud-Sud soient institutionnalisées dans l'appui que le système des Nations Unies apportait au NEPAD, avec la participation des autorités locales.

381. Les délégations ont constaté avec inquiétude les conséquences néfastes que la crise financière et économique mondiale entraînait en Afrique. Elles ont souligné combien il était important que le système des Nations Unies, en général, et le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, en particulier, plaident en faveur du NEPAD. Elles ont aussi fait valoir que les donateurs devaient assumer leurs responsabilités et faire preuve de prévisibilité et de cohérence, s'agissant notamment des engagements souscrits lors du Sommet du Groupe des Huit qui s'est tenu à Gleneagles ainsi que dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement et le Programme d'action d'Accra. Les délégations ont également noté que les partenaires de développement devaient considérer l'Afrique comme un seul et même continent du point de vue de l'aide.

### **Conclusions et recommandations**

**382. Le Comité a accueilli avec satisfaction le rapport annuel du Secrétaire général sur l'appui des Nations Unies au NEPAD et s'est associé aux conclusions et aux recommandations formulées dans ses paragraphes 99 à 104.**

**383. Le Comité a noté que le Secrétaire général avait préconisé, dans son rapport, des mesures visant à répondre aux appels antérieurement lancés pour que l'appui apporté par les organismes des Nations Unies au NEPAD s'éloigne du terrain des débats, des évaluations et des recommandations, pour se traduire par une action et des résultats concrets en rapport avec les projets menés dans le cadre du NEPAD sur tout le continent africain.**

**384. Le Comité a noté que nombre d'institutions, de fonds et de programmes des Nations Unies avaient contribué de façon coordonnée au rapport du Secrétaire général et apporté la preuve de résultats tangibles en faveur du développement de l'Afrique.**

**385. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale de demander aux organismes du système des Nations Unies de travailler en étroite concertation**

avec la Commission de l'Union africaine et le NEPAD, y compris le Mécanisme de coordination régionale, pour améliorer la coordination, le suivi et l'évaluation de tous les programmes et projets de développement menés par l'ensemble des acteurs internationaux du développement.

386. Le Comité a rappelé les résolutions 57/7 et 57/300 de l'Assemblée générale, par lesquelles celle-ci a créé le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, ainsi que les recommandations du Comité du programme et de la coordination et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires que l'Assemblée a entérinées dans ses résolutions 62/236, 63/260 et 64/243, en demandant instamment au Secrétaire général de pourvoir de toute urgence le poste de secrétaire général adjoint chargé du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique. Le Comité a recommandé, une nouvelle fois, que ce poste soit pourvu sans plus attendre, conformément aux instructions de l'Assemblée, afin que toutes les activités entreprises dans le cadre de l'appui des Nations Unies au NEPAD, à l'Afrique et aux objectifs du Millénaire pour le développement bénéficient de toute l'attention nécessaire de la part d'un bureau qui en serait directement responsable. À cet égard, il a demandé au Secrétaire général de rendre compte de l'évolution de la situation à l'Assemblée générale à la première partie de la reprise de sa soixante-cinquième session.

387. Le Comité a souligné que le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique avait un rôle moteur à jouer sur le plan du volet sensibilisation du Programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine et, plus largement, pour aider la Commission économique pour l'Afrique à favoriser la coopération régionale en faveur du développement de l'Afrique. À cet égard, il a vivement préconisé une collaboration étroite entre le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, la Commission économique pour l'Afrique, l'Office des Nations Unies à Nairobi, les programmes des Nations Unies à Nairobi et le bureau commun de l'Union africaine et des Nations Unies à Addis-Abeba.

388. Le Comité a salué la déclaration politique sur la coopération Sud-Sud adoptée par la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud, qui s'est tenue à Nairobi en décembre 2009, et réaffirmé combien il était urgent que le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique s'inspire lui aussi des principes de coopération Sud-Sud adoptés par la Conférence de haut niveau pour s'attaquer aux graves obstacles qui s'opposent au progrès socioéconomique et au développement des pays d'Afrique.

## Chapitre IV

### Projet d'ordre du jour provisoire de la cinquante et unième session du Comité

389. Conformément à l'alinéa e) du paragraphe 2 de la résolution 1979/41 du Conseil économique et social et au paragraphe 2 de la résolution 34/50 de l'Assemblée générale, le Comité doit présenter au Conseil et à l'Assemblée, pour examen, l'ordre du jour provisoire de sa cinquante et unième session, ainsi que la documentation nécessaire.

390. Dans sa décision 1983/163, le Conseil économique et social a prié le Secrétaire général de signaler à l'attention des organes intergouvernementaux et des organes d'experts, avant qu'ils adoptent des décisions, toute demande de documentation que le Secrétariat ne serait pas en mesure de satisfaire dans les délais prévus et dans les limites de ses ressources approuvées, et d'appeler l'attention des organes intergouvernementaux sur les cas où des documents risquent de faire double emploi et sur ceux où il serait possible de regrouper ou de fondre des documents portant sur des sujets similaires ou apparentés, afin de rationaliser la documentation.

391. Le projet d'ordre du jour provisoire de la cinquante et unième session du Comité présenté ci-après a été établi sur la base des textes portant autorisation des travaux existants et sera mis au point à la fin de la session en cours compte tenu des recommandations adoptées par le Comité.

### Projet d'ordre du jour provisoire de la cinquante et unième session du Comité

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Questions relatives aux programmes :
  - a) Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013 (conformément aux résolutions 58/269 et 62/224 de l'Assemblée générale);

#### **Documentation**

Rapport du Secrétaire général

- b) Évaluation;

#### **Documentation**

Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur le renforcement du rôle de l'évaluation et la meilleure application des conclusions des évaluations lors de la conception et de l'exécution des programmes et dans les directives de politique générale (résolution 62/224 de l'Assemblée générale)

Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'examen triennal de l'application des recommandations formulées par le Comité du programme et de la coordination à sa quarante-huitième

session sur l'évaluation approfondie des affaires politiques : missions politiques spéciales dirigées par le Département des affaires politiques mais financées par le Département de l'appui aux missions (résolution 63/247 de l'Assemblée générale)

Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'évaluation des programmes du Département des affaires économiques et sociales (résolution 64/229 de l'Assemblée générale).

4. Questions de coordination :

- a) Rapport du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination;

**Documentation**

Rapport d'ensemble annuel du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination pour 2010/11

- b) Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique;

**Documentation**

Rapport du Secrétaire général sur l'engagement du système des Nations Unies en faveur du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (résolution 59/275 de l'Assemblée générale).

5. Rapport(s) du Corps commun d'inspection.
6. Ordre du jour provisoire de la cinquante-deuxième session.
7. Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa cinquante et unième session.

---

**Annexe I****Ordre du jour de la cinquantième session du Comité**

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Questions relatives au programme :
  - a) Exécution des programmes de l'ONU pour l'exercice biennal 2008-2009;
  - b) Projet de cadre stratégique pour la période 2012-2013;
  - c) Évaluation.
4. Questions de coordination :
  - a) Rapport du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination;
  - b) Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique.
5. Rapport(s) du Corps commun d'inspection.
6. Ordre du jour provisoire de la cinquante et unième session.
7. Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa cinquantième session.

## Annexe II

### Liste des documents dont a été saisi le Comité à sa cinquantième session

A/65/6	Projet de cadre stratégique pour la période 2012-2013 Volet I : plan-cadre Volet II : plan-programme biennal
A/65/6 (Prog. 1)	Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et services de conférence
A/65/6 (Prog. 2)	Affaires politiques
A/65/6 (Prog. 3)	Désarmement
A/65/6 (Prog. 4)	Opérations de maintien de la paix
A/65/6 (Prog. 5)	Utilisations pacifiques de l'espace
A/65/6 (Prog. 6)	Affaires juridiques
A/65/6 (Prog. 7)	Affaires économiques et sociales
A/65/6 (Prog. 8)	Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement
A/65/6 (Prog. 9)	Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
A/65/6 (Prog. 10)	Commerce et développement
A/65/6 (Prog. 11)	Environnement
A/65/6 (Prog. 12) et Corr.1	Établissements humains
A/65/6 (Prog. 13)	Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale
A/65/6 (Prog. 14)	Développement économique et social en Afrique
A/65/6 (Prog. 15)	Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique
A/65/6 (Prog. 16)	Développement économique en Europe
A/65/6 (Prog. 17) et Corr.1	Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes
A/65/6 (Prog. 18)	Développement économique et social en Asie occidentale
A/65/6 (Prog. 19)	Droits de l'homme
A/65/6 (Prog. 20)	Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance
A/65/6 (Prog. 21)	Réfugiés de Palestine
A/65/6 (Prog. 22)	Aide humanitaire
A/65/6 (Prog. 23)	Information



A/65/6 (Prog. 24)	Services de gestion et d'appui
A/65/6 (Prog. 25)	Contrôle interne
A/65/6 (Prog. 26)	Activités financées en commun
A/65/6 (Prog. 27)	Sûreté et sécurité
A/65/70	Rapport du Secrétaire général sur l'exécution des programmes pour l'exercice biennal 2008-2009
E/2010/69	Rapport d'ensemble annuel du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination pour 2009/10 (résolution 2008 (LX) du Conseil économique et social)
E/AC.51/2010/1	Note du Secrétariat : ordre du jour provisoire annoté
E/AC.51/2010/2	Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'examen triennal de l'application des recommandations formulées par le Comité du programme et de la coordination à sa quarante-septième session concernant les rapports succincts et additifs ayant trait à l'évaluation approfondie des affaires politiques (résolutions 61/235 et 62/224 de l'Assemblée générale)
E/AC.51/2010/3	Rapport du Secrétaire général sur l'engagement du système des Nations Unies en faveur du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (résolution 59/275 de l'Assemblée générale)
E/AC.51/2010/L.1	Note du Secrétariat sur l'état de la documentation
E/AC.51/2010/L.2	Note du Secrétariat sur les rapports du Corps commun d'inspection (résolution 2008 (LX) du Conseil économique et social et résolution 59/267 de l'Assemblée générale)
E/AC.51/2010/L.3	Note du Secrétariat contenant le projet d'ordre du jour provisoire de la cinquante et unième session du Comité du programme et de la coordination (résolution 1894 (LVII) du Conseil économique et social)
E/AC.51/2010/L.4 et Add.1 à 32	Projet de rapport du Comité et additifs
E/AC.51/2010/CRP.1 et Add.1	Note du secrétariat sur le projet de cadre stratégique pour la période 2012-2013 : examen du deuxième volet (plan-programme biennal) par les organes sectoriels, techniques et régionaux
E/AC.51/2010/INF/1	Liste des délégations

